Résumé de l'expertise n° 0118.33 LM

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments : Adresse : ..... **Domaine de Chancelée** Commune : ..... **17400 LA VERGNE** **Section cadastrale Ré,** Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété** Périmètre de repérage : ... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion
	DPE	DPE VIERGE
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Gaz	Voir les informations dans le rapport.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	ERNMT / ESRIS	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la règlementation parasismique 2011

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 0118.33 LM
Date du repérage : 23/01/2018

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Charente-Maritime**
Adresse :..... **Domaine de Chancelée**
Commune : ..... **17400 LA VERGNE**
Section cadastrale Ré,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **Mairie de Saint Jean d'Angély**
Adresse : ..... **Place de l'Hôtel de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Objet de la mission :

- ☐ Dossier Technique Amiante
- ☒ Constat amiante avant-vente
- ☐ Dossier amiante Parties Privatives
- ☐ Diag amiante avant travaux
- ☐ Diag amiante avant démolition
- ☒ Etat relatif à la présence de termites
- ☐ Etat parasitaire
- ☒ ERNMT / ESRIS
- ☐ Etat des lieux
- ☐ Métrage (Loi Carrez)
- ☐ Métrage (Loi Boutin)
- ☒ Exposition au plomb (CREP)
- ☐ Exposition au plomb (DRIPP)
- ☐ Diag Assainissement
- ☐ Sécurité piscines
- ☒ Etat des Installations gaz
- ☐ Plomb dans l'eau
- ☐ Sécurité Incendie
- ☒ Etat des Installations électriques
- ☐ Diagnostic Technique (DTG)
- ☒ Diagnostic énergétique
- ☐ Prêt à taux zéro
- ☐ Ascenseur
- ☐ Etat des lieux (Loi Scellier)
- ☐ Radon
- ☐ Accessibilité Handicapés

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 0118.33 LM
Date du repérage : 23/01/2018

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 , R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... **Domaine de Chancelée** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété** Code postal, ville : . **17400 LA VERGNE** **Section cadastrale Ré,**
Périmètre de repérage :	..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Maison** ..... **Habitation (maisons individuelles)** ..... **< 1949**

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Mairie de Saint Jean d'Angély** Adresse : ..... **Place de l'Hôtel de Ville** **17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Le commanditaire	Nom et prénom : ... **Mairie de Saint Jean d'Angély** Adresse : ..... **Place de l'Hôtel de Ville** **17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Laurent MINEUR	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 12/10/2017 Échéance : 11/10/2022 N° de certification : 8053573

Raison sociale de l'entreprise : **DIAG IMMO** (Numéro SIRET : **45172313400016)**
Adresse : **4 rue de la Boutonne, 17400 LA VERGNE**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**
Numéro de police et date de validité : **171.483.231 / 30/06/2018**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 23/01/2018, remis au propriétaire le 23/01/2018

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 70 pages, la conclusion est située en page 2.

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste A pour lesquels les résultats d'analyse des sondages et/ou prélèvements sont attendus :
Calorifugeages (1 - Local chaudières, Pièces 12, 13, 14, Local cuve / En attente des résultats d'analyse)

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur connaissance de l'opérateur :
Revêtements durs (amiante-ciment) (1 - Pièce 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtements durs (amiante-ciment) (1 - Pièce 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (1 - Pièce 12) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Entourages de poteaux (amiante-ciment) (1 - Local chaudières) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtements durs (amiante-ciment) (1 - Dég.7) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (1 - Douches) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (1 - Cour 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (1 - Lingerie 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (1 - Pièce 24) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtements durs (amiante-ciment) (2 - Pièce 31) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Palier 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Pièce 41) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

Dalles de sol (2 - Dég.18) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Dég.19) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Sd4) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Pièce 47) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - wc10) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - SD7) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Dég.21) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Pièce 55) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Palier 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Pièce 56) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Dalles de sol (2 - Pièce 57) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtements durs (amiante-ciment) (3 - Sdb) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Revêtements durs (amiante-ciment) (3 - Pièce 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Panneaux collés ou vissés (1 - Incinérateur) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Préau) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Grange) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Atelier) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Ecurie 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Petit toit 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) (1 - Petit toit 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduites en amiante-ciment (1 - Bâtiments Collines) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.*
Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment (1 - Jardin, abords de construction) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits (2 Toiture terrasse) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduits de fumée en amiante-ciment (2 Toiture terrasse) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Plaques (fibres-ciment) Bac (1 - Jardin) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
1 - Pièce 16	Toutes	Absence de clef
1 - Pièce 17	Toutes	Absence de clef
1 - wc 2	Toutes	Absence de clef
1 - Bâtiments Collines	Toutes	Absence de clef
1 - Jardin	Une partie n'est pas visible (en friche et ronceraies)	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maison château	La trémis du monte charge n'est pas visible	Impossibilité d'entrer
Maisons et dépendances	Les zones situées derrière les derrières ou doublages des murs, plafonds, plénums, poteaux, plinthes, faux-plafonds, revêtements des sols "linoléum collé, parquet flottant, moquette collée" n'ont pas été visitées par défaut d'accès	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maisons et dépendances	Certaines charpentes ne sont pas visible	Absence de trappe de visite ou mansardée ou impossiblité d'accés
Vide sanitaire	des parties ne sont pas visibles, non accessible	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations complémentaires doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du(des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de

l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes «A» et «B»). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : … Laboratoires PROTEC
Adresse : ..... 10 rue de la Prairie, ZI La Prairie, Bât 6 91120 VILLEBON SUR YVETTE

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' *«en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code»*.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer

Liste A	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

1 - Hall d'entrée,
1 - Pièce 1,
1 - Pièce 2,
1 - Pièce 3,
1 - Dég.1,
1 - Dég.2,
1 - Dég.3,
1 - Pièce 4,
1 - Pièce 5,
1 - Dég.4,
1 - Local tech.,
1 - Pièce 6,
1 - Pièce 7,
1 - Pièce 8,
1 - Pièce 9,
1 - Pièce 10,
1 - Sanitaires wc,
1 - Cuisine 1,
1 - Cuisine 2,
1 - Plac.entrée,
1 - dég.5,
1 - Cuis. Stock1,
1 - Cuis. Stock2,
1 - wc,
1 - Dég.6,
1 - Pièce 11,
1 - Pièce 12,
1 - Local élec.,
1 - Pièce 13,
1 - Local chaudières,
1 - Pièce 14,
1 - Local cuve,
1 - Pièce 15,
1 - Dég.7,
1 - Pièce 18,
1 - Pièce 19,
1 - Garage 1,
1 - Pièce 20,
1 - Pièce 21,
1 - Pièce 22,
1 - Dég.8,
1 - Douches,
1 - Pièce 23,
1 - wc ext.,
1 - Cour 1,
0 - Vide sanitaire,
1 - Dég.9,
1 - wc 3,
2 - Sd4,
2 - Pièce 46,
2 - Pièce 47,
2 - Pièce 48,
2 - Dég.20,
2 - wc10,
2 - Pièce 49,
2 - SD5,
2 - wc11,
2 - SD6,
2 - Pièce 50,
2 - Pièce 51,
2 - SD9,
2 - SD7,
2 - SD8,
2 - Pièce 52,
2 - Dég.21,
2 - Pièce 53,
2 - Pièce 54,
2 - Pièce 55,
2 - Palier 3,
2 - Esc3,
2 - Pièce 56,
2 - Pièce 57,
2 - Esc4,
2 - Passage,
3 - Esc.4,
3 - Palier 1,
3 - Couloir 1,
3 - Pièce 1,
3 - wc,
3 - Sdb,
3 - Dég.1,
3 - Pièce 2,
3 - Pièce 3,
3 - Grenier 1,
3 - Labo Photos,
3 - Couloir 2,
3 - Grenier 2,
3 - Palier 2,
3 - Esc.5,
3 - Pièce 4,
3 - Pièce 5,
4 - Esc.6,
4 - Pièce 6,
4 - Pièce 7,
4 - Tour,
4 - Esc7,

1 - Lingerie 1,
1 - Lingerie 2,
1 - Pièce 24,
1 - Pièce 25,
1 - Pièce 26,
1 - Pièce 27,
2 - Esc 1,
2 - Palier 1,
2 - Dég.10,
2 - Pièce 28,
2 - Dég.11,
2 - wc5,
2 - wc6,
2 - wc7,
2 - Pièce 29,
2 - Pièce 30,
2 - Pièce 31,
2 - Dég.12,
2 - Dég.13,
2 - Pièce 32,
2 - Pièce 33,
2 - Pièce 34,
2 - Dég.14,
2 - Pièce 35,
2 - Pièce 36,
2 - Dég.15,
2 - wc8,
2 - Douche1,
2 - Pièce 37,
2 - Pièce 38,
2 - Sd1,
2 - Sd2,
2 - Dég.16,
2 - Dég.17,
2 - Pièce 39,
2 - Pièce 40,
2 - Palier 2,
2 - Esc2,
2 - Pièce 41,
2 - Dég.18,
2 - Pièce 42,
2 - Pièce 43,
2 - Dég.19,
2 - wc9,
2 - Pièce 44,
2 - Pièce 45,
2 - Sd3,
4 - Pièce 8,
5 - Comble 1,
5 - Comble 2,
Rdc Ferme - Entrée,
Rdc Ferme - wc 1,
Rdc Ferme - wc 2,
Rdc Ferme - Chambre 1,
Rdc Ferme - Lingerie,
Rdc Ferme - Salle d'eau,
Rdc Ferme - Cuisine,
Rdc Ferme - Garage,
Rdc Ferme - Pièce 1,
Rdc Ferme - Hangar 1,
Rdc Ferme - Chai 1,
1er Ferme - Escalier,
1er Ferme - Palier,
1er Ferme - wc 1,
1er Ferme - Pièce 2,
1er Ferme - Chambre 2,
1er Ferme - Dég1,
1er Ferme - Chambre 3,
1er Ferme - Chambre 4,
1er Ferme - Couloir,
1er Ferme - Chambre 5,
1er Ferme - wc 2,
1er Ferme - Salle d'eau,
1er Ferme - Chambre 6,
1er Ferme - Douche,
1er Ferme - Grenier,
2éme Ferme - Combles,
1 - Incinérateur,
1 - Préau,
1 - Hangar 2,
1 - Ecurie 1,
1 - Grange,
1 - Local électrique ext.,
1 - Hangar 3,
1 - Garage à vélos,
1 - Bûcher,
1 - Serre,
1 - Poulailler,
1 - Atelier,
1 - Ecurie 2,
1 - Petit toit 1,
1 - Petit toit 2,
1 - Jardin, abords de construction,
2 Toiture terrasse,
1 - Jardin

Localisation	Description
1 - Hall d'entrée	Sol : Béton, plancher bois Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Plac.entrée	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois
1 - Pièce 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

1 - Pièce 2	Sol : Moquette collée Mur : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Dég.1	Sol : Béton Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage
1 - Dég.2	Sol : Béton Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage
1 - Pièce 3	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Dég.3	Sol : Béton Mur : Plâtre, toile de verre, lambris bois et Peinture Plafond : Faux-plafond laine de verre, plâtre peint Plinthes : Bois, carrelage Porte : Bois, pvc, aluminium
1 - Pièce 4	Sol plastique collé Mur : Plâtre, bois et Tapisserie Plafond : Faux-plafond laine de verre Plinthes : Bois, carrelage et Peinture Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 5	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, bois, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond laine de verre Plinthes : Bois, carrelage et Peinture Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1 - Dég.4	Sol : Béton Mur : Plâtre, bois, toile de verre, crépi et Peinture Plafond : Faux-plafond laine de verre Plinthes : Bois, carrelage et Peinture
1 - Pièce 6	Sol plastique collé, moquette Mur : Plâtre, crépi et Peinture, tapisseriez Plafond : Faux-plafond laine de verre Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois, pvc
1 - Pièce 7	Sol : Moquette collée Mur : Plâtre, panneaux bois et Tapisserie, vernis Plafond : Plaques métal Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 8	Sol plastique collé Mur : Plâtre, bois, toile de verre et Peinture, moquette Plafond : Faux-plafond Plinthes : Carrelage, bois et Peinture Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 9	Sol plastique collé Mur : Plâtre, bois, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 10	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Sanitaires wc	Sol plastique Mur : Plâtre, crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Cuisine 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Cuisine 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, crépi et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

1 - dég.5	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Cuis. Stock1	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Cuis. Stock2	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - wc	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Dég.6	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 11	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Local élec.	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Local chaudières	Sol : Béton Mur : crépi Plafond : Hourdis Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 12	Sol : Béton Mur : crépi Plafond : Hourdis Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 13	Sol : Béton Mur : crépi Plafond : Hourdis Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 14	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Porte : Bois, métal et Peinture
1 - Dég.7	Sol : Béton Mur : Plâtre, fibro, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage, bois et Peinture
1 - Pièce 15	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 16	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 18	Sol : Parquet Mur : Plâtre, toile de verre, lambris bois et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 19	Sol : Parquet Mur : Plâtre et moquette murale Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Garage 1	Sol : Béton Mur : crépi Plafond : Hourdis Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 20	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

1 - Pièce 21	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 22	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Dég.8	Sol : Carrelage Mur : Ciment et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Douches	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 23	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - wc ext.	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - Cour 1	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture
0 - Vide sanitaire	Sol : Terre battue Mur : moellons Plafond : Bois, métal Porte : Métal et Peinture
1 - Dég.9	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1 - wc 3	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Lingerie 1	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Lingerie 2	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 24	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : Hourdis et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture
1 - Pièce 25	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Hourdis et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 26	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1 - Pièce 27	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois, pvc
2 - Esc 1	Sol : Escalier bois Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois Fenêtre : Bois et Peinture

2 - Palier 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Dég.10	Sol plastique Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.11	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - wc5	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - wc6	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - wc7	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 29	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 30	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 31	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.12	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Dég.13	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Pièce 32	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 33	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 34	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.14	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Pièce 35	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 36	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

2 - Dég.15	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Pièce 37	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 38	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - wc8	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Douche1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Sd1	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.16	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.17	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - Sd2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 39	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 40	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 28	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Passage	Sol : Dallage Mur : crépi et Peinture Plafond : Ciment et Peinture Fenêtre : Aluminium et Peinture Porte : Aluminium, bois
2 - Palier 2	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Esc2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, crépi et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage
2 - Pièce 41	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre, crépi, toilme de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture

2 - Pièce 42	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 43	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.19	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
2 - wc9	Sol plastique collée Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 44	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 45	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Sd3	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Sd4	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.18	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture
2 - Pièce 46	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre, faux-plafond Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 47	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 48	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.20	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond Plinthes : Bois et Peinture
2 - wc10	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 49	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - SD5	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

2 - wc11	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - SD6	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 50	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 51	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - SD7	Sol plastique collé, dalles de sol collées Mur : Plâtre, toile de verre, panneaux et Peinture Plafond : Panneaux et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Dég.21	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Faux-plafond Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - SD8	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre, panneaux Plafond : panneaux pvc Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 54	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 52	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 53	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture
2 - SD9	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Palier 3	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Esc3	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Aluminium et Peinture
2 - Pièce 55	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 56	: Dalles de sol collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Faux-plafond et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Pièce 57	: Dalles de sol collées Mur : Ciment et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture
2 - Esc4	Sol : Béton Mur : Ciment et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture

3 - Esc.4	Sol : Escalier bois Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et vernis Fenêtre : Bois et Peinture
3 - Palier 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
3 - Couloir 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Pièce 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Dég.1	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - wc	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Sdb	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Pièce 3	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture, tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Pièce 2	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture, tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Grenier 1	Sol : Plancher bois Mur : moellons crépi, plâtre Plafond : Charpente bois, ardoises Porte : Bois et Peinture
3 - Labo Photos	Plancher bois, sol plastique Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Couloir 2	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Grenier 2	Sol : Plancher bois Mur : Plâtre, moellons crépi Plafond : Charpente bois, ardoises Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
3 - Palier 2	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
3 - Esc.5	Sol : Escalier bois Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture
3 - Pièce 4	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Aluminium

3 - Pièce 5	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
4 - Esc.6	Sol : Escalier bois Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
4 - Pièce 6	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
4 - Pièce 7	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : métal et Peinture Porte : Bois et Peinture
4 - Tour	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture
4 - Esc7	Sol : Escalier bois Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : métal et Peinture
4 - Pièce 8	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
5 - Comble 1	Sol : Bois Mur : Moellons Plafond : Charpente bois, ardoises
5 - Comble 2	Sol : Bois Mur : Moellons Plafond : Charpente bois, ardoises
Rdc Ferme - Entrée	Sol : Carrelage Mur : Moellons, plâtre Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - wc 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - wc 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Chambre 1	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Lingerie	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Salle d'eau	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Cuisine	Sol plastique collé Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Garage	Sol : Béton Mur : Moellons crépi, parpaings Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture

Rdc Ferme - Pièce 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
Rdc Ferme - Hangar 1	Sol : Béton Mur : Moellons Plafond : Charpente bois, tuiles Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Escalier	Sol : Escalier bois Mur : Moellons, plâtre Plafond : Plâtre et Peinture
1er Ferme - Palier	Sol : Parquet flottant Mur : Moellons, plâtre / toile de verre peinte Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture
1er Ferme - wc 1	Sol plastique collé Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Pièce 2	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Chambre 2	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Dég1	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Chambre 3	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Chambre 4	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Couloir	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Chambre 5	Sol : Parquet flottant Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - wc 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Salle d'eau	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture, faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Chambre 6	Sol : Carrelage Mur : Plâtre, toile de verre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture
1er Ferme - Douche	Sol : Carrelage Mur : Carrelage Plafond : Plâtre et Peinture
1er Ferme - Grenier	Sol : Plancher bois Mur : Moellons Plafond : Charpente bois, tuiles
2éme Ferme - Combles	Sol : Bois Mur : Moellons Plafond : Charpente bois, tuiles

1 - Préau	Sol : Béton Mur : Moellons, crépi Plafond : Charpente bois, fibres-ciment, tuiles
1 - Incinérateur	Sol : Béton Mur : ciment, parpaings Plafond : Fibres-ciment Porte : Métal et Peinture
1 - Hangar 2	Sol : Terre battue Mur : parpaings, moellons Plafond : Charpente bois, tuiles
1 - Ecurie 1	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Plâtre Fenêtre : métal Porte : Métal et Peinture
1 - Grange	Sol : Béton Mur : Tôles Plafond : Charpente métallique, fibres-ciment
1 - Local électrique ext.	Sol : Béton Mur : crépi et Peinture Plafond : Ciment et Peinture Porte : Métal et Peinture
1 - Hangar 3	Sol : Béton Mur : crépi, moellons Plafond : Charpente métallique, tôles
1 - Local cuve	Sol : Béton Mur : crépi Plafond : Hourdis Porte : Métal et Peinture
Rdc Ferme - Chai 1	Sol : Béton, terre battue Mur : Moellons Plafond : Bois Porte : Bois et Peinture
1 - Garage à vélos	Sol : Terre battue Mur : Parpaings Plafond : Charpente métallique, fibres-ciment Porte : Bois et Peinture
1 - Bûcher	Sol : Terre battue Mur : Parpaings Plafond : Charpente métallique, fibres-ciment
1 - Local tech.	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Plâtre Porte : Métal et Peinture
1 - Serre	Sol : Terre battue Mur : Parpaings, polyester Plafond : Charpente métallique, polyester
1 - Poulailler	Sol : Terre battue Mur : Parpaings, polyester Plafond : Charpente métallique, polyester
1 - Atelier	Sol : Béton Mur : Crépi et Peinture Plafond : Isorel, charpente métallique, fibres-ciment Fenêtre : Métal Porte : Bois
1 - Ecurie 2	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : charpente bois, fibres-ciment Porte : Bois
1 - Petit toit 1	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Charpente métallique, fibres-ciment Porte : Métal
1 - Petit toit 2	Sol : Béton Mur : Ciment Plafond : Charpente métallique, fibres-ciment Porte : Métal

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 23/01/2018
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 23/01/2018
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 03 h 40
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
1 - Local chaudières, Pièces 12, 13, 14, Local cuve	Identifiant: N°038 Description: Calorifugeages	***Susceptible de contenir de l'amiante (En attente des résultats d'analyse)***	Score 1 (C-II-P-M-M)	

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
1 - Pièce 2	Identifiant: N°001 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Pièce 3	Identifiant: N°002 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Pièce 12	Identifiant: N°005 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Local chaudières	Identifiant: N°037 Description: Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Dég.7	Identifiant: N°003 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Douches	Identifiant: N°006 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Cour 1	Identifiant: N°004 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Lingerie 2	Identifiant: N°007 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	

1 - Pièce 24	Identifiant: N°008 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Pièce 31	Identifiant: N°015 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Palier 2	Identifiant: N°016 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Pièce 41	Identifiant: N°018 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Dég.18	Identifiant: N°017 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Dég.19	Identifiant: N°019 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Sd4	Identifiant: N°020 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-II-RF)	
2 - Pièce 47	Identifiant: N°021 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - wc10	Identifiant: N°022 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - SD7	Identifiant: N°023 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-II-RF)	
2 - Dég.21	Identifiant: N°024 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Pièce 55	Identifiant: N°026 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-II-RF)	
2 - Palier 3	Identifiant: N°025 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Pièce 56	Identifiant: N°027 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 - Pièce 57	Identifiant: N°028 Description: Dalles de sol	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
3 - Sdb	Identifiant: N°013 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
3 - Pièce 3	Identifiant: N°014 Description: Revêtements durs (amiante-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	

1 - Incinérateur	Identifiant: N°010 Description: Panneaux collés ou vissés	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score AC1 (Z-II-RM)	
1 - Préau	Identifiant: N°009 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Grange	Identifiant: N°036 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Atelier	Identifiant: N°032 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Ecurie 2	Identifiant: N°033 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Petit toit 1	Identifiant: N°030 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Petit toit 2	Identifiant: N°031 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Bâtiments Collines	Identifiant: N°034 Description: Conduites en amiante-ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score AC1 (Z-II-RM)	
1 - Jardin, abords de construction	Identifiant: N°011 Description: Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-II-RF)	
2 Toiture terrasse	Identifiant: N°012 Description: Conduits	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
2 Toiture terrasse	Identifiant: N°029 Description: Conduits de fumée en amiante-ciment	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	
1 - Jardin	Identifiant: N°035 Description: Plaques (fibres-ciment) Bac	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Score EP (Z-III-RF)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
1 - Pièce 2	Identifiant: N°001 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Pièce 3	Identifiant: N°002 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Pièce 12	Identifiant: N°005 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Local chaudières	Identifiant: N°037 Description: Entourages de poteaux (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

1 - Dég.7	Identifiant: N°003 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	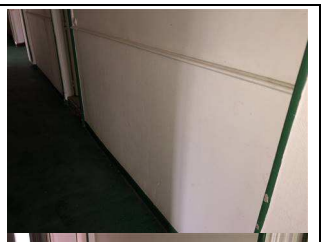
1 - Douches	Identifiant: N°006 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Cour 1	Identifiant: N°004 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Lingerie 2	Identifiant: N°007 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Pièce 24	Identifiant: N°008 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

2 - Pièce 31	Identifiant: N°015 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Palier 2	Identifiant: N°016 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Pièce 41	Identifiant: N°018 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Dég.18	Identifiant: N°017 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Dég.19	Identifiant: N°019 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Sd4	Identifiant: N°020 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

2 - Pièce 47	Identifiant: N°021 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - wc10	Identifiant: N°022 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - SD7	Identifiant: N°023 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Dég.21	Identifiant: N°024 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Pièce 55	Identifiant: N°026 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	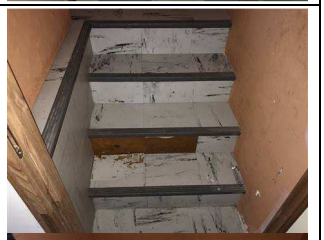
2 - Palier 3	Identifiant: N°025 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

2 - Pièce 56	Identifiant: N°027 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 - Pièce 57	Identifiant: N°028 Description: Dalles de sol Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
3 - Sdb	Identifiant: N°013 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
3 - Pièce 3	Identifiant: N°014 Description: Revêtements durs (amiante-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Incinérateur	Identifiant: N°010 Description: Panneaux collés ou vissés Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** AC1** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	
1 - Préau	Identifiant: N°009 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Grange	Identifiant: N°036 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

1 - Atelier	Identifiant: N°032 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Ecurie 2	Identifiant: N°033 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Petit toit 1	Identifiant: N°030 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Petit toit 2	Identifiant: N°031 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Bâtiments Collines	Identifiant: N°034 Description: Conduites en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** AC1** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.	

1 - Jardin, abords de construction	Identifiant: N°011 Description: Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	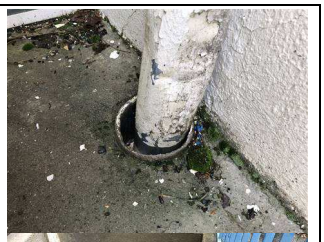

2 Toiture terrasse	Identifiant: N°012 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
2 Toiture terrasse	Identifiant: N°029 Description: Conduits de fumée en amiante-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1 - Jardin	Identifiant: N°035 Description: Plaques (fibres-ciment) Bac Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur connaissance de l'opérateur)	Matériau non dégradé **Résultat** EP** **Préconisation :** Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Listes des matériaux pour lesquels des résultats d'analyse sont attendus :

Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations
1 - Local chaudières, Pièces 12, 13, 14, Local cuve	Identifiant: N°038 Description: Calorifugeages Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	En attente des résultats d'analyse	Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) **Score** 1** Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : il est mentionné la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **LA VERGNE**, le **23/01/2018**

Par : Laurent MINEUR

Signature du représentant :

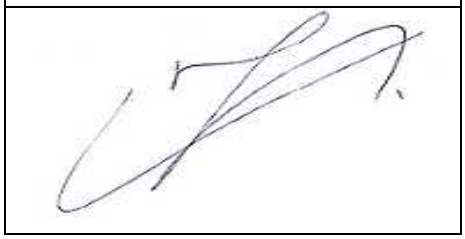

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 0118.33 LM

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

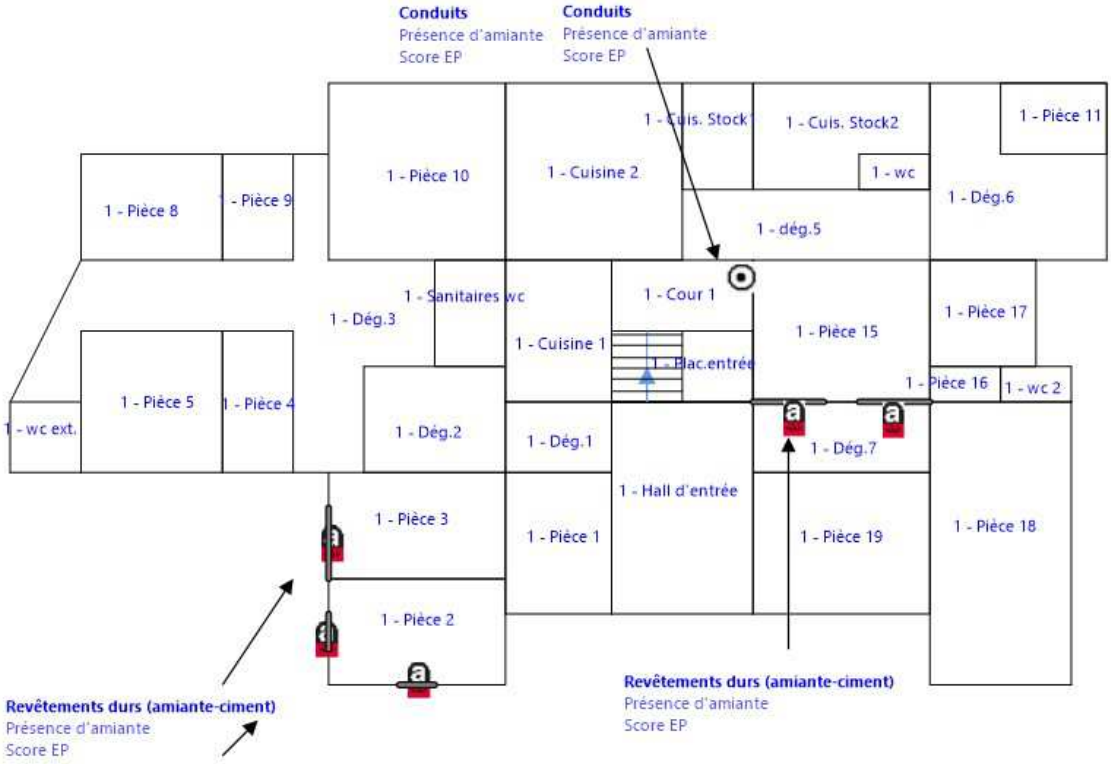

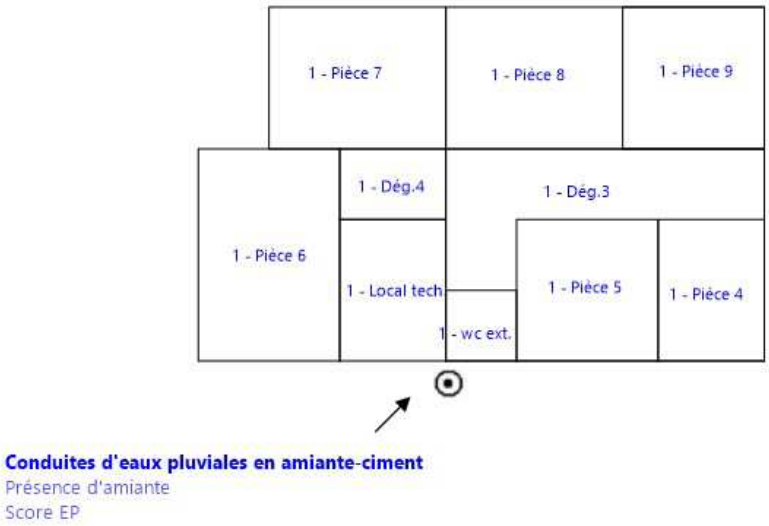

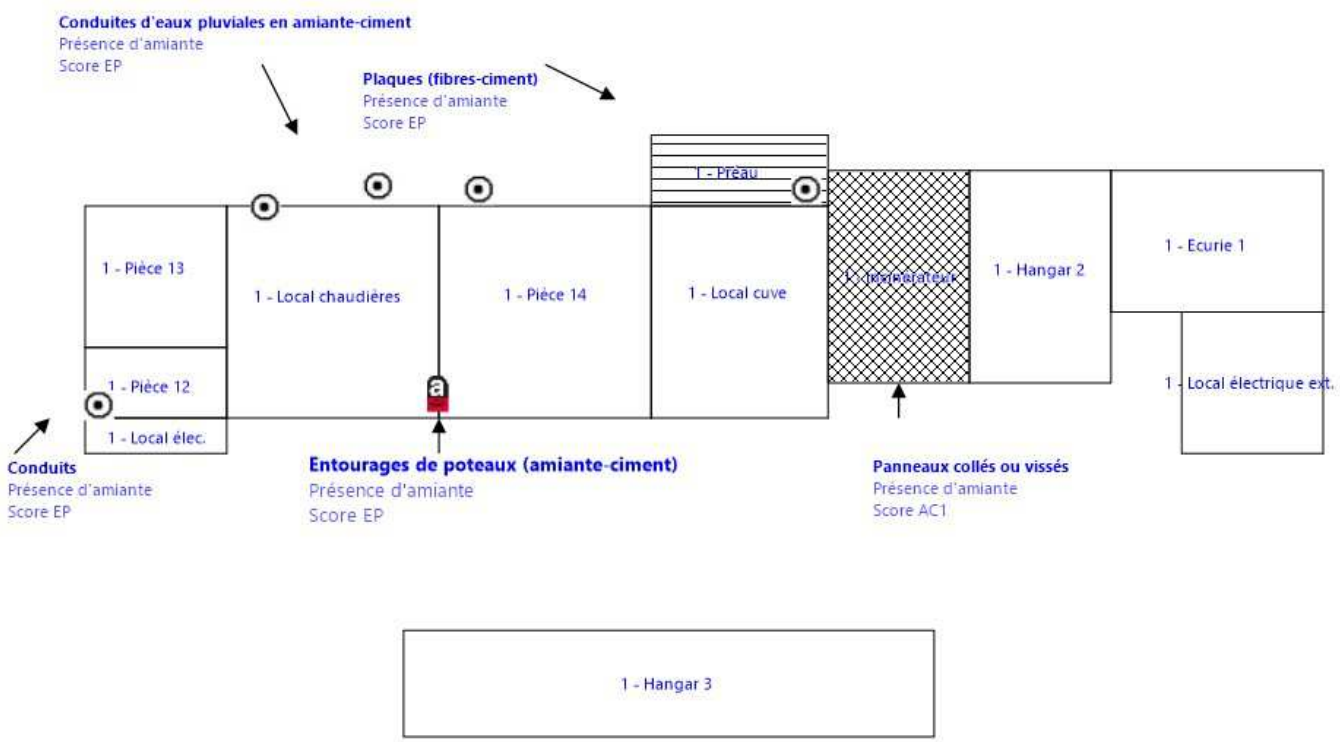
Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
Présence d'amiante
Score EP
Plaques (fibres-ciment)
Présence d'amiante
Score EP
1 - Préau
1 - Pièce 13
1 - Local chaudières
1 - Pièce 14
1 - Local cuve
1 - Hangar 2
1 - Ecurie 1
1 - Pièce 12
1 - Local élec.
1 - Local électrique ext.
Conduits
Présence d'amiante
Score EP
Entourages de poteaux (amiante-ciment)
Présence d'amiante
Score EP
Panneaux collés ou vissés
Présence d'amiante
Score AC1
1 - Hangar 3

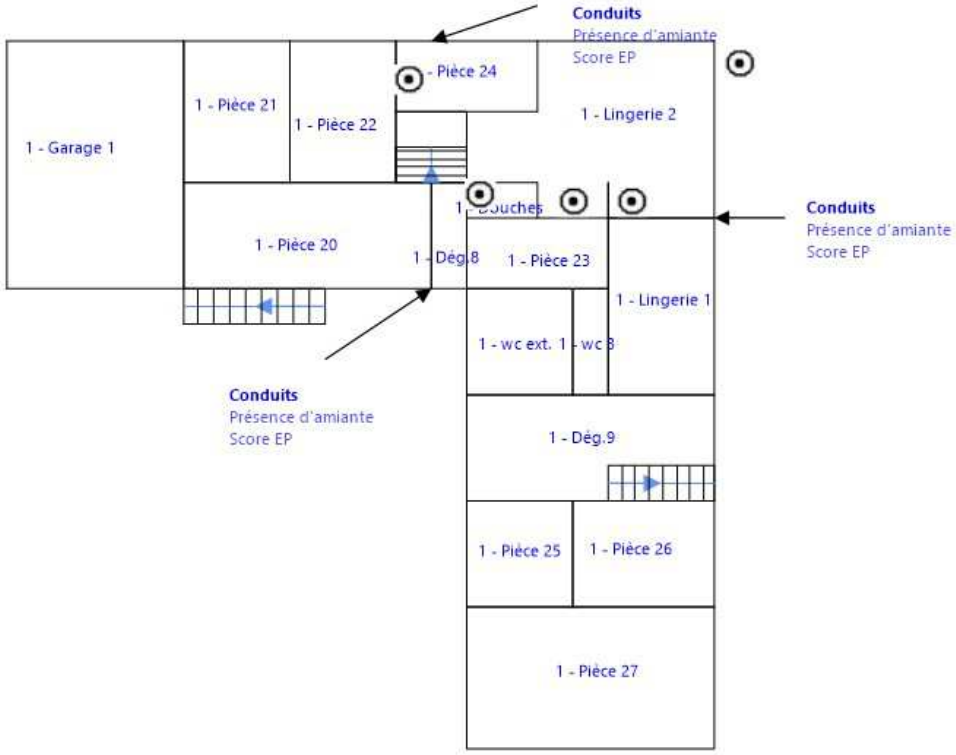
Conduits
Présence d'amiante
Score EP
1 - Pièce 24
1 - Pièce 21
1 - Pièce 22
1 - Lingerie 2
1 - Garage 1
1 - Pièce 20
1 - Dég.8
1 - Pièce 23
Conduits
Présence d'amiante
Score EP
1 - Lingerie 1
1 - wc ext.
Conduits
Présence d'amiante
Score EP
1 - Dég.9
1 - Pièce 25
1 - Pièce 26
1 - Pièce 27

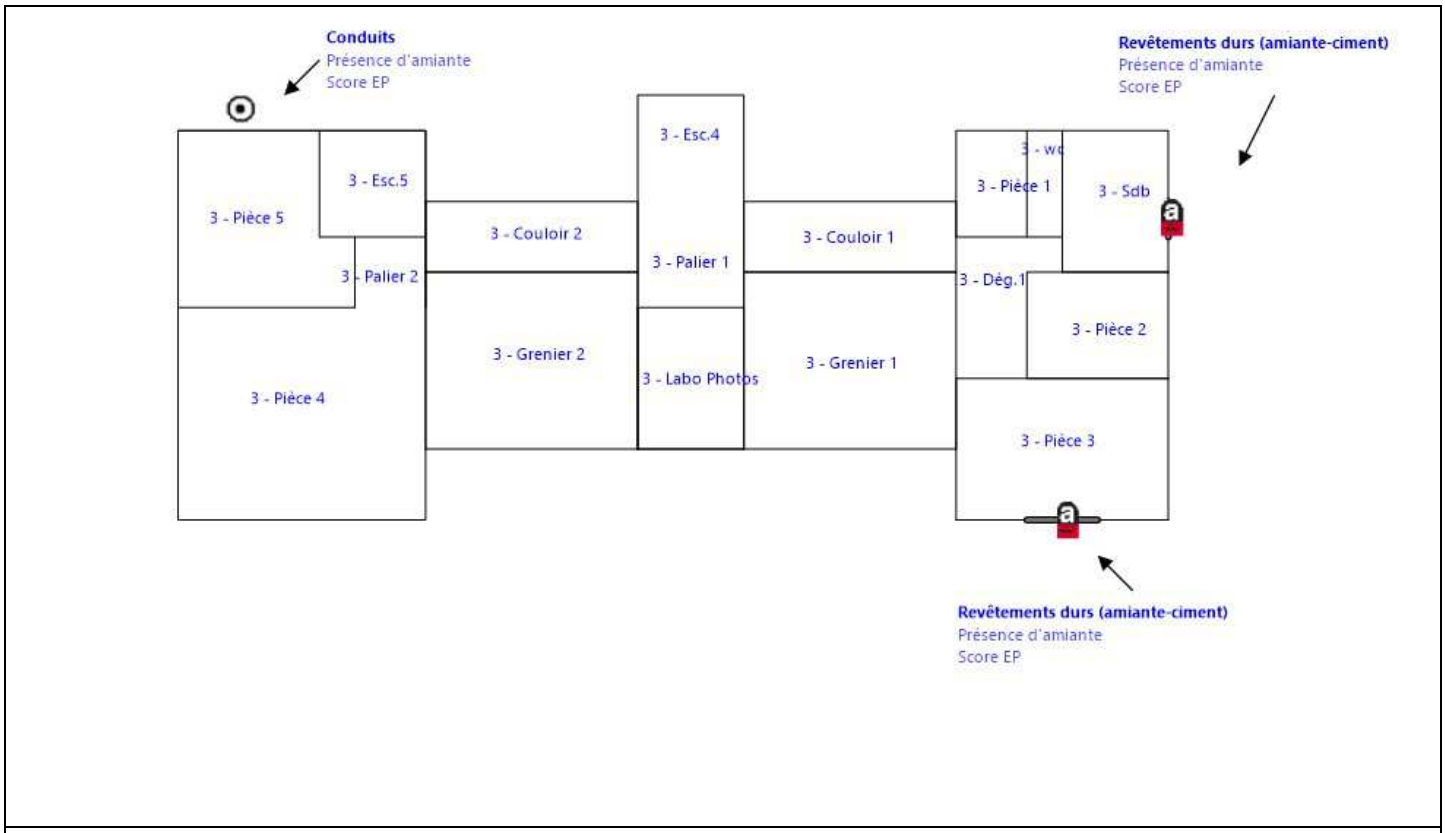
Conduits
Présence d'amiante
Score EP
Revêtements durs (amiante-ciment)
Présence d'amiante
Score EP
3 - Esc.4
3 - wc
3 - Pièce 1
3 - Sdb
3 - Esc.5
3 - Pièce 5
3 - Couloir 2
3 - Couloir 1
3 - Palier 1
3 - Palier 2
3 - Dég.1
3 - Pièce 2
3 - Grenier 2
3 - Grenier 1
3 - Labo Photos
3 - Pièce 4
3 - Pièce 3
Revêtements durs (amiante-ciment)
Présence d'amiante
Score EP

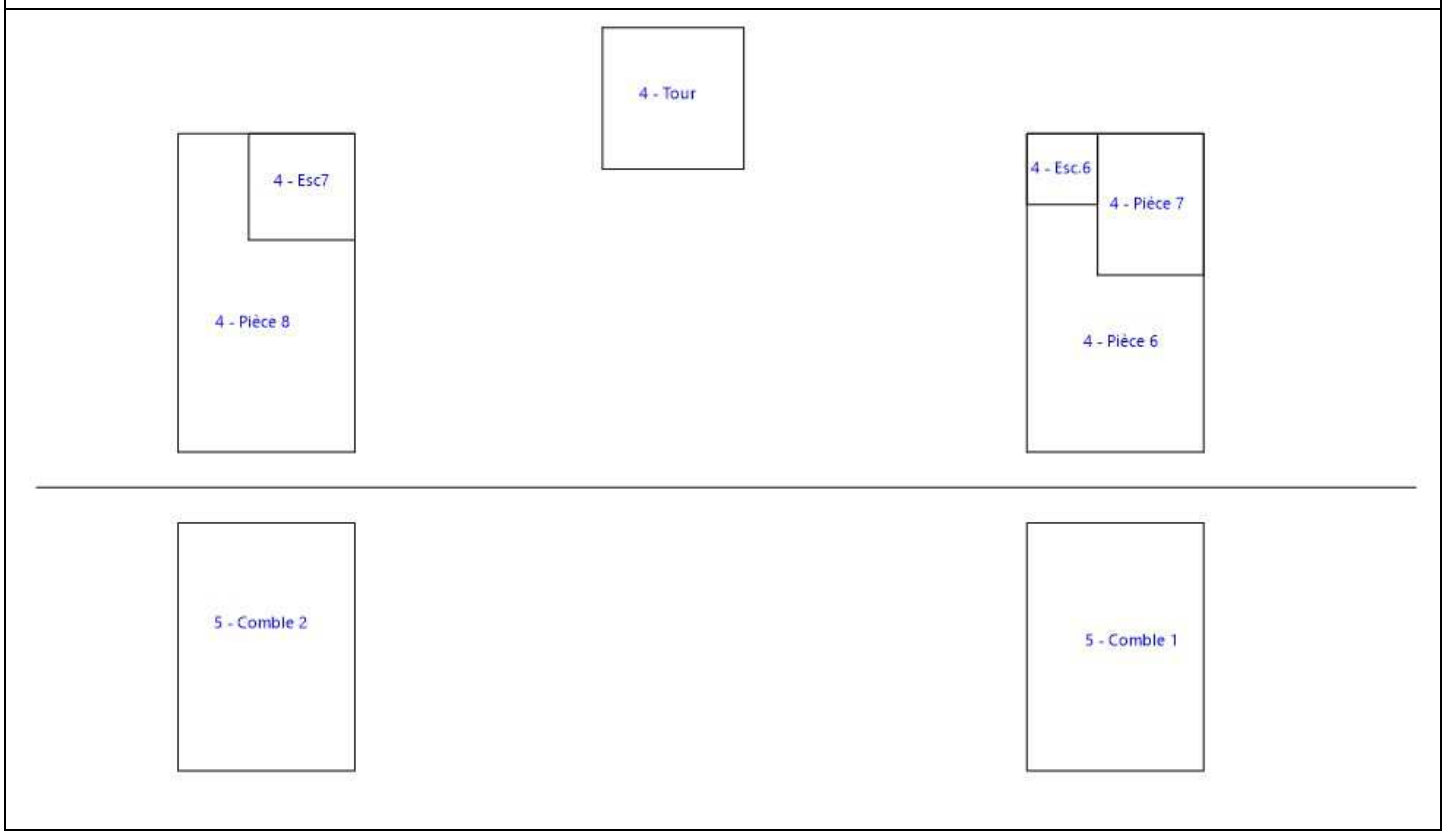
4 - Tour
4 - Esc7
4 - Pièce 8
4 - Esc.6
4 - Pièce 7
4 - Pièce 6
5 - Comble 2
5 - Comble 1

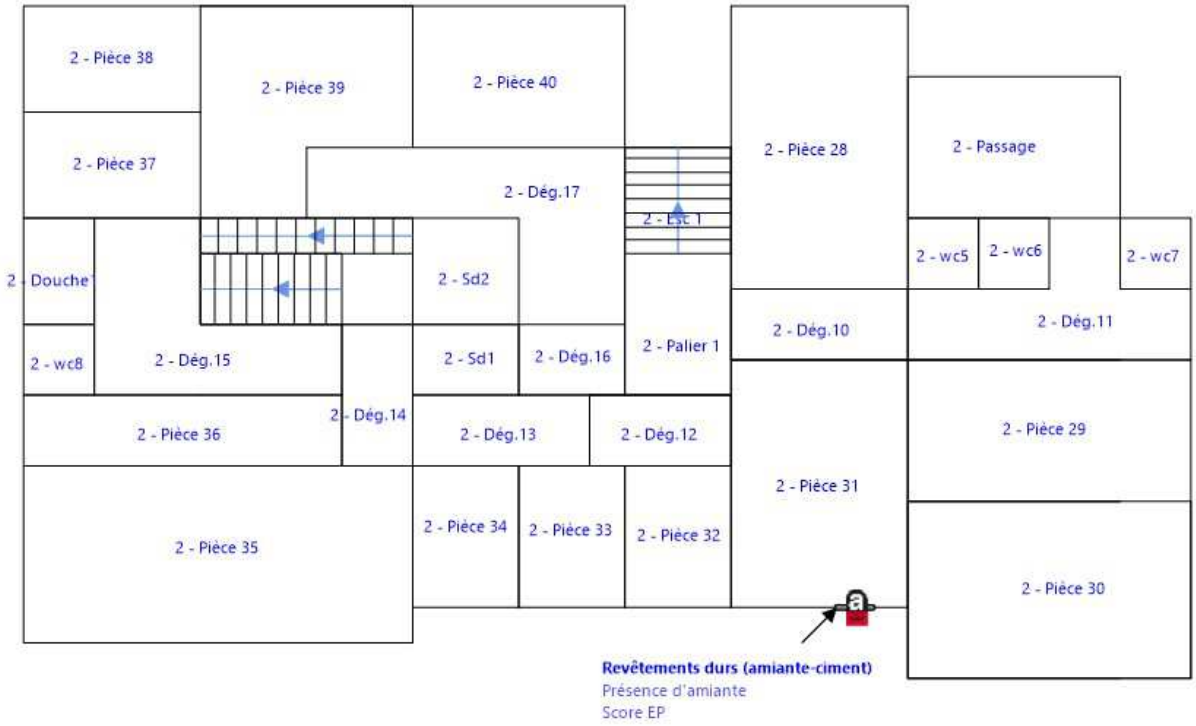
2 - Pièce 38
2 - Pièce 39
2 - Pièce 40
2 - Pièce 37
2 - Pièce 28
2 - Passage
2 - Dég.17
2 - Esc 1
2 - Douche
2 - Sd2
2 - wc5
2 - wc6
2 - wc7
2 - wc8
2 - Dég.15
2 - Sd1
2 - Dég.16
2 - Palier 1
2 - Dég.10
2 - Dég.11
2 - Dég.14
2 - Pièce 36
2 - Dég.13
2 - Dég.12
2 - Pièce 29
2 - Pièce 31
2 - Pièce 35
2 - Pièce 34
2 - Pièce 33
2 - Pièce 32
2 - Pièce 30
Revêtements durs (amiante-ciment)
Présence d'amiante
Score EP

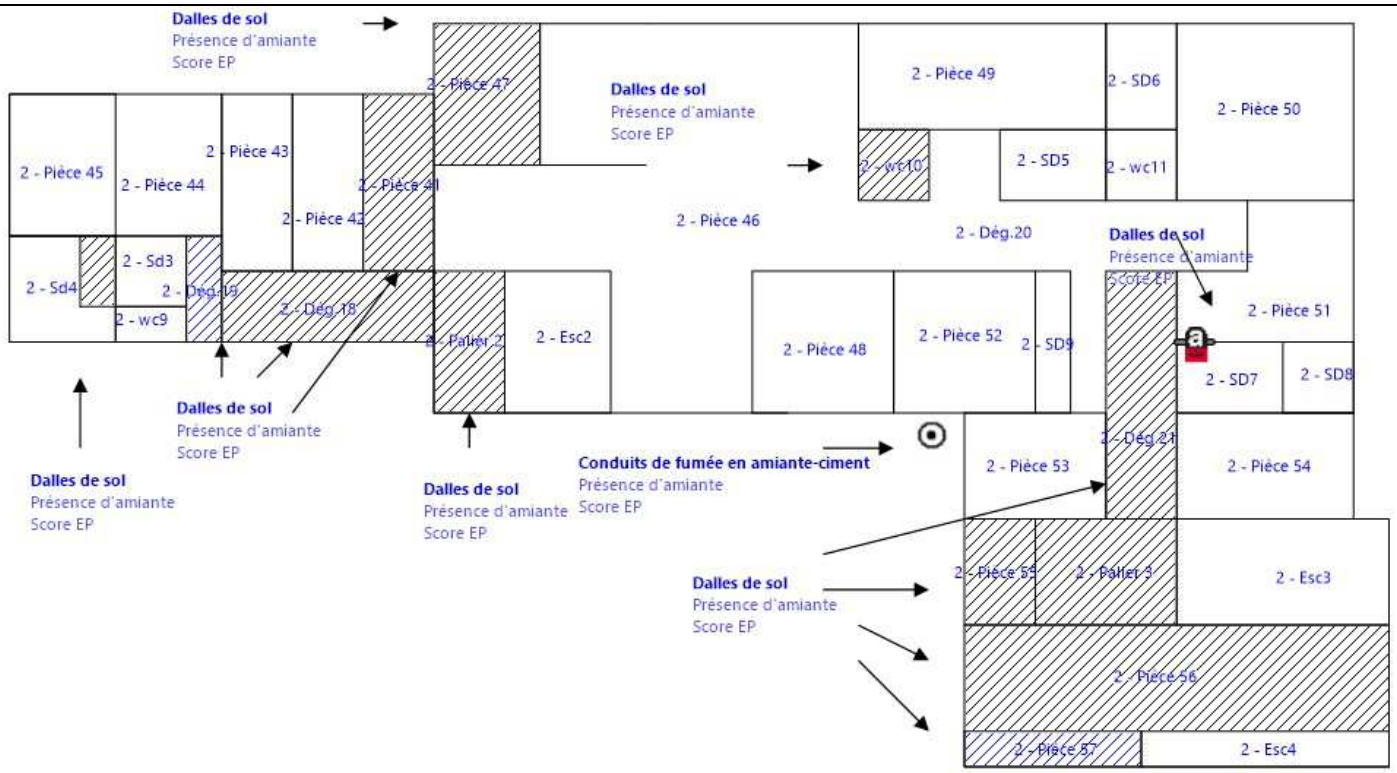
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
2 - Pièce 47
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
2 - Pièce 49
2 - SD6
2 - Pièce 50
2 - Pièce 45
2 - Pièce 44
2 - Pièce 43
2 - Pièce 41
2 - wc10
2 - SD5
2 - wc11
2 - Pièce 42
2 - Pièce 46
2 - Dég.20
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
2 - Sd3
2 - Sd4
2 - Dég.19
2 - Dég.18
2 - wc9
2 - Palier 2
2 - Esc2
2 - Pièce 48
2 - Pièce 52
2 - SD9
2 - Pièce 51
2 - SD7
2 - SD8
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
Conduits de fumée en amiante-ciment
Présence d'amiante
Score EP
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
2 - Dég.21
2 - Pièce 53
2 - Pièce 54
Dalles de sol
Présence d'amiante
Score EP
2 - Pièce 55
2 - Palier 3
2 - Esc3
2 - Pièce 56
2 - Pièce 57
2 - Esc4

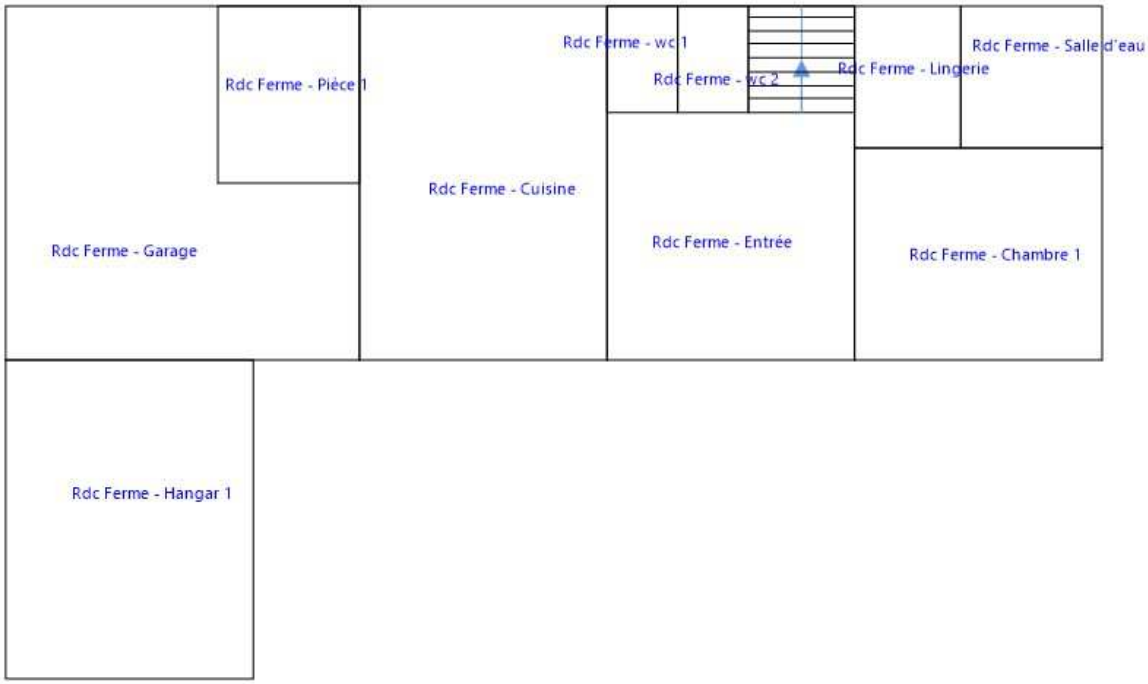
Rdc Ferme - Pièce 1
Rdc Ferme - wc 1
Rdc Ferme - wc 2
Rdc Ferme - Lingerie
Rdc Ferme - Salle d'eau
Rdc Ferme - Cuisine
Rdc Ferme - Garage
Rdc Ferme - Entrée
Rdc Ferme - Chambre 1
Rdc Ferme - Hangar 1

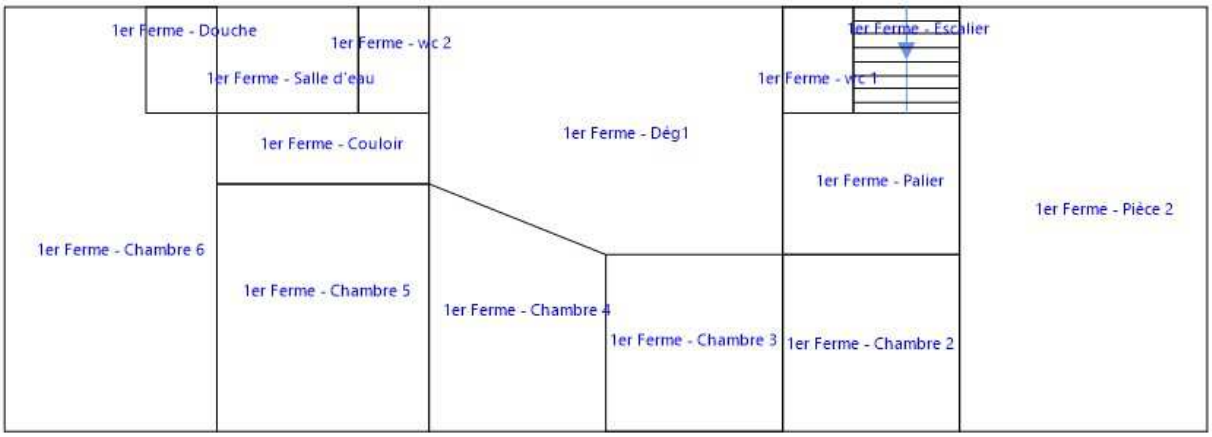
1er Ferme - Douche
1er Ferme - wc 2
1er Ferme - Salle d'eau
1er Ferme - Escalier
1er Ferme - wc 1
1er Ferme - Couloir
1er Ferme - Dég1
1er Ferme - Palier
1er Ferme - Pièce 2
1er Ferme - Chambre 6
1er Ferme - Chambre 5
1er Ferme - Chambre 4
1er Ferme - Chambre 3
1er Ferme - Chambre 2

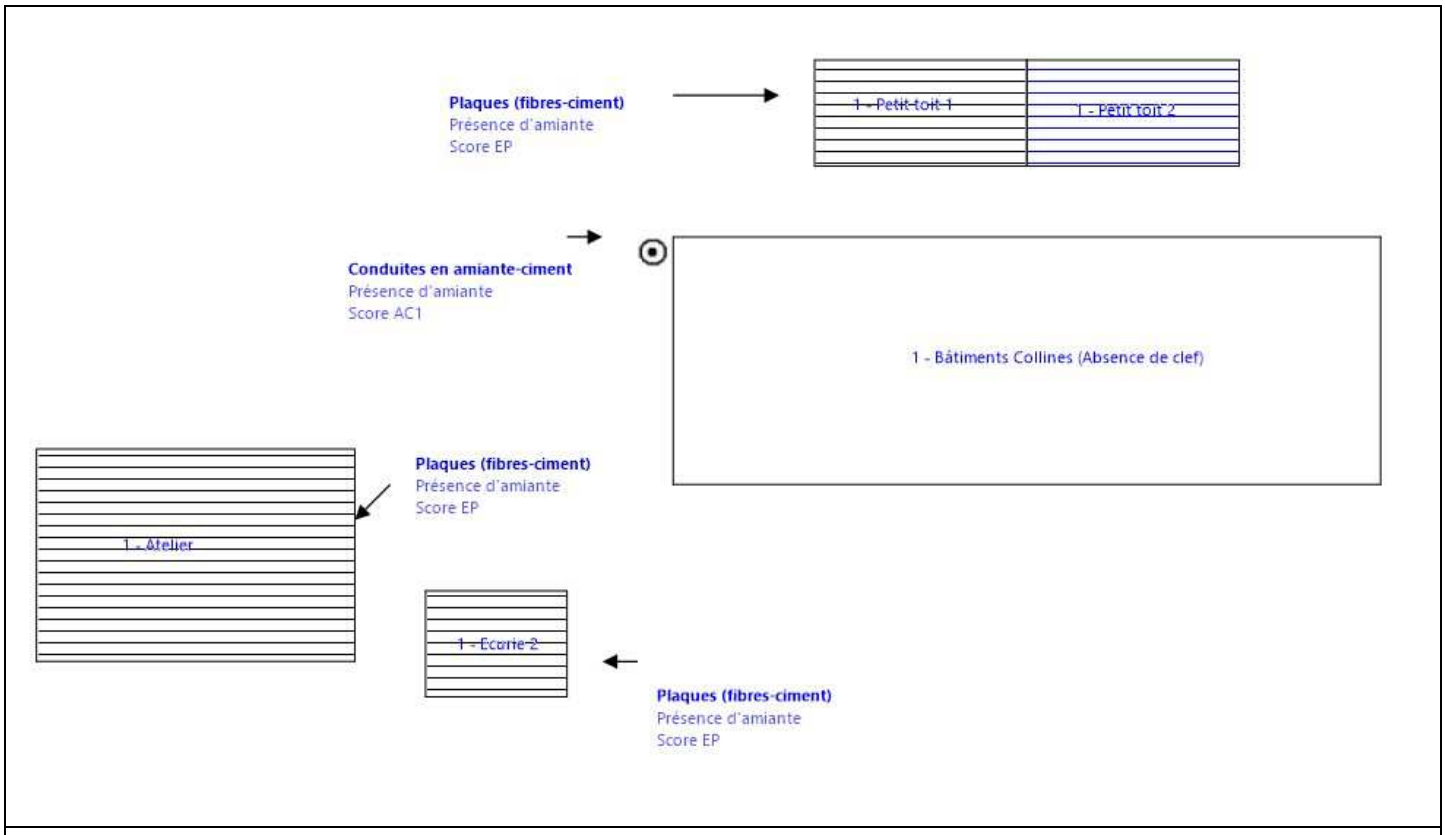
Plaques (fibres-ciment)
Présence d'amiante
Score EP
1 - Petit toit 1
1 - Petit toit 2
Conduites en amiante-ciment
Présence d'amiante
Score AC1
1 - Bâtiments Collines (Absence de clef)
Plaques (fibres-ciment)
Présence d'amiante
Score EP
1 - Atelier
1 - Ecurie 2
Plaques (fibres-ciment)
Présence d'amiante
Score EP

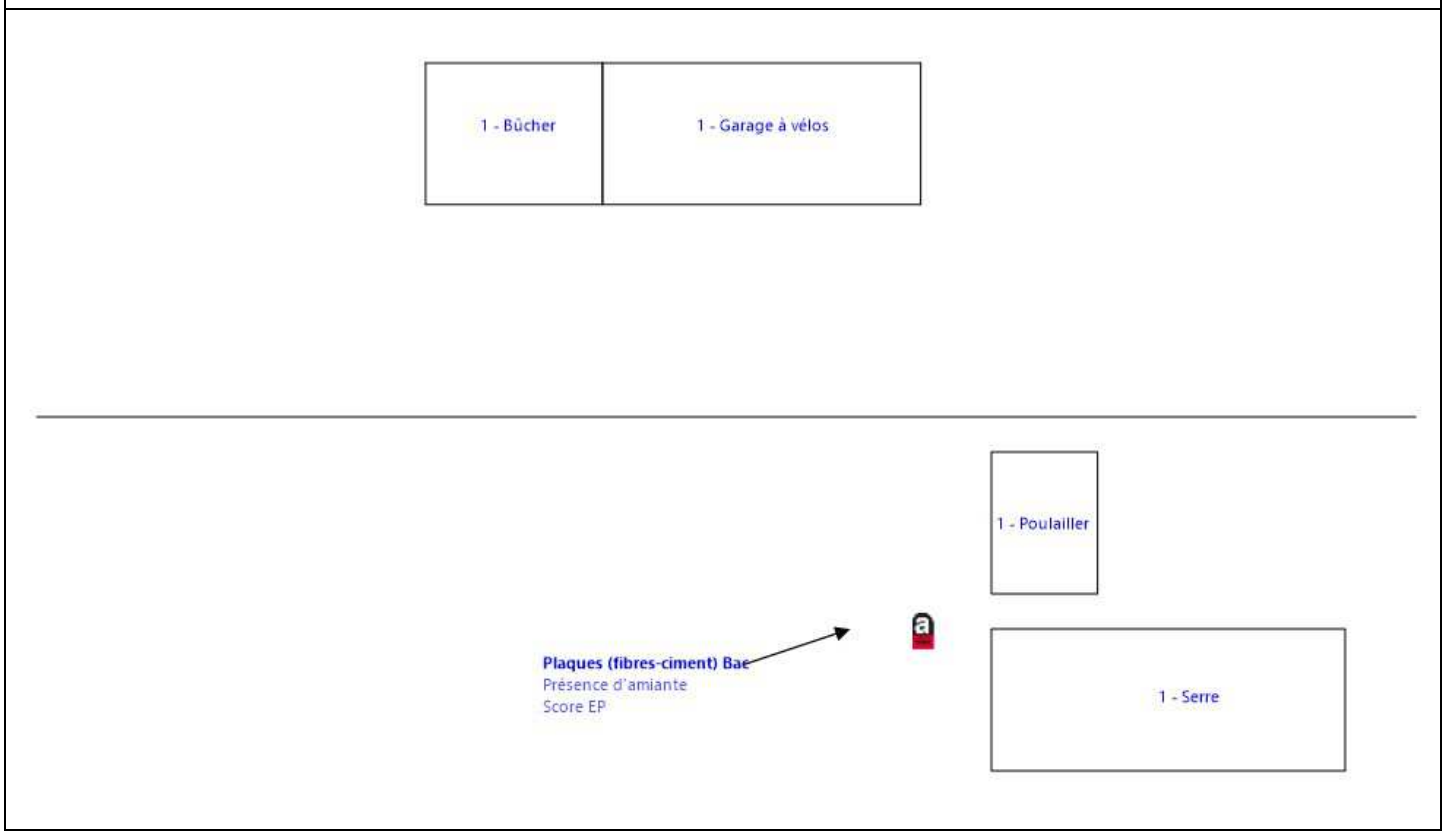
1 - Bûcher
1 - Garage à vélos
1 - Poulailler
Plaques (fibres-ciment) Bac
Présence d'amiante
Score EP
1 - Serre

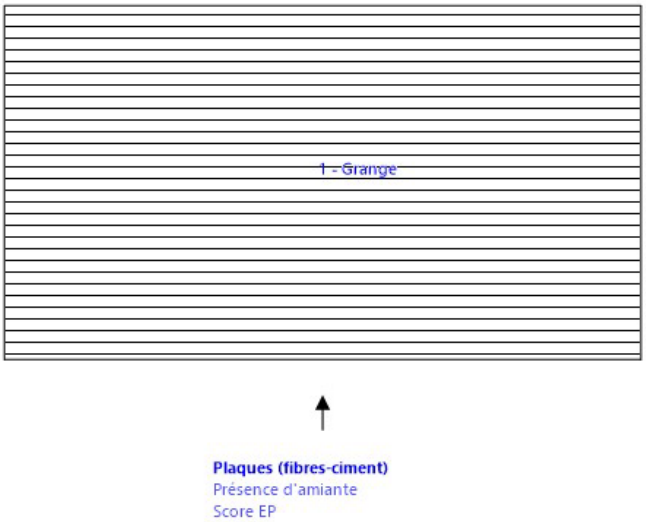

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire **:** **Mairie de Saint Jean d'Angély** Adresse du bien : **Domaine de Chancelée** **17400** **LA VERGNE**
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : 1 - Local chaudières Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Entourages de poteaux (amiante-ciment) Description : Entourages de poteaux (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Photo n° PhA001 Localisation : 1 - Local chaudières Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Entourages de poteaux (amiante-ciment) Description : Entourages de poteaux (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Photo n° PhA002 Localisation : 1 - Pièce 2 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA002 Localisation : 1 - Pièce 2 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA003 Localisation : 1 - Pièce 3 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)

	Photo n° PhA004 Localisation : 1 - Pièce 12 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA005 Localisation : 1 - Dég.7 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA005 Localisation : 1 - Dég.7 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA006 Localisation : 1 - Douches Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA007 Localisation : 1 - Cour 1 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits

	Photo n° PhA008 Localisation : 1 - Lingerie 2 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA008 Localisation : 1 - Lingerie 2 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA008 Localisation : 1 - Lingerie 2 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA009 Localisation : 1 - Pièce 24 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA010 Localisation : 2 - Pièce 31 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)

	Photo n° PhA011 Localisation : 2 - Palier 2 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA012 Localisation : 2 - Pièce 41 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA012 Localisation : 2 - Pièce 41 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA013 Localisation : 2 - Dég.18 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA014 Localisation : 2 - Dég.19 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol

	Photo n° PhA015 Localisation : 2 - Sd4 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA016 Localisation : 2 - Pièce 47 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA017 Localisation : 2 - wc10 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA018 Localisation : 2 - SD7 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA019 Localisation : 2 - Dég.21 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol

	Photo n° PhA020 Localisation : 2 - Pièce 55 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA020 Localisation : 2 - Pièce 55 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA021 Localisation : 2 - Palier 3 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA022 Localisation : 2 - Pièce 56 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol
	Photo n° PhA023 Localisation : 2 - Pièce 57 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol Localisation sur croquis : Dalles de sol

	Photo n° PhA024 Localisation : 3 - Sdb Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA025 Localisation : 3 - Pièce 3 Ouvrage : Murs, Cloisons ''en dur'' et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (amiante-ciment) Description : Revêtements durs (amiante-ciment) Localisation sur croquis : Revêtements durs (amiante-ciment)
	Photo n° PhA026 Localisation : 1 - Incinérateur Ouvrage : Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux Partie d'ouvrage : Panneaux collés ou vissés Description : Panneaux collés ou vissés Localisation sur croquis : Panneaux collés ou vissés
	Photo n° PhA027 Localisation : 1 - Préau Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA028 Localisation : 1 - Grange Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)

	Photo n° PhA029 Localisation : 1 - Atelier Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA030 Localisation : 1 - Ecurie 2 Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA031 Localisation : 1 - Petit toit 1 Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA032 Localisation : 1 - Petit toit 2 Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA033 Localisation : 1 - Bâtiments Collines Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux usées en amiante-ciment Description : Conduites en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites en amiante-ciment

	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment

	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA034 Localisation : 1 - Jardin, abords de construction Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Description : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Photo n° PhA035 Localisation : 2 Toiture terrasse Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits
	Photo n° PhA035 Localisation : 2 Toiture terrasse Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits Localisation sur croquis : Conduits

	Photo n° PhA036 Localisation : 2 Toiture terrasse Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduits de fumée en amiante-ciment Description : Conduits de fumée en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduits de fumée en amiante-ciment
	Photo n° PhA036 Localisation : 2 Toiture terrasse Ouvrage : Conduits en toiture et façade Partie d'ouvrage : Conduits de fumée en amiante-ciment Description : Conduits de fumée en amiante-ciment Localisation sur croquis : Conduits de fumée en amiante-ciment
	Photo n° PhA037 Localisation : 1 - Jardin Ouvrage : Bardages et façades légères Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Bac Localisation sur croquis : Plaques (fibres-ciment) Bac

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

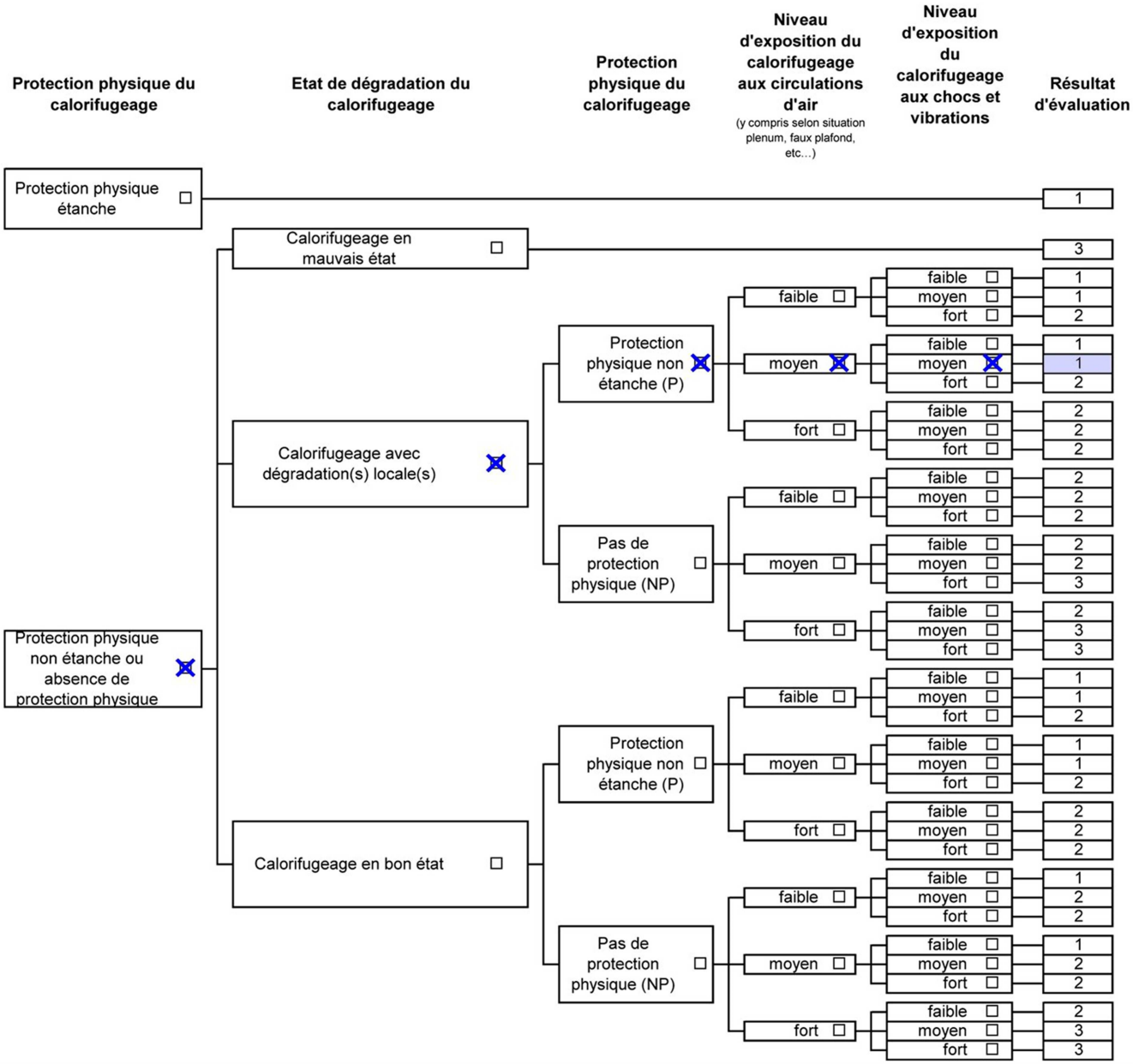

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Local chaudières, Pièces 12, 13, 14, Local cuve
Identifiant Matériau : N°038
Matériau : Calorifugeages
Résultat Score 1 : Il faut faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des calorifugeages.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.		

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

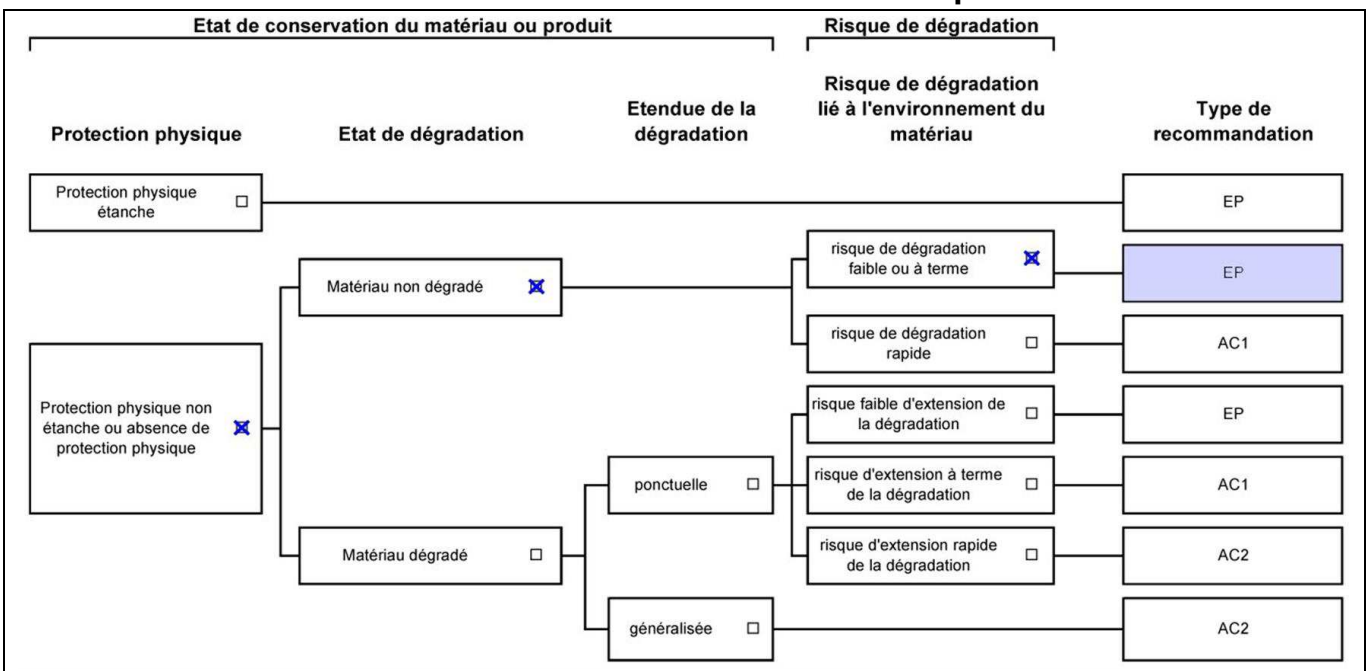

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Pièce 2
Identifiant Matériau : N°001
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

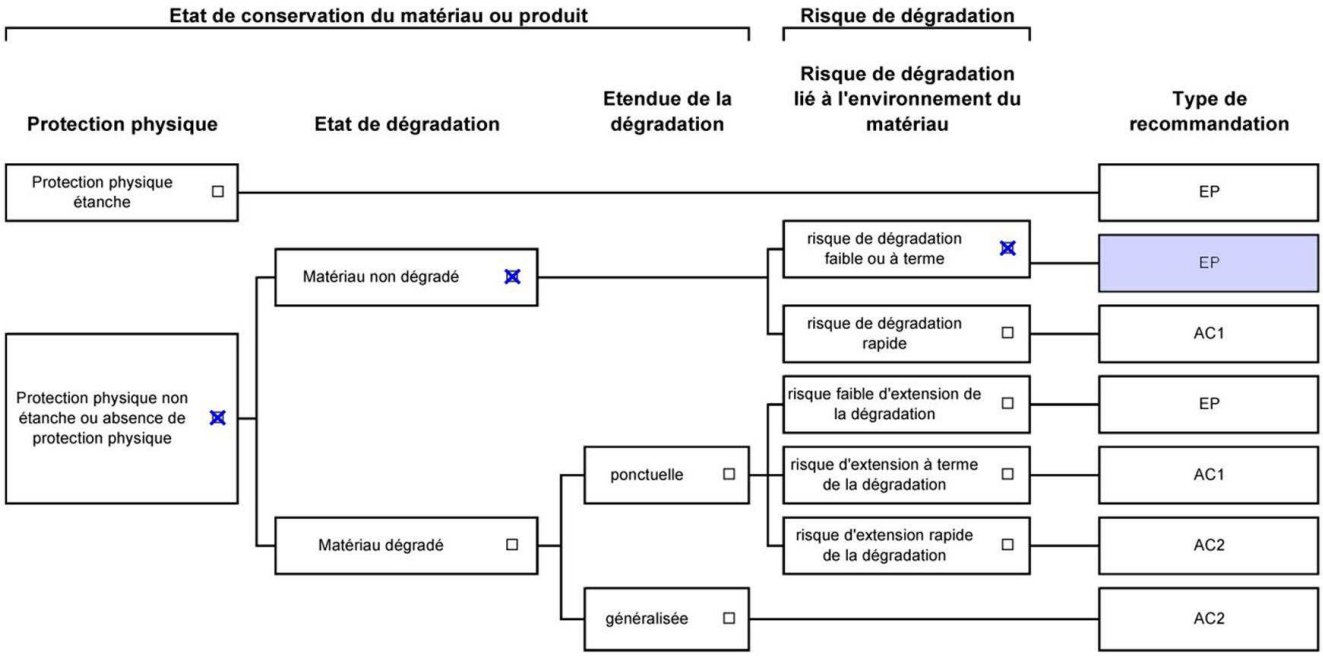

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Pièce 3
Identifiant Matériau : N°002
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

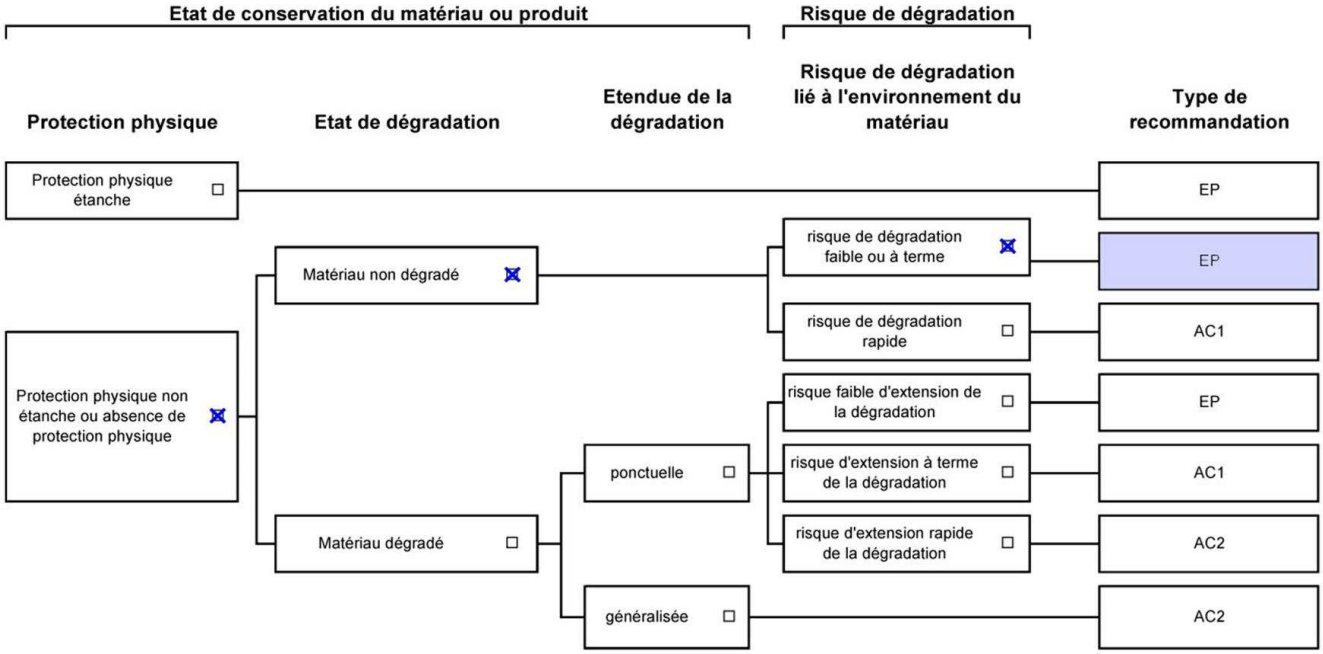

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Pièce 12
Identifiant Matériau : N°005
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

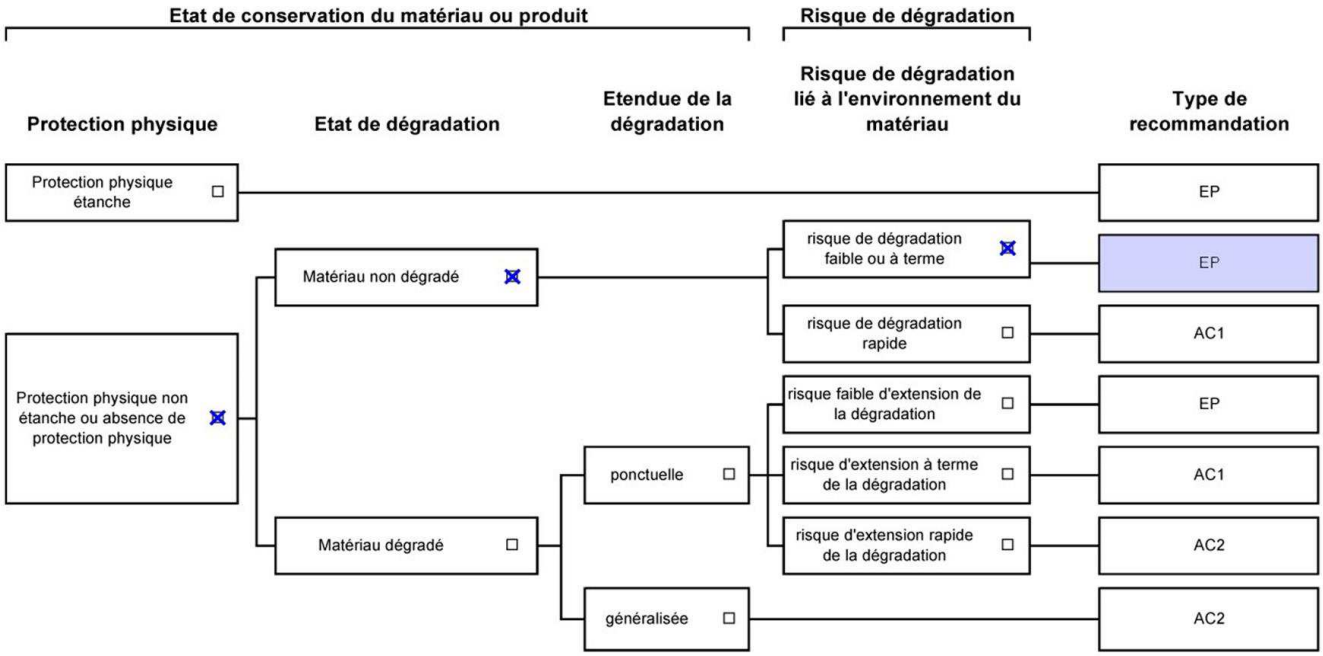

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Local chaudières
Identifiant Matériau : N°037
Matériau : Entourages de poteaux (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

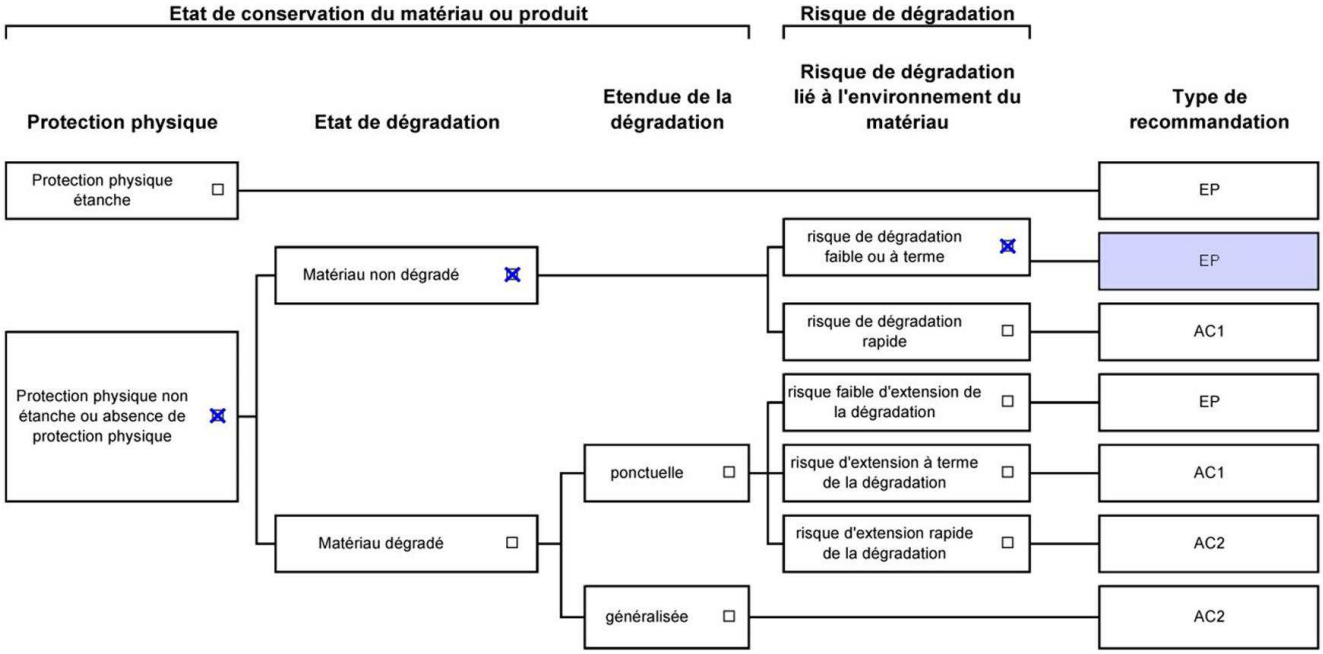

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Dég.7
Identifiant Matériau : N°003
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

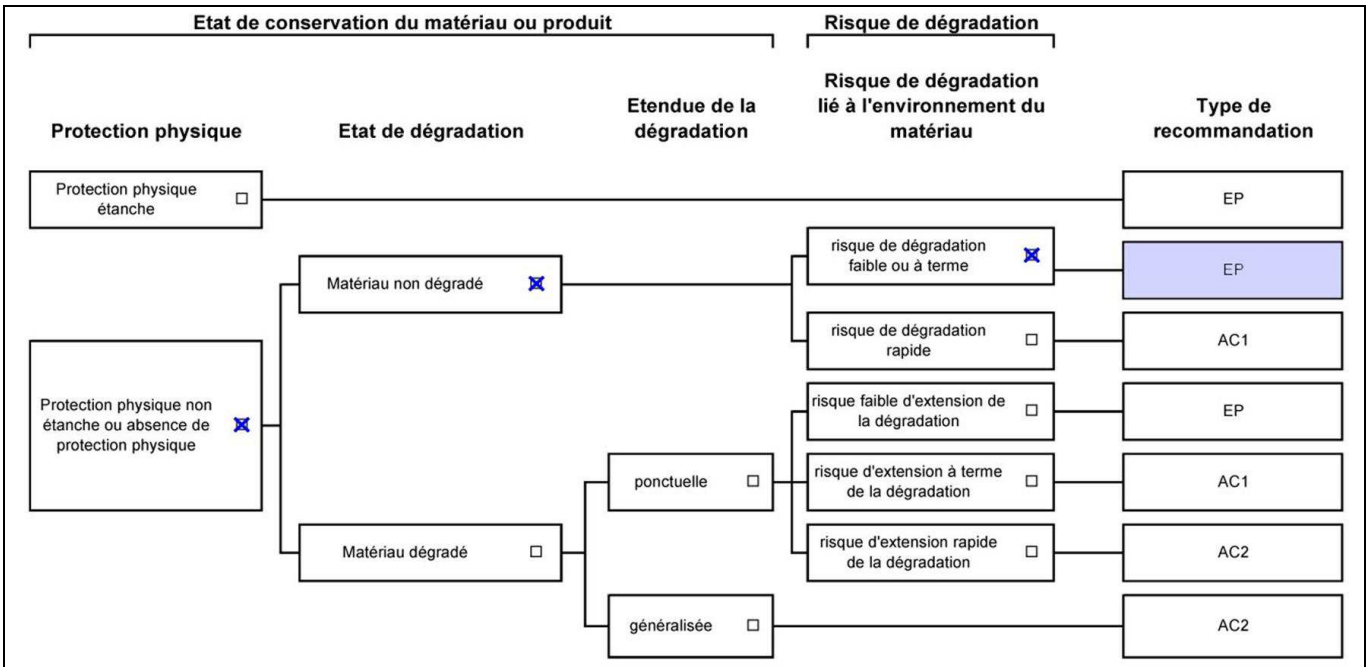

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Douches
Identifiant Matériau : N°006
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

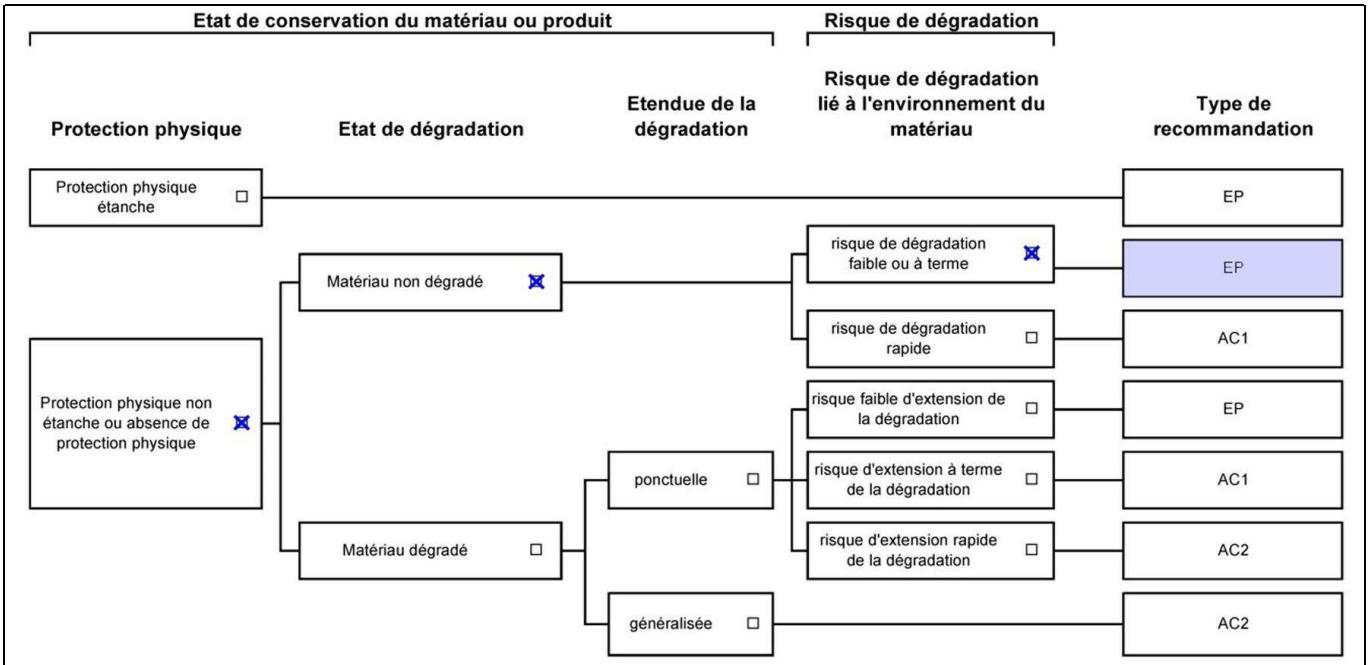

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Cour 1
Identifiant Matériau : N°004
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

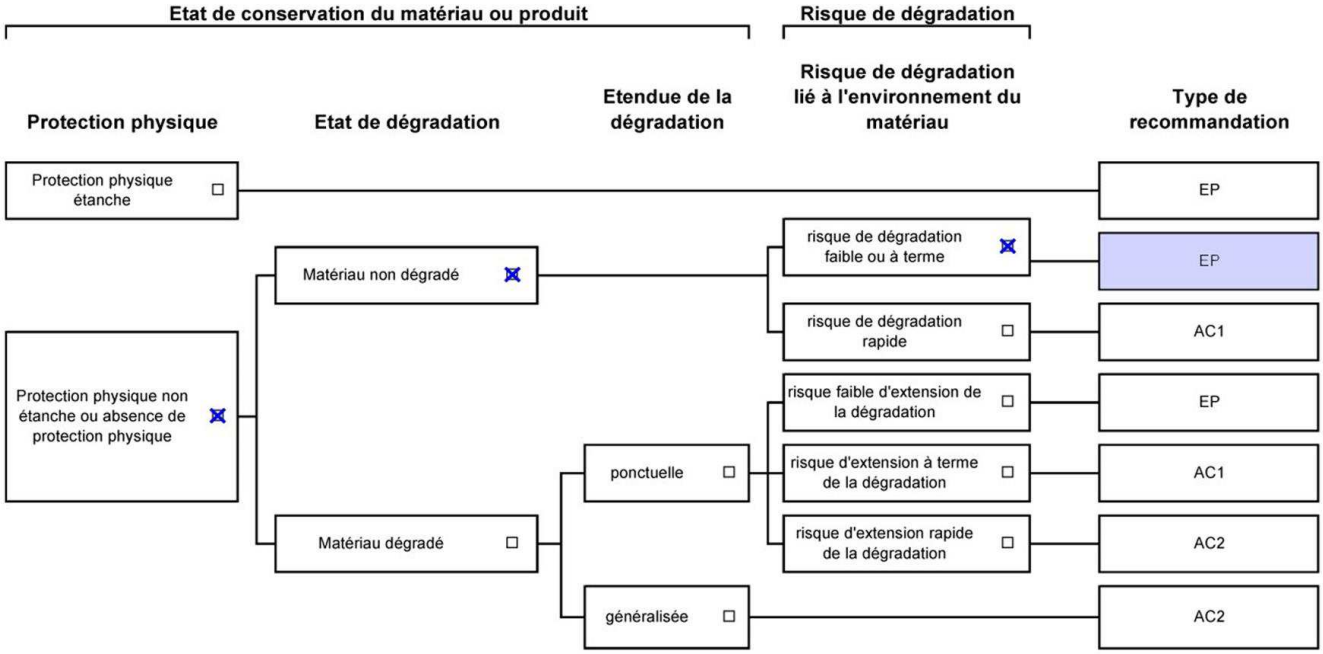

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Lingerie 2
Identifiant Matériau : N°007
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

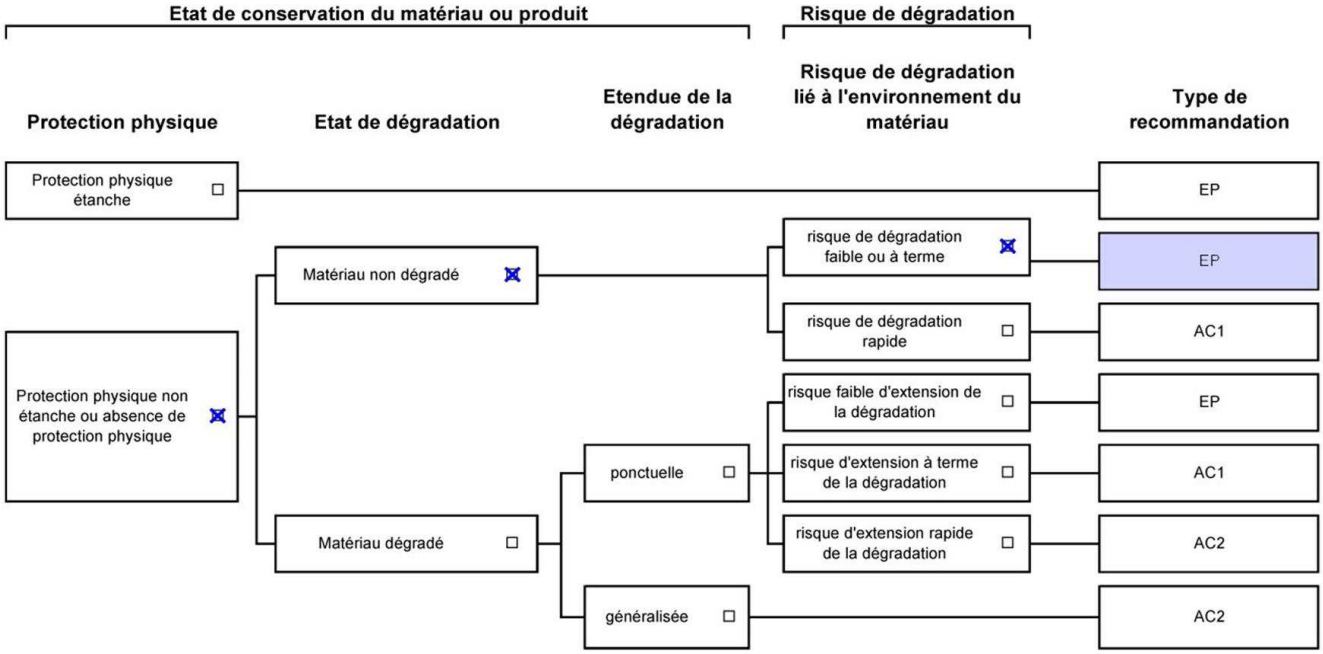

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Pièce 24
Identifiant Matériau : N°008
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

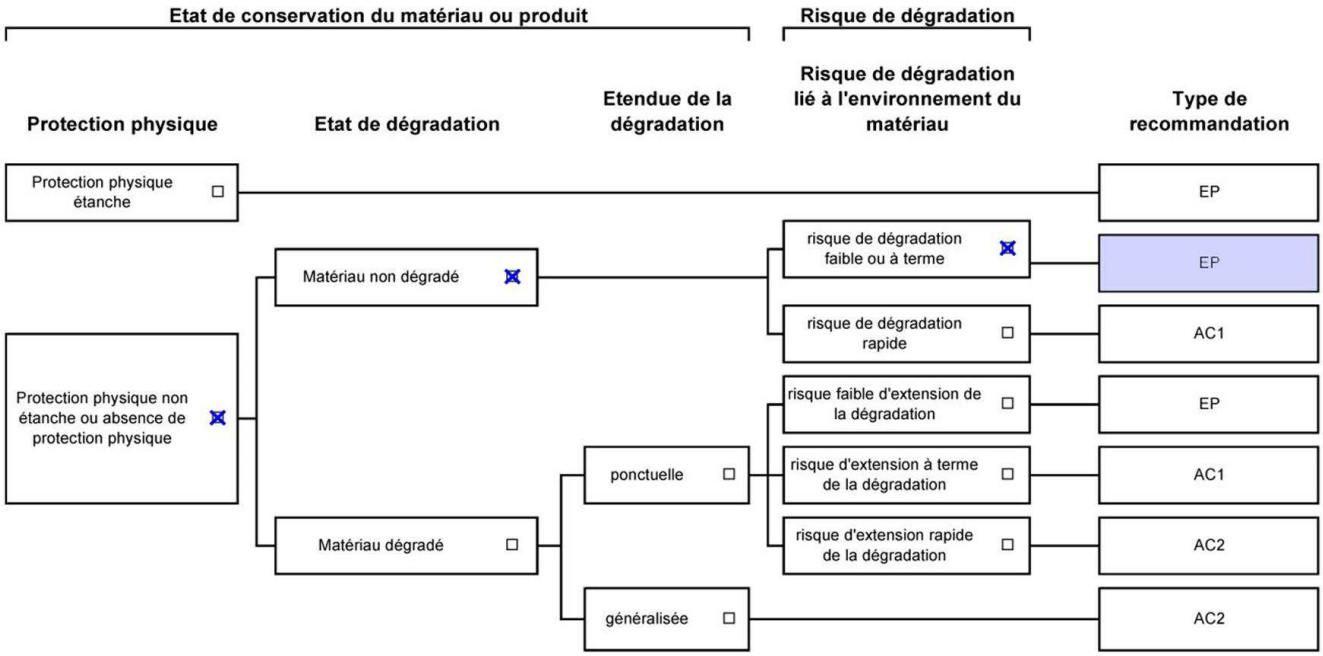

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 31
Identifiant Matériau : N°015
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

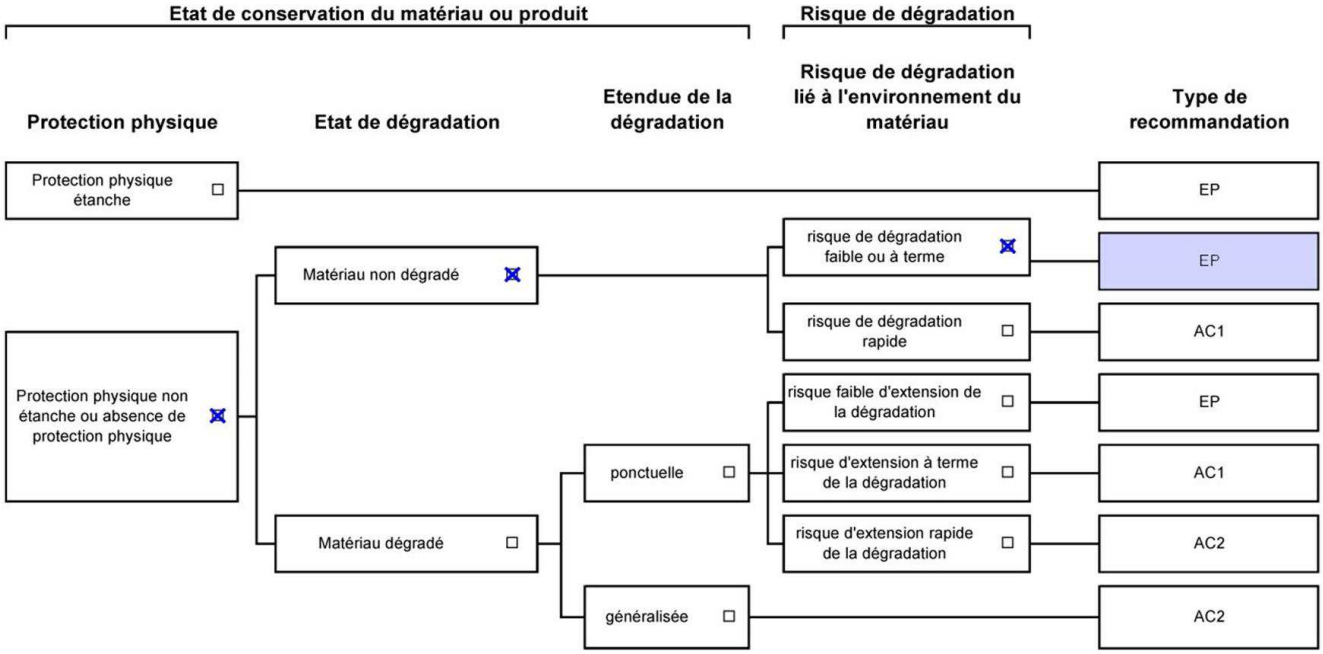

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Palier 2
Identifiant Matériau : N°016
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

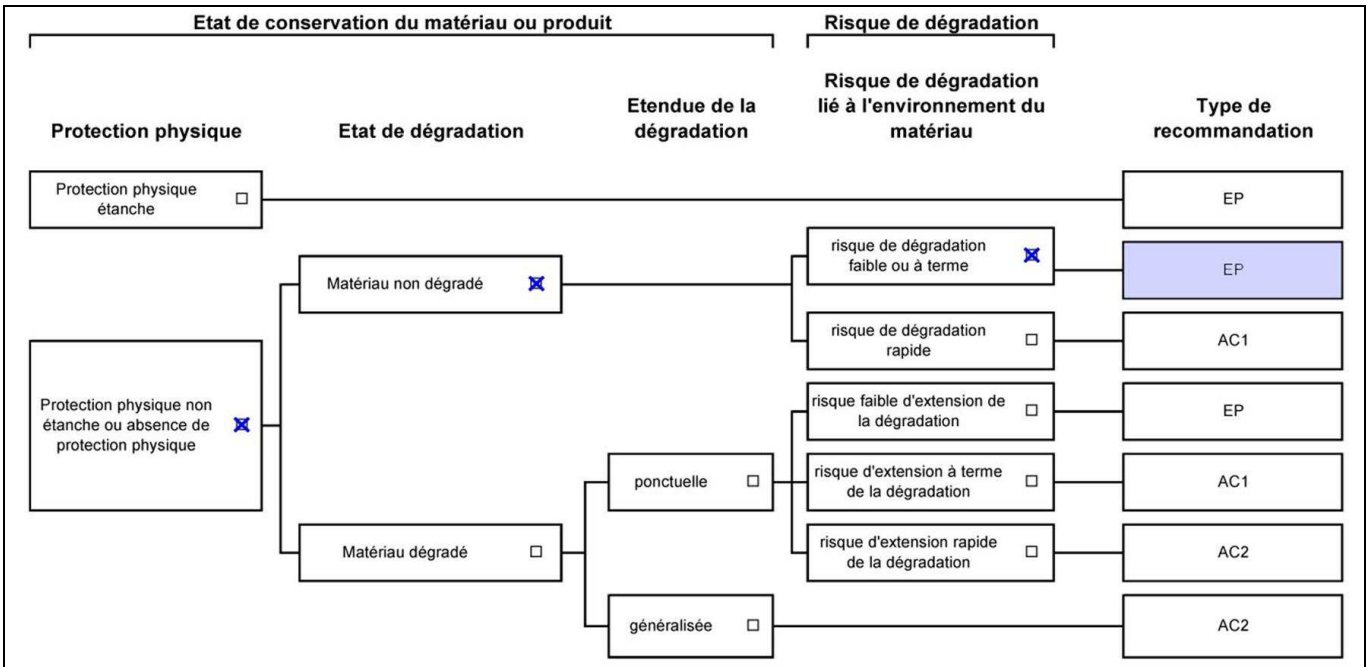

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 41
Identifiant Matériau : N°018
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

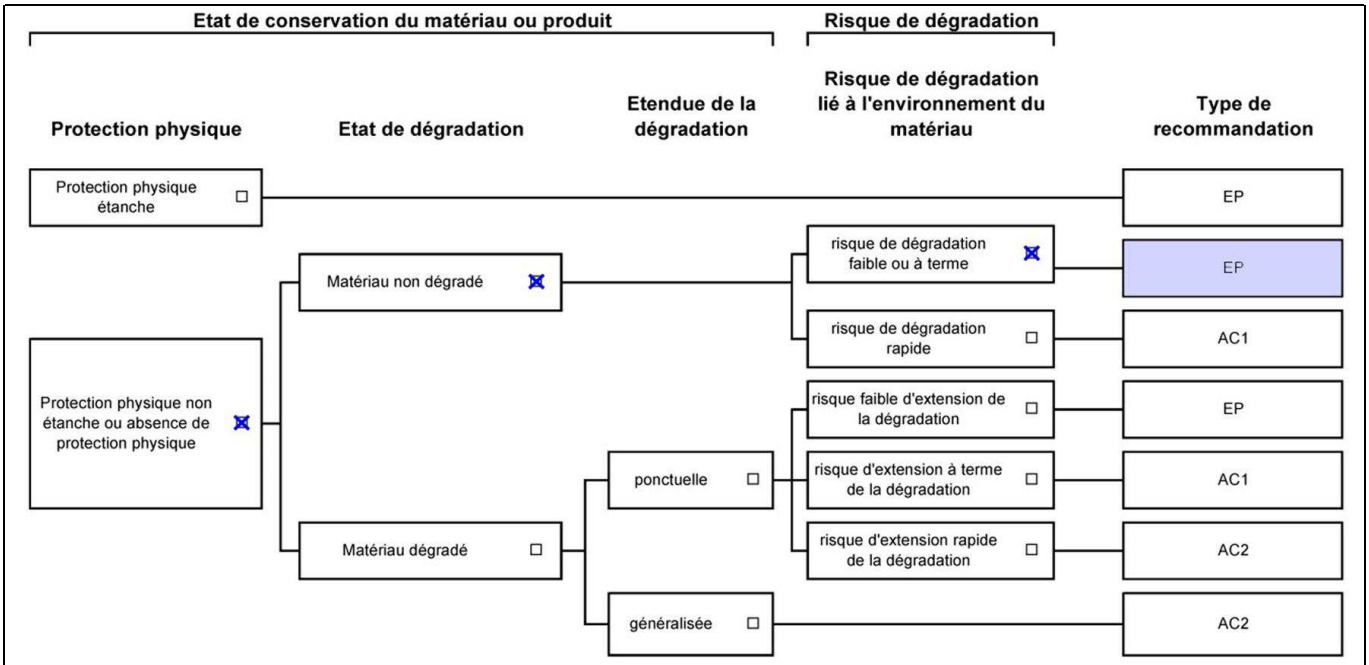

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Dég.18
Identifiant Matériau : N°017
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

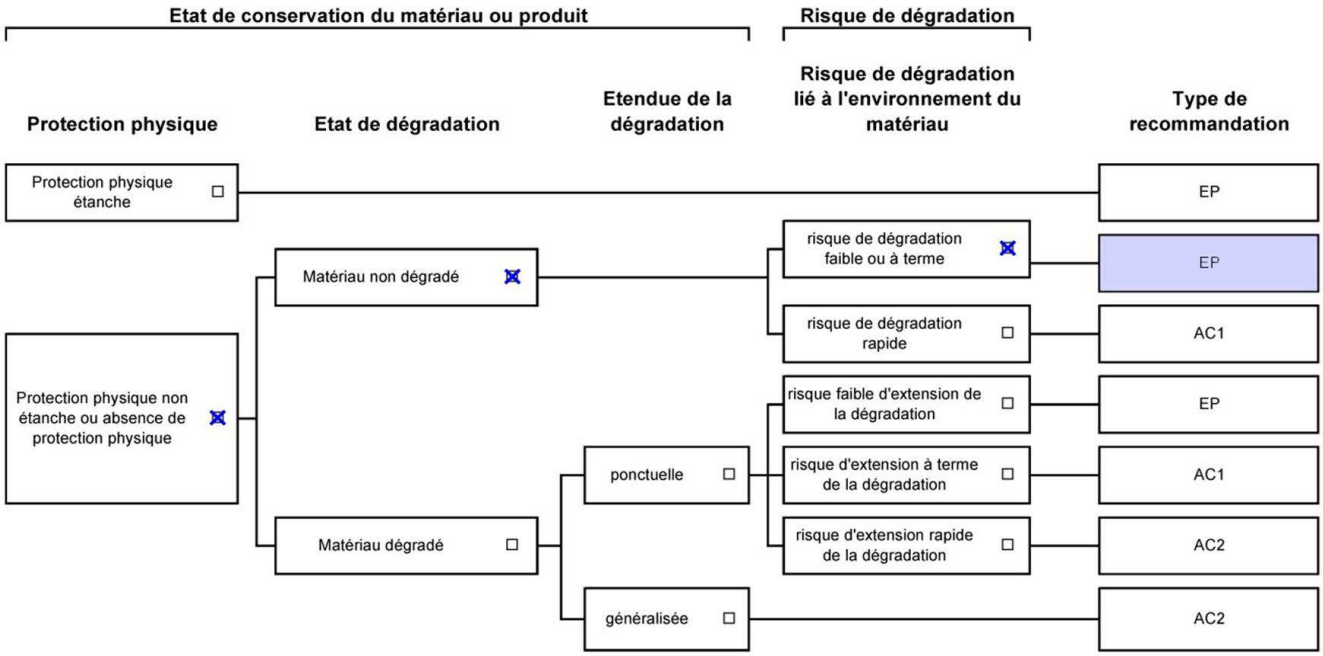

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Dég.19
Identifiant Matériau : N°019
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

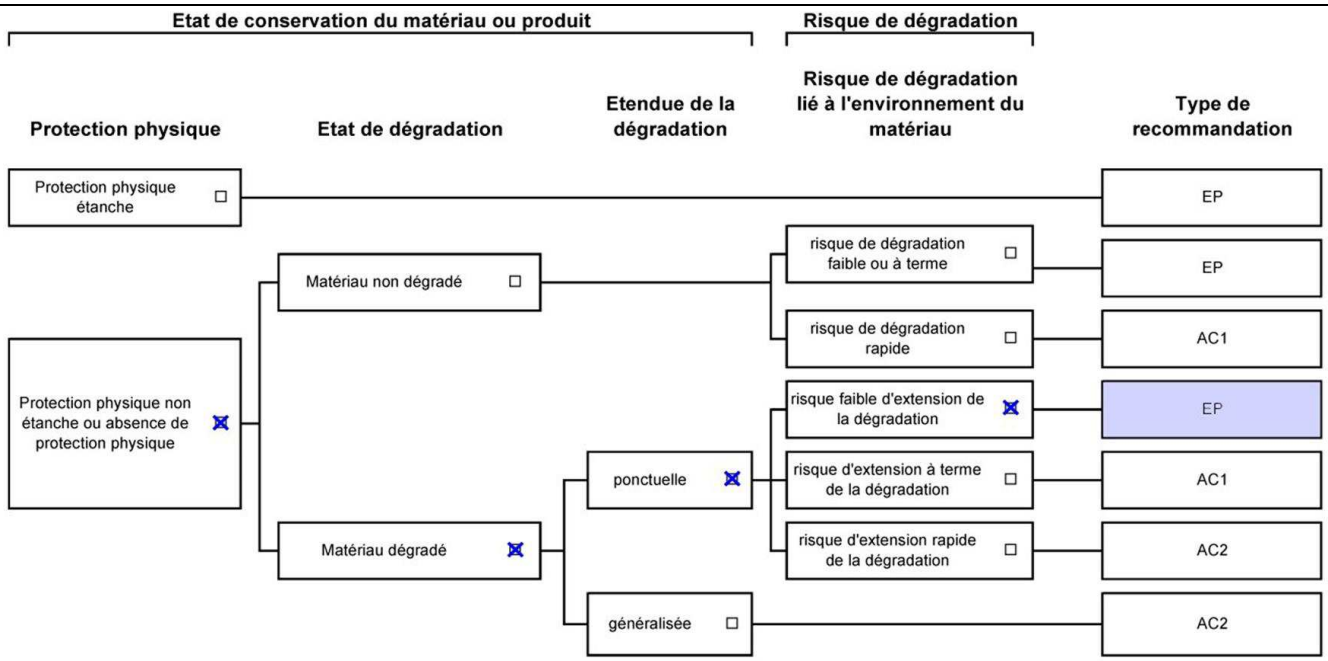

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Sd4
Identifiant Matériau : N°020
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

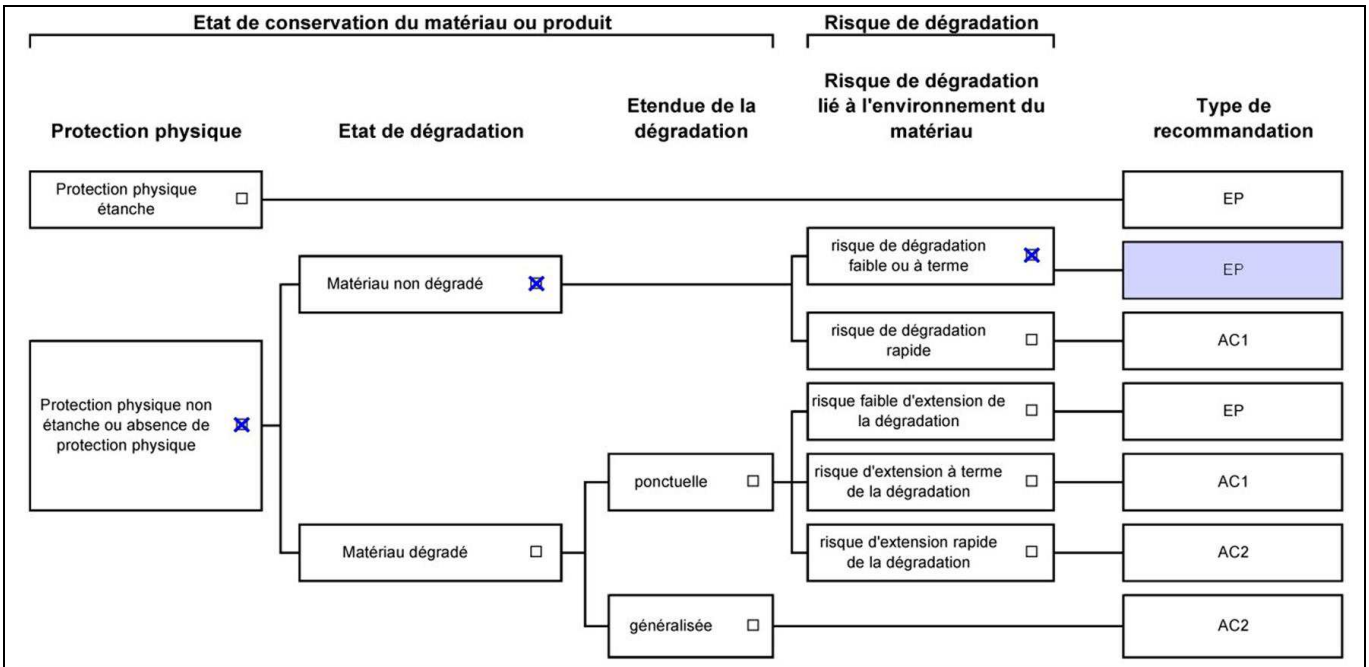

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 47
Identifiant Matériau : N°021
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

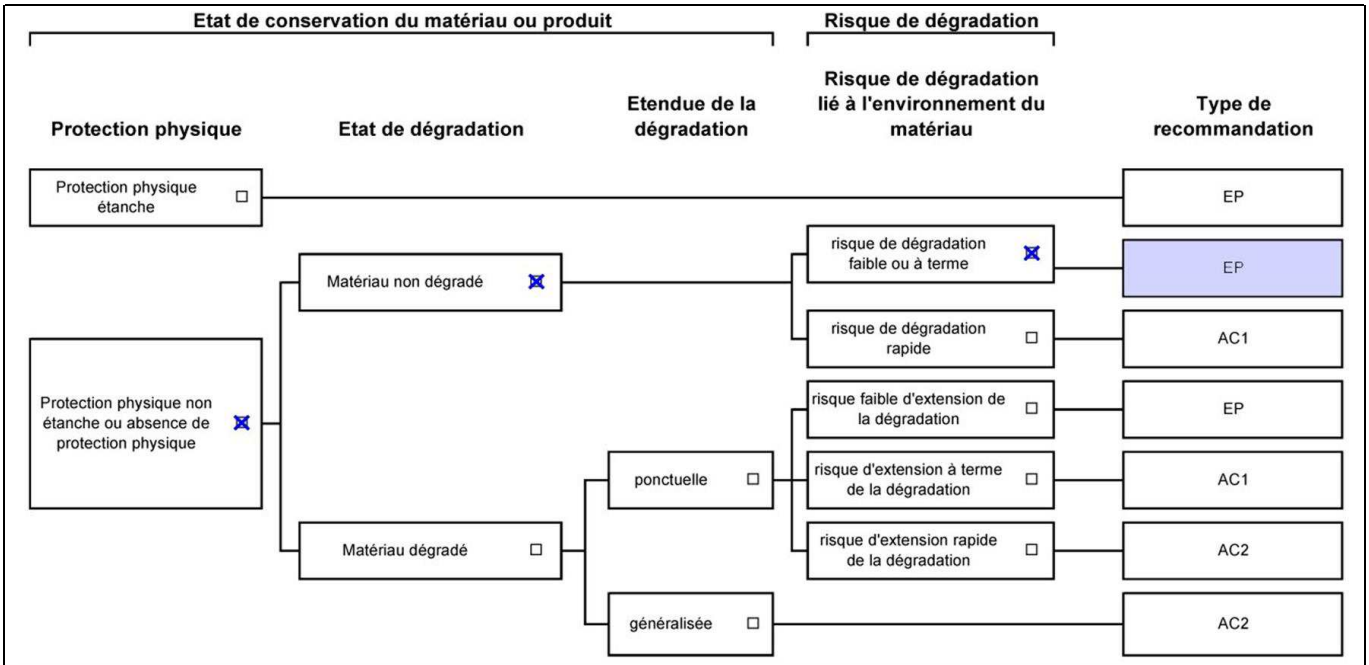

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - wc10
Identifiant Matériau : N°022
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

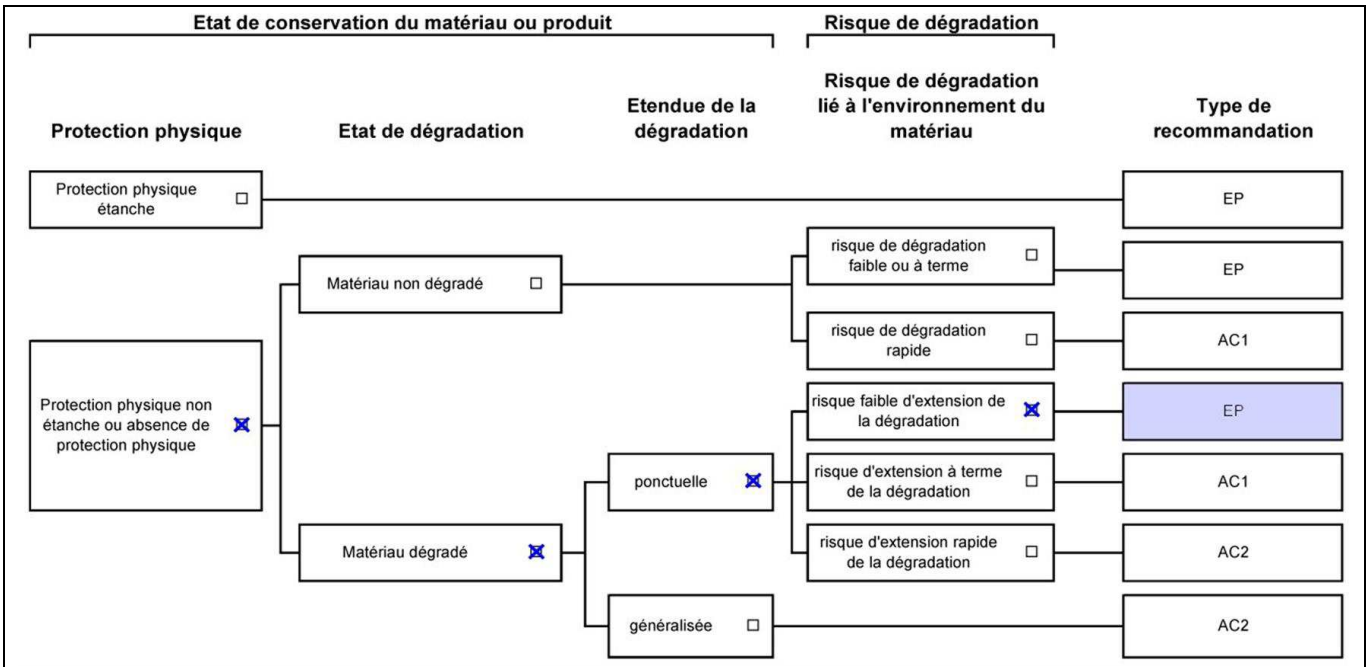

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - SD7
Identifiant Matériau : N°023
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

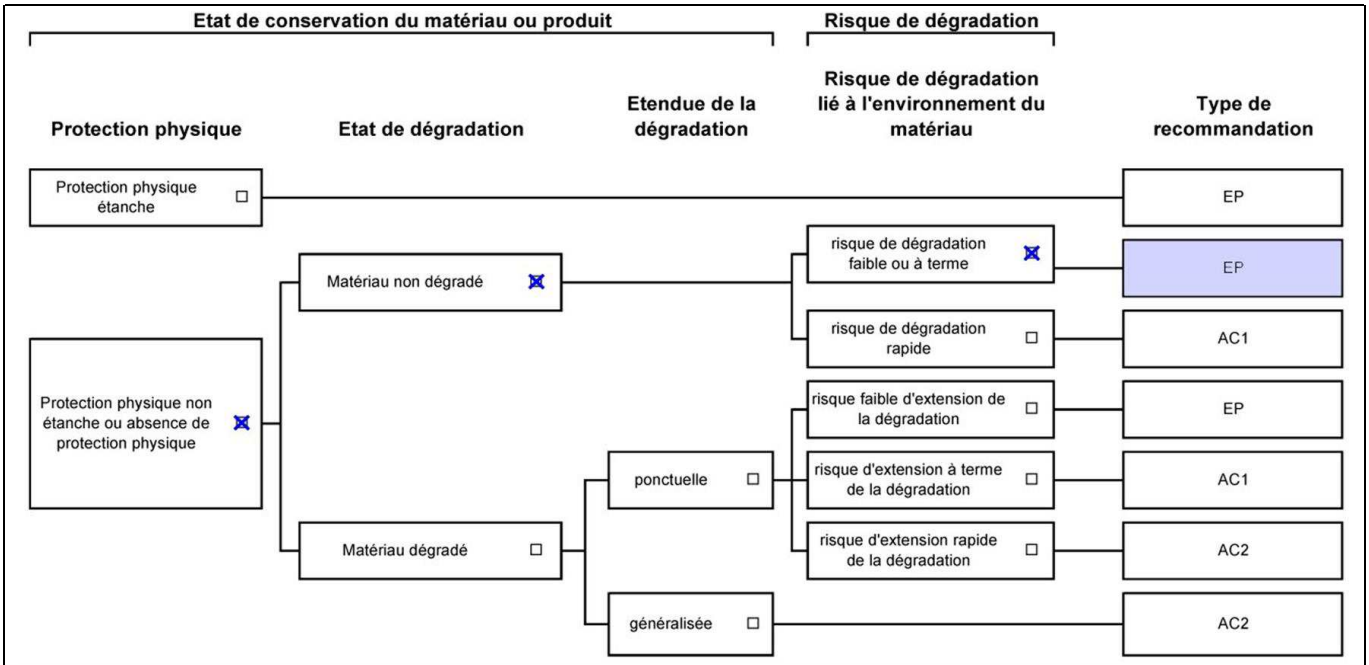

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Dég.21
Identifiant Matériau : N°024
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

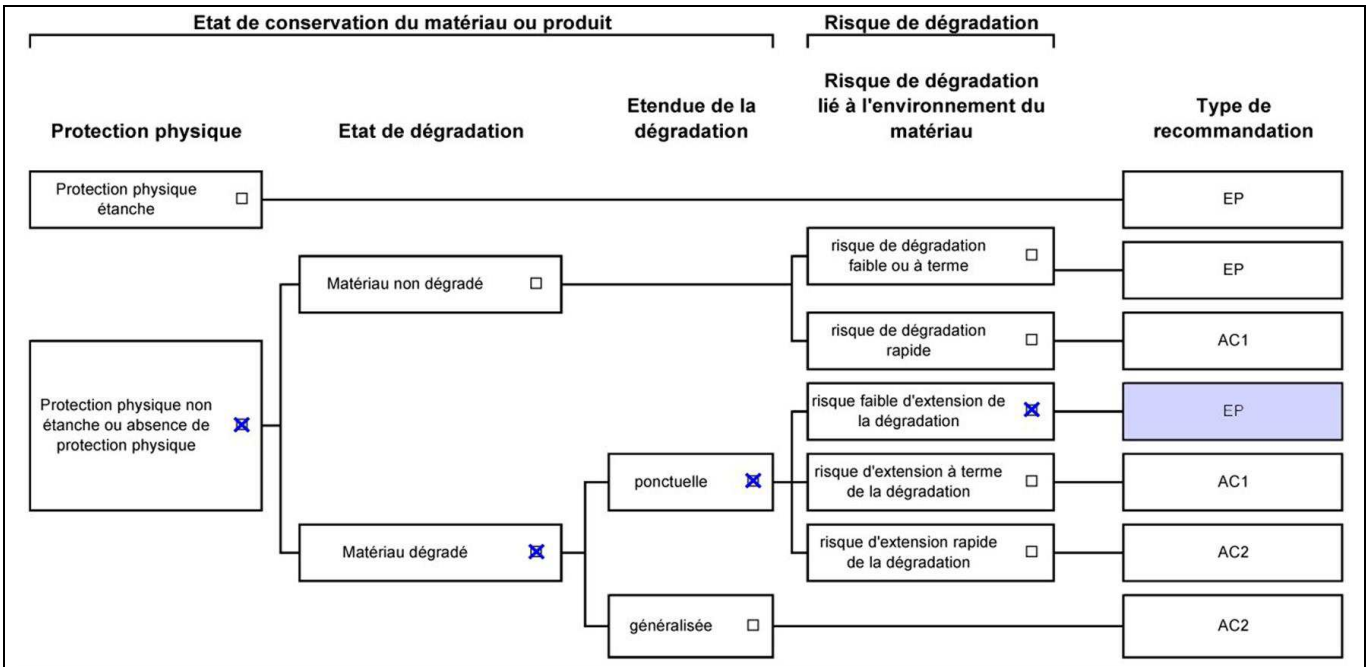

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 55
Identifiant Matériau : N°026
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

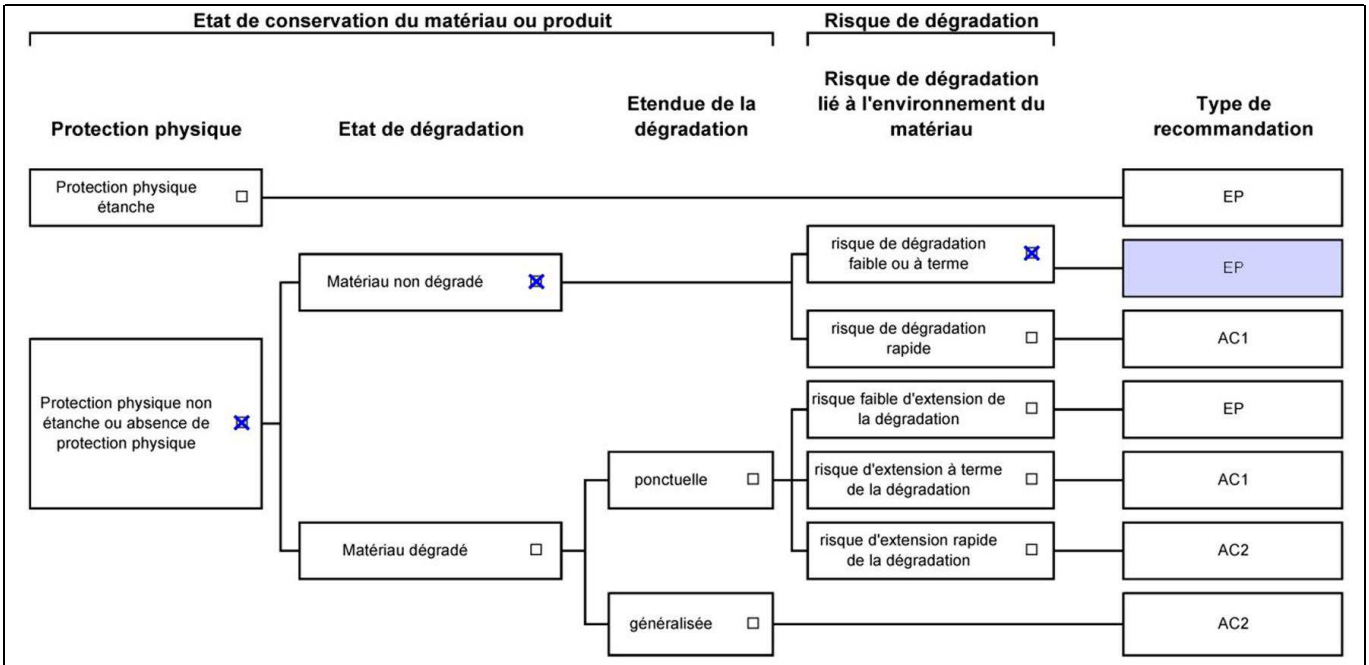

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Palier 3
Identifiant Matériau : N°025
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

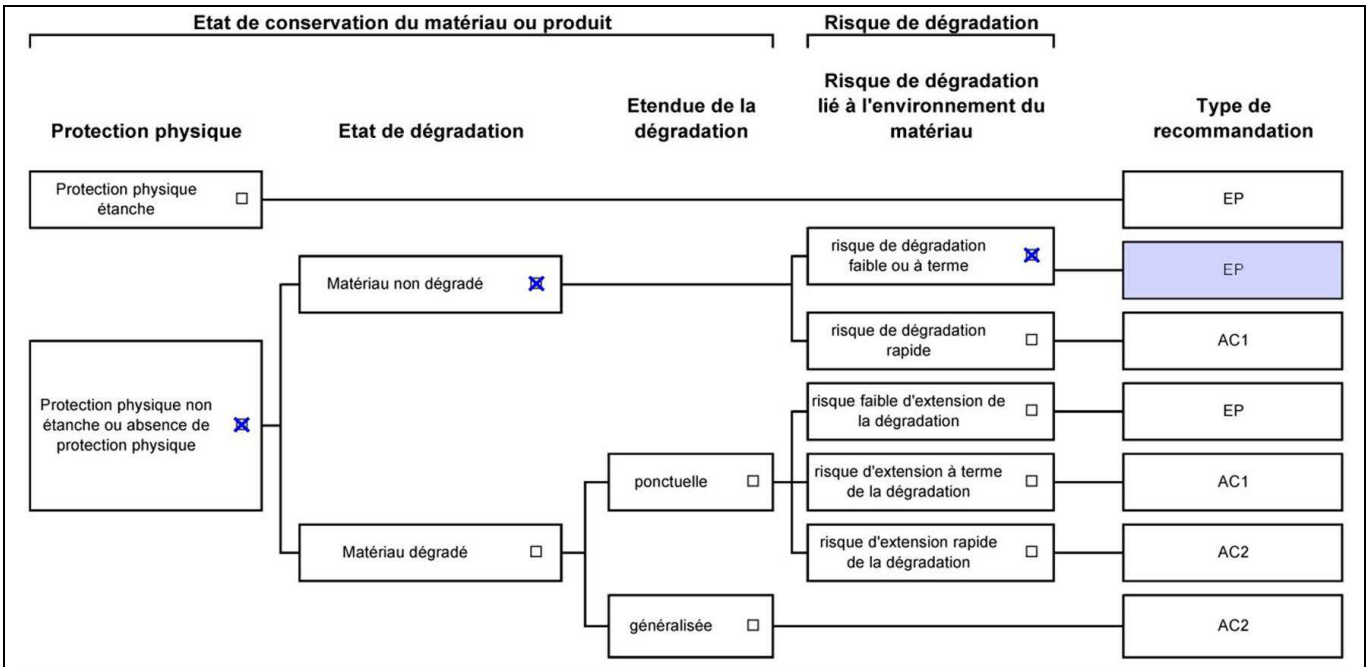

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 56
Identifiant Matériau : N°027
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

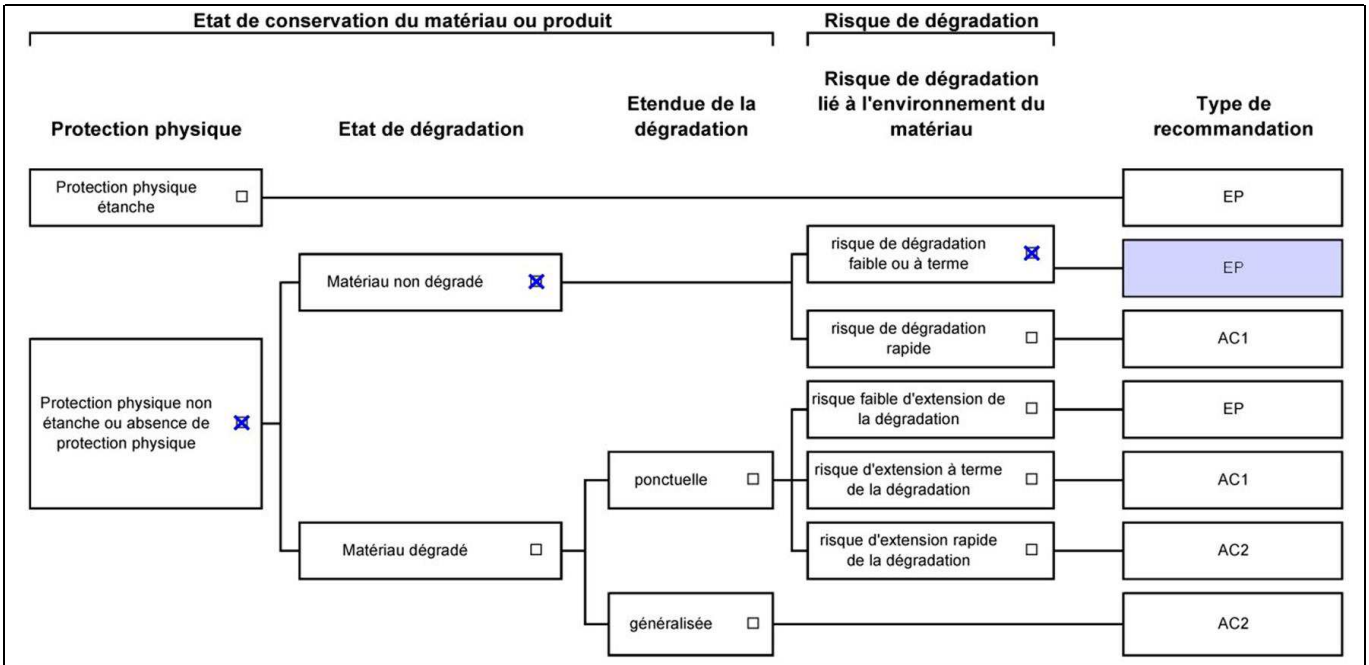

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 - Pièce 57
Identifiant Matériau : N°028
Matériau : Dalles de sol
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

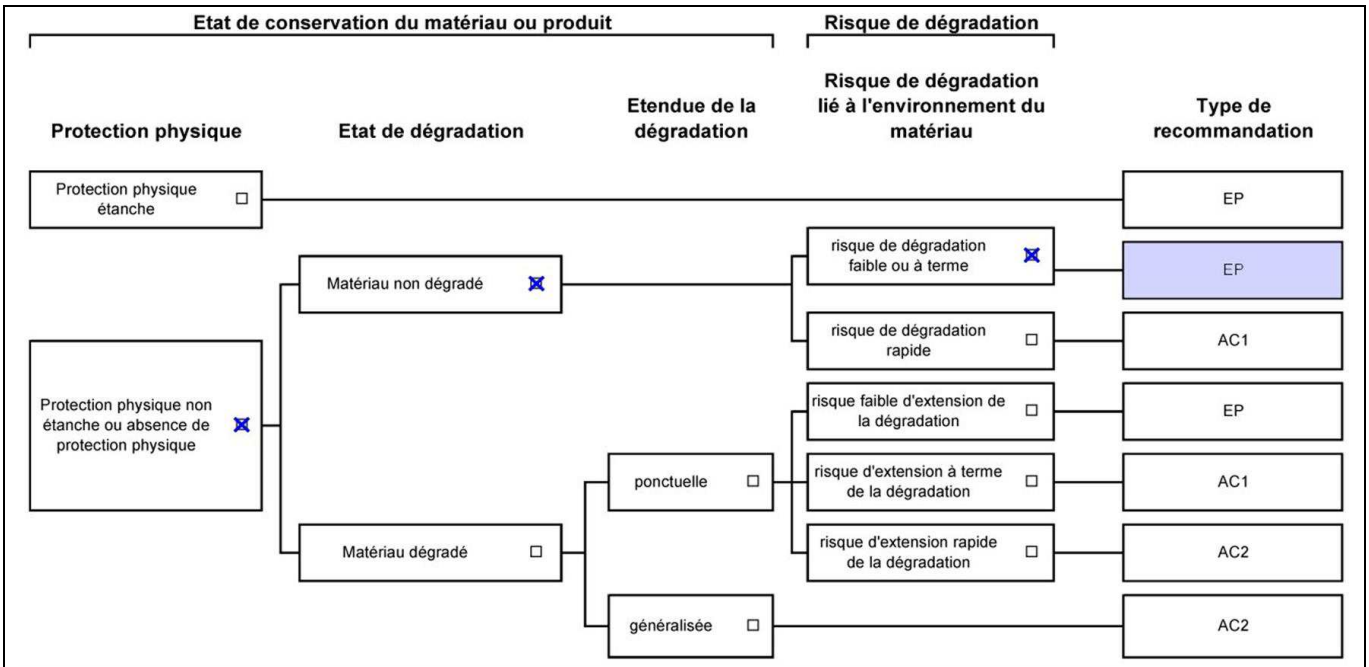

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 3 - Sdb
Identifiant Matériau : N°013
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

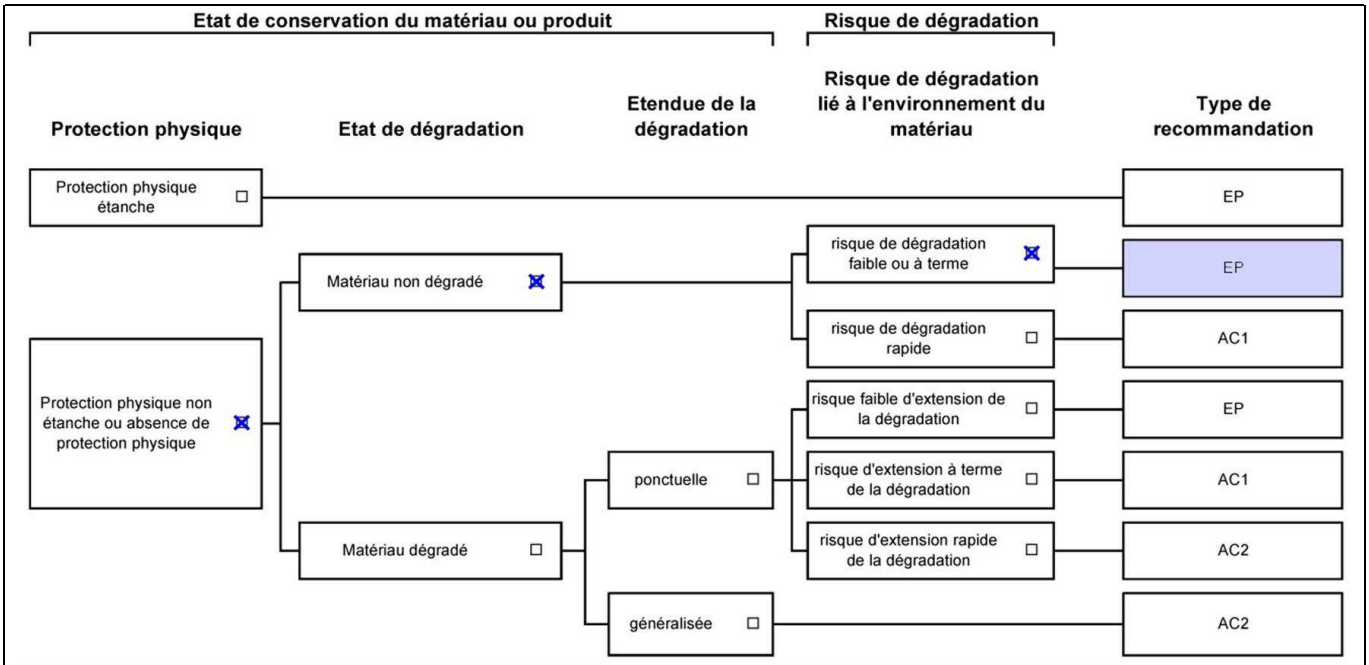

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 3 - Pièce 3
Identifiant Matériau : N°014
Matériau : Revêtements durs (amiante-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

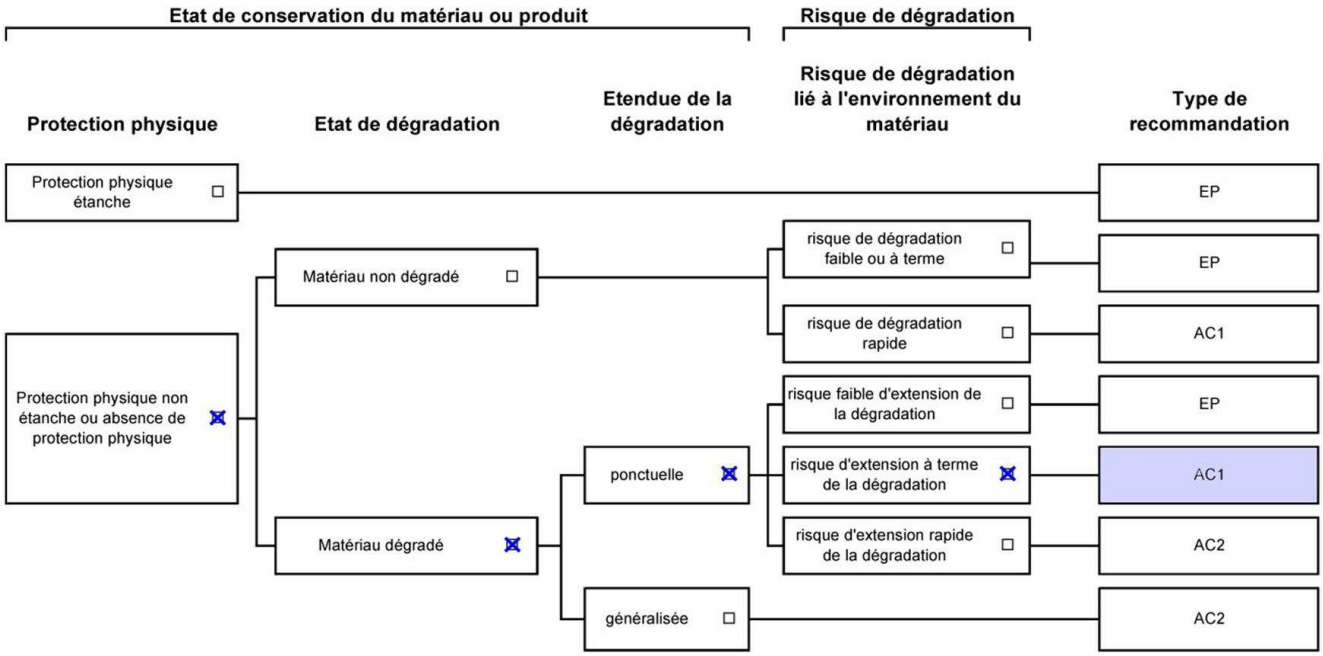

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Incinérateur
Identifiant Matériau : N°010
Matériau : Panneaux collés ou vissés
Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.

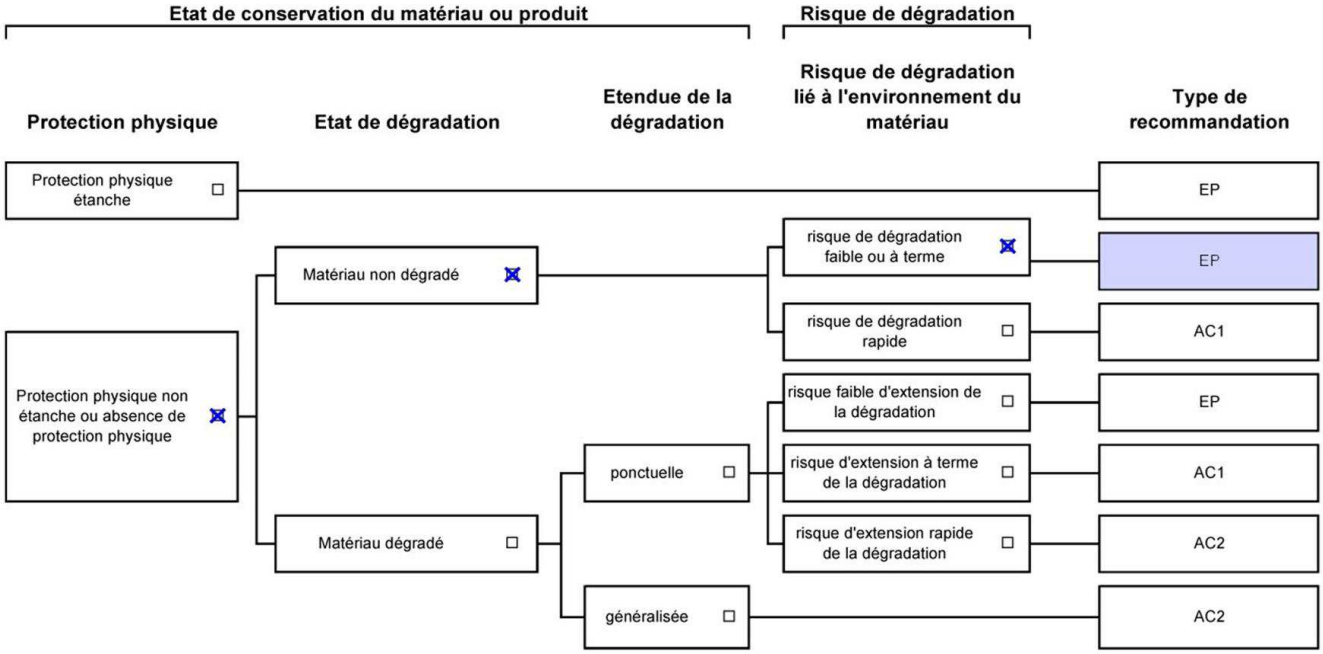

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Préau
Identifiant Matériau : N°009
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

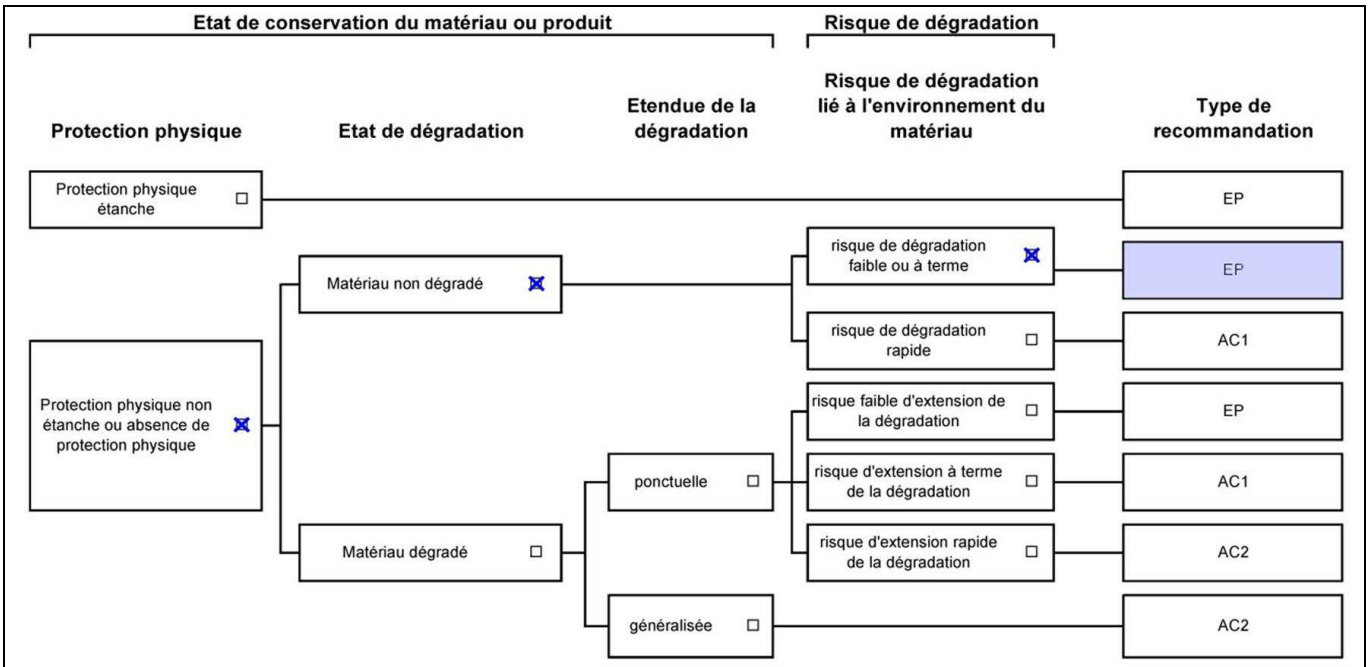

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Grange
Identifiant Matériau : N°036
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

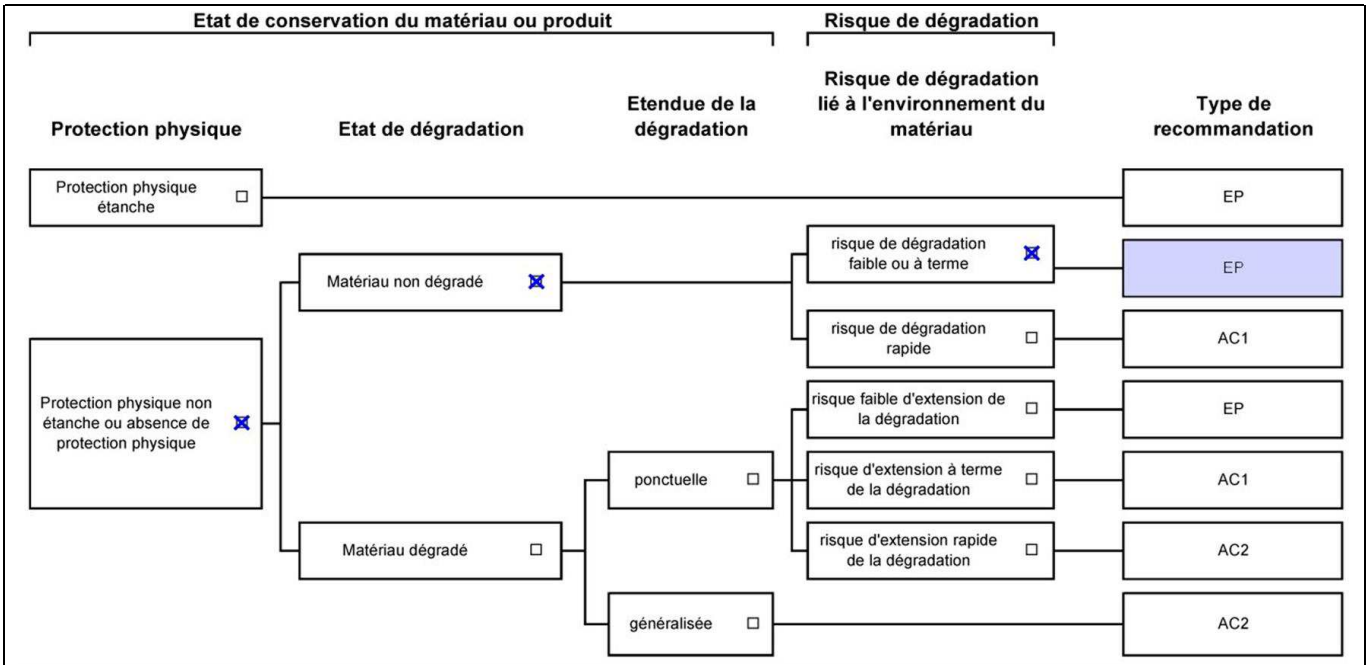

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Atelier
Identifiant Matériau : N°032
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

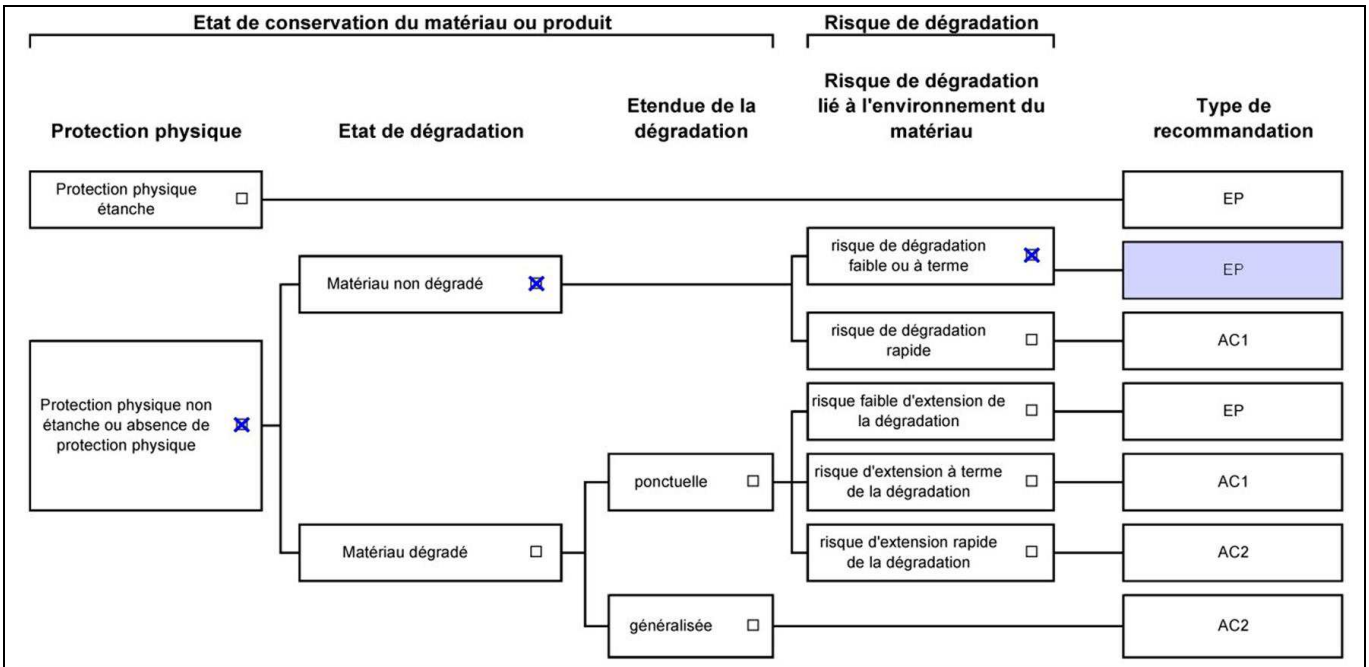

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Ecurie 2
Identifiant Matériau : N°033
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

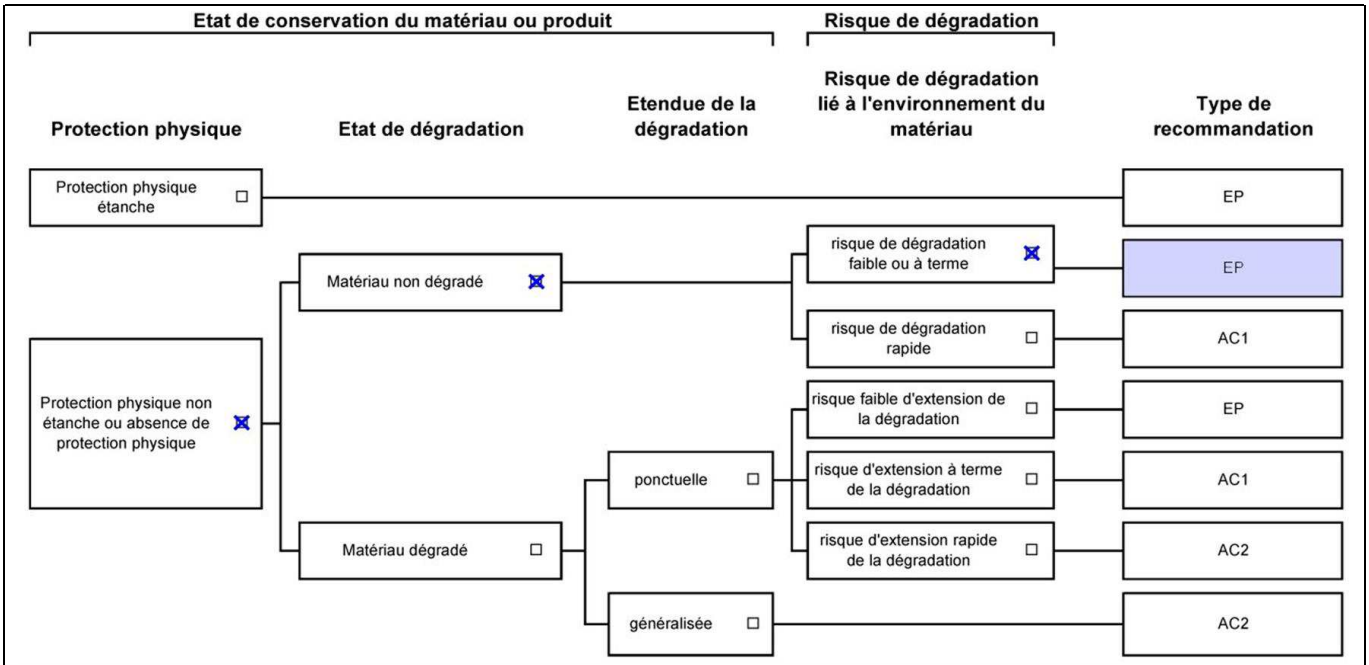

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Petit toit 1
Identifiant Matériau : N°030
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

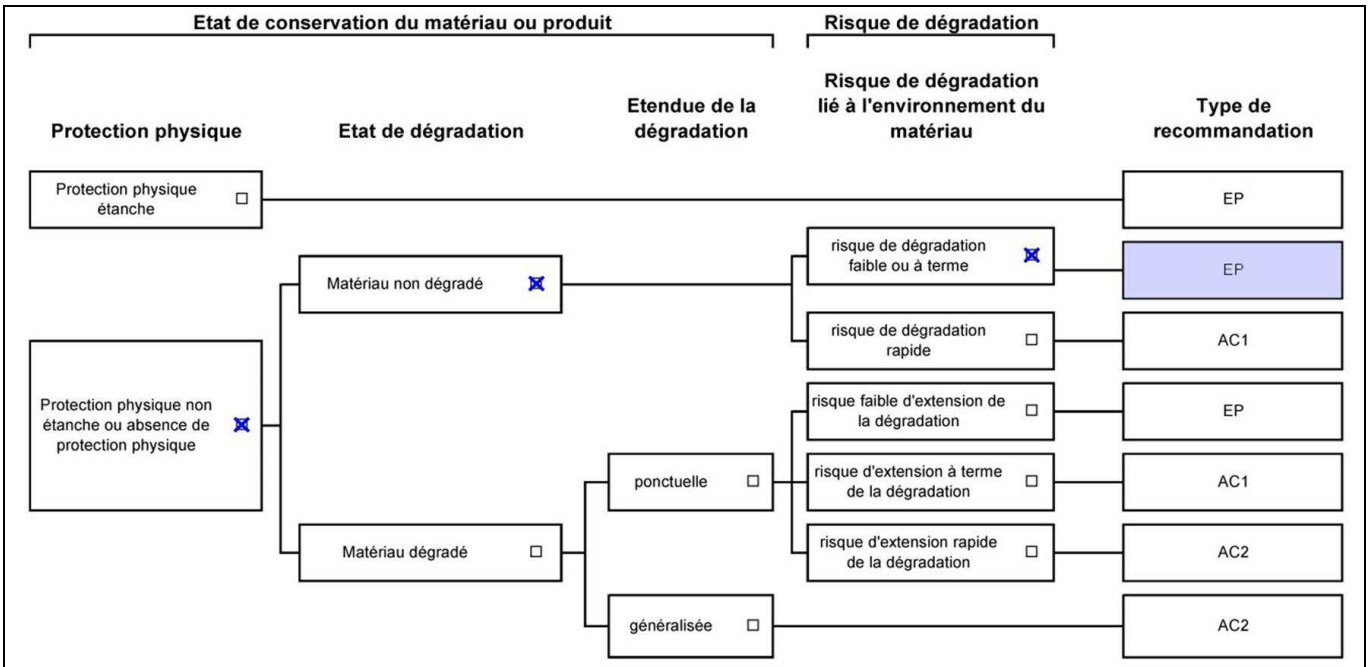

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Petit toit 2
Identifiant Matériau : N°031
Matériau : Plaques (fibres-ciment)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

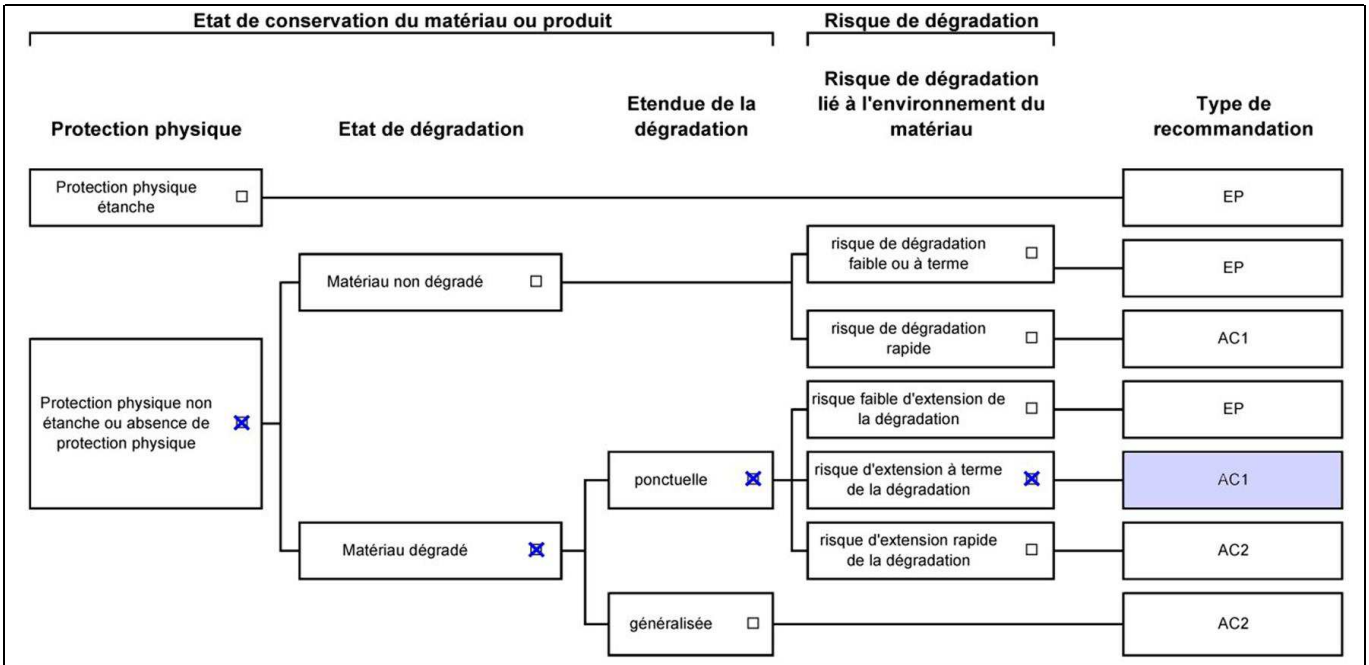

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Bâtiments Collines
Identifiant Matériau : N°034
Matériau : Conduites en amiante-ciment
Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.

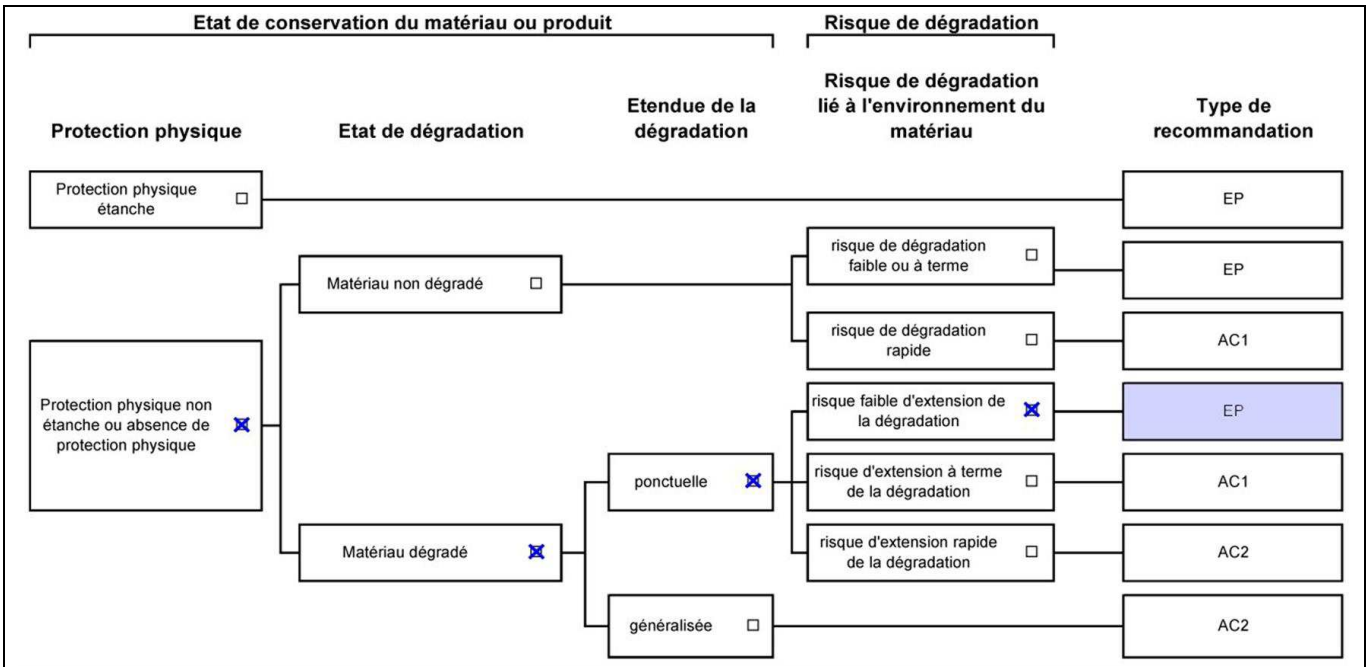

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Jardin, abords de construction
Identifiant Matériau : N°011
Matériau : Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

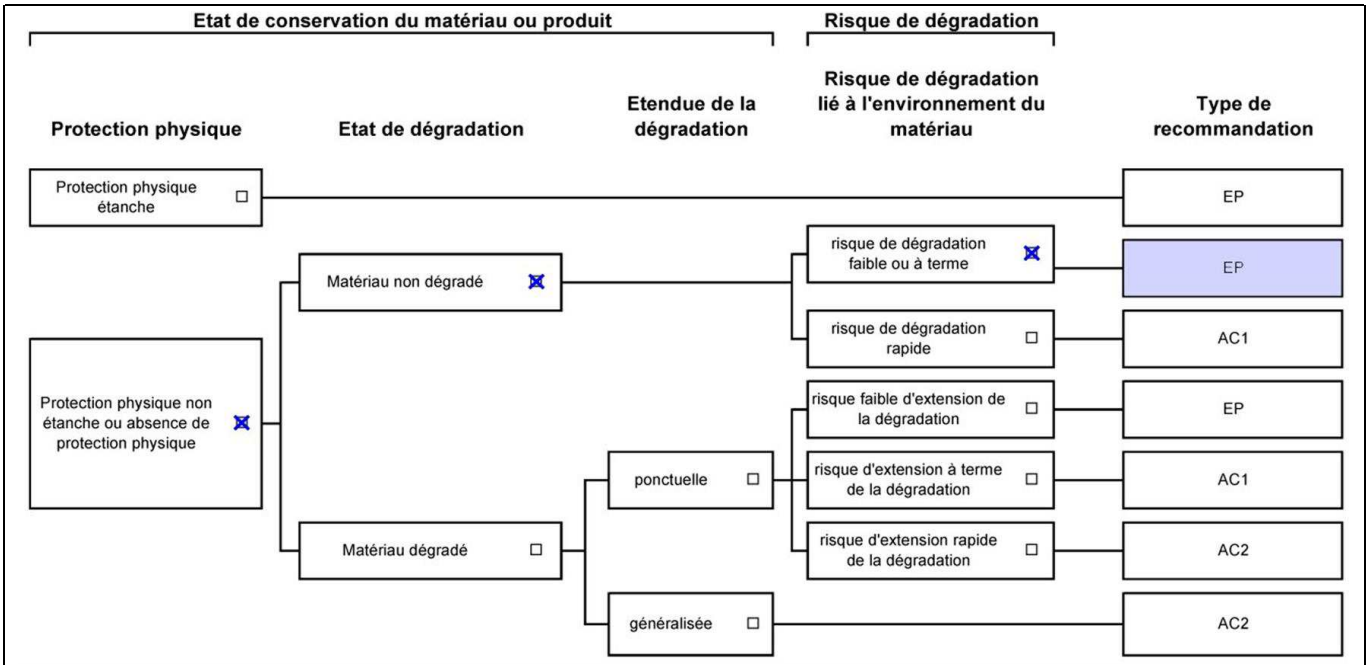

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 Toiture terrasse
Identifiant Matériau : N°012
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

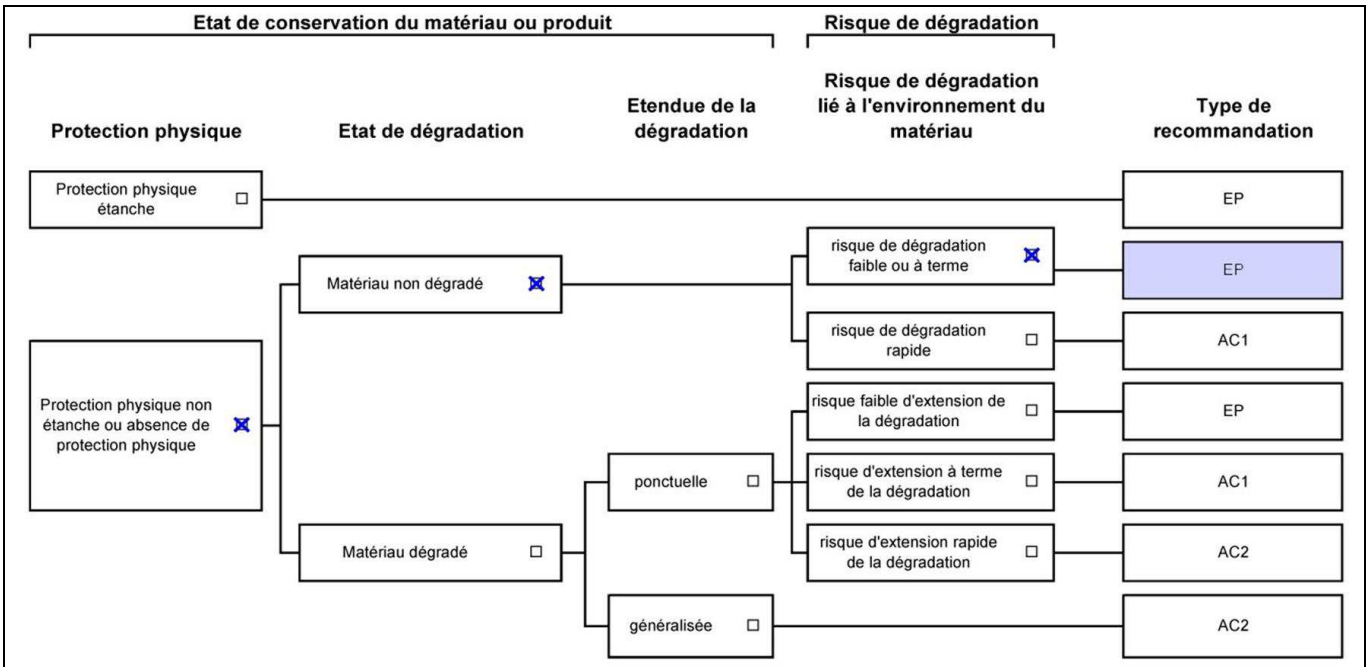

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 2 Toiture terrasse
Identifiant Matériau : N°029
Matériau : Conduits de fumée en amiante-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

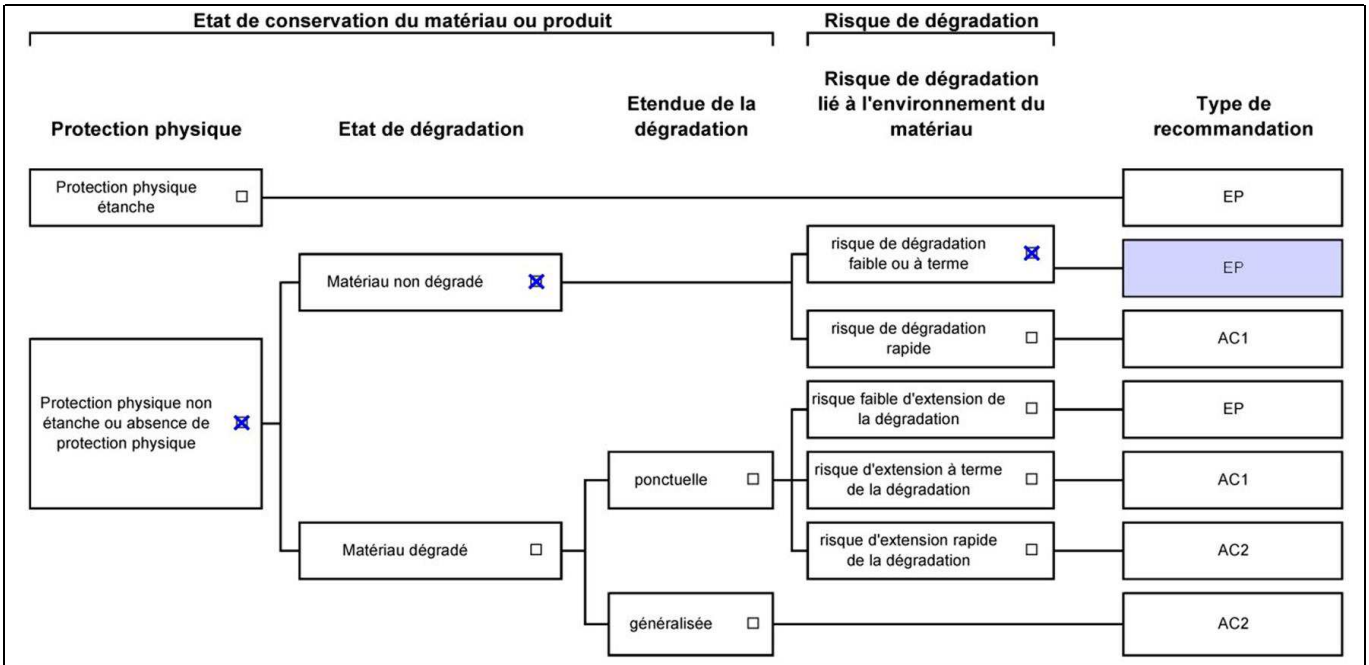

Dossier n° 0118.33 LM
Date de l'évaluation : 23/01/2018
Bâtiment / local ou zone homogène : 1 - Jardin
Identifiant Matériau : N°035
Matériau : Plaques (fibres-ciment) Bac
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou	**Risque de dégradation ou**	**Risque de dégradation ou**

d'extension de dégradation	d'extension à terme de la dégradation	d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier :	0118.33 LM
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage :	23/01/2018
Heure d'arrivée :	09 h 00
Temps passé sur site :	08 h 40

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :..... **Charente-Maritime**
Adresse :..... **Domaine de Chancelée**
Commune :..... **17400 LA VERGNE**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**
Section cadastrale Ré,
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**
☐ **Présence de termites dans le bâtiment**
☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006**
Documents fournis:
..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maisons individuelles)**
..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom :..... **Mairie de Saint Jean d'Angély**
Adresse :..... **Place de l'Hôtel de Ville 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom :..... **Mairie de Saint Jean d'Angély**
Adresse :..... **Place de l'Hôtel de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom :..... **Laurent MINEUR**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAG IMMO**
Adresse :..... **4 rue de la Boutonne**
17400 LA VERGNE
Numéro SIRET :..... **45172313400016**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN ASSURANCE**
Numéro de police et date de validité : ..... **171.483.231 / 30/06/2018**

Certification de compétence **8053573** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**, le **12/10/2017**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

1 - Hall d'entrée,
1 - Pièce 1,
1 - Pièce 2,
1 - Pièce 3,
1 - Dég.1,
1 - Dég.2,
1 - Dég.3,
1 - Pièce 4,
1 - Pièce 5,
1 - Dég.4,
1 - Local tech.,
1 - Pièce 6,
1 - Pièce 7,
1 - Pièce 8,
1 - Pièce 9,
1 - Pièce 10,
1 - Sanitaires wc,
1 - Cuisine 1,
1 - Cuisine 2,
1 - Plac.entrée,
1 - dég.5,
1 - Cuis. Stock1,
1 - Cuis. Stock2,
1 - wc,
1 - Dég.6,
1 - Pièce 11,
1 - Pièce 12,
1 - Local élec.,
1 - Pièce 13,
1 - Local chaudières,
1 - Pièce 14,
1 - Local cuve,
1 - Pièce 15,
1 - Dég.7,
1 - Pièce 18,
1 - Pièce 19,
1 - Garage 1,
1 - Pièce 20,
1 - Pièce 21,
1 - Pièce 22,
1 - Dég.8,
1 - Douches,
1 - Pièce 23,
1 - wc ext.,
1 - Cour 1,
0 - Vide sanitaire,
1 - Dég.9,
1 - wc 3,
1 - Lingerie 1,
1 - Lingerie 2,
1 - Pièce 24,
1 - Pièce 25,
1 - Pièce 26,
1 - Pièce 27,
2 - Esc 1,
2 - Palier 1,
2 - Dég.10,
2 - Pièce 28,
2 - Dég.11,
2 - Sd4,
2 - Pièce 46,
2 - Pièce 47,
2 - Pièce 48,
2 - Dég.20,
2 - wc10,
2 - Pièce 49,
2 - SD5,
2 - wc11,
2 - SD6,
2 - Pièce 50,
2 - Pièce 51,
2 - SD9,
2 - SD7,
2 - SD8,
2 - Pièce 52,
2 - Dég.21,
2 - Pièce 53,
2 - Pièce 54,
2 - Pièce 55,
2 - Palier 3,
2 - Esc3,
2 - Pièce 56,
2 - Pièce 57,
2 - Esc4,
2 - Passage,
3 - Esc.4,
3 - Palier 1,
3 - Couloir 1,
3 - Pièce 1,
3 - wc,
3 - Sdb,
3 - Dég.1,
3 - Pièce 2,
3 - Pièce 3,
3 - Grenier 1,
3 - Labo Photos,
3 - Couloir 2,
3 - Grenier 2,
3 - Palier 2,
3 - Esc.5,
3 - Pièce 4,
3 - Pièce 5,
4 - Esc.6,
4 - Pièce 6,
4 - Pièce 7,
4 - Tour,
4 - Esc7,
4 - Pièce 8,
5 - Comble 1,
5 - Comble 2,
Rdc Ferme - Entrée,
Rdc Ferme - wc 1,
Rdc Ferme - wc 2,
Rdc Ferme - Chambre 1,
Rdc Ferme - Lingerie,
Rdc Ferme - Salle d'eau,
Rdc Ferme - Cuisine,
Rdc Ferme - Garage,

2 - wc5,
2 - wc6,
2 - wc7,
2 - Pièce 29,
2 - Pièce 30,
2 - Pièce 31,
2 - Dég.12,
2 - Dég.13,
2 - Pièce 32,
2 - Pièce 33,
2 - Pièce 34,
2 - Dég.14,
2 - Pièce 35,
2 - Pièce 36,
2 - Dég.15,
2 - wc8,
2 - Douche1,
2 - Pièce 37,
2 - Pièce 38,
2 - Sd1,
2 - Sd2,
2 - Dég.16,
2 - Dég.17,
2 - Pièce 39,
2 - Pièce 40,
2 - Palier 2,
2 - Esc2,
2 - Pièce 41,
2 - Dég.18,
2 - Pièce 42,
2 - Pièce 43,
2 - Dég.19,
2 - wc9,
2 - Pièce 44,
2 - Pièce 45,
2 - Sd3,
2 - Comble

Rdc Ferme - Pièce 1,
Rdc Ferme - Hangar 1,
Rdc Ferme - Chai 1,
1er Ferme - Escalier,
1er Ferme - Palier,
1er Ferme - wc 1,
1er Ferme - Pièce 2,
1er Ferme - Chambre 2,
1er Ferme - Dég1,
1er Ferme - Chambre 3,
1er Ferme - Chambre 4,
1er Ferme - Couloir,
1er Ferme - Chambre 5,
1er Ferme - wc 2,
1er Ferme - Salle d'eau,
1er Ferme - Chambre 6,
1er Ferme - Douche,
1er Ferme - Grenier,
2éme Ferme - Combles,
1 - Incinérateur,
1 - Préau,
1 - Hangar 2,
1 - Ecurie 1,
1 - Grange,
1 - Local électrique ext.,
1 - Hangar 3,
1 - Garage à vélos,
1 - Bûcher,
1 - Serre,
1 - Poulailler,
1 - Atelier,
1 - Ecurie 2,
1 - Petit toit 1,
1 - Petit toit 2,
1 - Jardin, abords de construction,
2 Toiture terrasse,
1 - Jardin

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	1	
Hall d'entrée	Sol - Béton, plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall d'entrée	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall d'entrée	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall d'entrée	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall d'entrée	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.2	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.3	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.3	Mur - Plâtre, toile de verre, lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.3	Plafond - Faux-plafond laine de verre, plâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.3	Plinthes - Bois, carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.3	Porte - Bois, pvc, aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Mur - Plâtre, bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Plafond - Faux-plafond laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Plinthes - Bois, carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Mur - Plâtre, bois, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Plafond - Faux-plafond laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Plinthes - Bois, carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.4	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.4	Mur - Plâtre, bois, toile de verre, crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.4	Plafond - Faux-plafond laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.4	Plinthes - Bois, carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local tech.	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Local tech.	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Local tech.	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Local tech.	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Sol - Sol plastique collé, moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Mur - Plâtre, crépi et Peinture, tapisseriez	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Plafond - Faux-plafond laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Porte - Bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Mur - Plâtre, panneaux bois et Tapisserie, vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Plafond - Plaques métal	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 7	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Mur - Plâtre, bois, toile de verre et Peinture, moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Plinthes - Carrelage, bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Mur - Plâtre, bois, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 9	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Mur - Plâtre, crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 10	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires wc	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires wc	Mur - Plâtre, crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires wc	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires wc	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires wc	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Mur - Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Mur - Plâtre, crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plac.entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Plac.entrée	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plac.entrée	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plac.entrée	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Plac.entrée	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
dég.5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
dég.5	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
dég.5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
dég.5	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
dég.5	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

dég.5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock1	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock1	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock2	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock2	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuis. Stock2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.6	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.6	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 11	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 11	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 11	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 11	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 12	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 12	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 12	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 12	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local élec.	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Local élec.	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local élec.	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local élec.	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 13	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 13	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 13	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 13	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudières	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudières	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudières	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
Local chaudières	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 14	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 14	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 14	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 14	Porte - Bois, métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local cuve	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Local cuve	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Local cuve	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
Local cuve	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 15	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Mur - Plâtre, crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 15	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.7	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.7	Mur - Plâtre, fibro, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.7	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.7	Plinthes - Carrelage, bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Mur - Plâtre, toile de verre, lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 18	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Mur - Plâtre et moquette murale	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 19	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 20	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 21	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 21	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 21	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 21	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 21	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 22	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 22	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 22	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 22	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 22	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.8	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.8	Mur - Ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.8	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.8	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.8	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douches	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douches	Mur - crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Douches	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Douches	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douches	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Mur - crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 23	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc ext.	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc ext.	Mur - crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc ext.	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc ext.	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc ext.	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cour 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cour 1	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
0		
Vide sanitaire	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Vide sanitaire	Mur - moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Vide sanitaire	Plafond - Bois, métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Vide sanitaire	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1		
Dég.9	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.9	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.9	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.9	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.9	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Mur - crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 24	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 24	Mur - crépi et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 24	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 24	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 24	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 25	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 25	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 25	Plafond - Hourdis et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 25	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 25	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 26	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 27	Porte - Bois, pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
2		
Esc 1	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc 1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc 1	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.10	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.10	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.10	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.10	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.10	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 28	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.11	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc5	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

wc6	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc7	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc7	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc7	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc7	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc7	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 29	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 30	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 31	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.12	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.12	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.12	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.12	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.13	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.13	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.13	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.13	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 32	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 33	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 34	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 34	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 34	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 34	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 34	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 34	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.14	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.14	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.14	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.14	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 35	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 36	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.15	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.15	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.15	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.15	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc8	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
wc8	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc8	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc8	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc8	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 37	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 38	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd1	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Sd1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd2	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.16	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.16	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.16	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.16	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.16	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.17	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.17	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.17	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.17	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 39	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 40	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc2	Mur - Plâtre, crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 41	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 41	Mur - Plâtre, crépi, toilme de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 41	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 41	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 41	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.18	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.18	Mur - Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.18	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.18	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.18	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 42	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 42	Mur - Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 42	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 42	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 42	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 42	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Mur - Plâtre, crépi, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 43	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.19	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.19	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.19	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.19	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Sol - Sol plastique collée	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc9	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 44	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 45	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd3	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd3	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd3	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd4	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd4	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd4	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd4	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sd4	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Plafond - Plâtre, faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 46	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 47	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 47	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 47	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 47	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 47	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 47	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 48	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.20	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.20	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.20	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.20	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc10	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
wc10	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc10	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc10	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc10	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 49	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD5	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
SD5	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD5	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc11	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
wc11	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc11	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc11	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc11	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD6	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
SD6	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD6	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
SD6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 50	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 51	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 51	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 51	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 51	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 51	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 51	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD9	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
SD9	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD9	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD9	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD9	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD7	Sol - Sol plastique collé, dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
SD7	Mur - Plâtre, toile de verre, panneaux et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD7	Plafond - Panneaux et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD7	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SD8	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
SD8	Mur - Plâtre, toile de verre, panneaux	Absence d'indices d'infestation de termites
SD8	Plafond - panneaux pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
SD8	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 52	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.21	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.21	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.21	Plafond - Faux-plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.21	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.21	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 53	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 53	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 53	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 53	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 53	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 54	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 55	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 55	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 55	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 55	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 55	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 3	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 3	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 3	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Esc3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc3	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc3	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc3	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Plafond - Faux-plafond et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 56	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 57	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 57	Mur - Ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 57	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 57	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc4	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc4	Mur - Ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc4	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc4	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage	Sol - Dallage	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage	Plafond - Ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage	Fenêtre - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage	Porte - Aluminium, bois	Absence d'indices d'infestation de termites
3		
Esc.4	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.4	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.4	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.4	Plinthes - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.4	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Sdb	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Sdb	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Sdb	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sdb	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sdb	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sdb	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég.1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Mur - Plâtre et Peinture, tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Mur - Plâtre et Peinture, tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Mur - moellons crépi, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Plafond - Charpente bois, ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Sol - Plancher bois, sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Labo Photos	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Mur - Plâtre, moellons crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Plafond - Charpente bois, ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.5	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Esc.5	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.5	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.5	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 4	Porte - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble	Sol – Lambourdage bois, laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble	Mur – Moellons, parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble	Plafond – Charpente bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
4		
Esc.6	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.6	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc.6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Fenêtre - métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 7	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Tour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Tour	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Tour	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Tour	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Tour	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc7	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc7	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc7	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc7	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Esc7	Fenêtre - métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Pièce 8	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 8	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
5		
Comble 1	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble 1	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble 1	Plafond - Charpente bois, ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble 2	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble 2	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble 2	Plafond - Charpente bois, ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc Ferme		
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Mur - Moellons, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Cuisine	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Mur - Moellons crépi, parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 1	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 1	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chai 1	Sol - Béton, terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Chai 1	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Chai 1	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chai 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er Ferme		
Escalier	Sol - Escalier bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier	Mur - Moellons, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Mur - Moellons, plâtre / toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Sol - Sol plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég1	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég1	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég1	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dég1	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Dég1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
wc 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Mur - Plâtre et Peinture, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Mur - Plâtre, toile de verre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
2éme Ferme		
Combles	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles	Mur - Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
1		

Incinérateur	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Incinérateur	Mur - ciment, parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Incinérateur	Plafond - Fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Incinérateur	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Préau	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Préau	Mur - Moellons, crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
Préau	Plafond - Charpente bois, fibres-ciment, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 2	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 2	Mur - parpaings, moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 2	Plafond - Charpente bois, tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 1	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 1	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 1	Fenêtre - métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 1	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grange	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Grange	Mur - Tôles	Absence d'indices d'infestation de termites
Grange	Plafond - Charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Local électrique ext.	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Local électrique ext.	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local électrique ext.	Plafond - Ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local électrique ext.	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 3	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 3	Mur - crépi, moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
Hangar 3	Plafond - Charpente métallique, tôles	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage à vélos	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage à vélos	Mur - Parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage à vélos	Plafond - Charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage à vélos	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bûcher	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Bûcher	Mur - Parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Bûcher	Plafond - Charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Serre	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Serre	Mur - Parpaings, polyester	Absence d'indices d'infestation de termites
Serre	Plafond - Charpente métallique, polyester	Absence d'indices d'infestation de termites
Poulailler	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
Poulailler	Mur - Parpaings, polyester	Absence d'indices d'infestation de termites
Poulailler	Plafond - Charpente métallique, polyester	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Mur - Crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Plafond - Isorel, charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 2	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 2	Plafond - charpente bois, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Ecurie 2	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

Petit toit 1	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 1	Plafond - Charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 1	Porte - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 2	Mur - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 2	Plafond - Charpente métallique, fibres-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit toit 2	Porte - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- ***Les termites souterrains***, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- ***Les termites de bois sec***, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

Rappels règlementaires :
L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.
Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

1 - Pièce 16 (Absence de clef),

1 - Pièce 17 (Absence de clef),

1 - wc 2 (Absence de clef),

1 - Bâtiments Collines (Absence de clef)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
1 - Pièce 16	Toutes	Absence de clef
1 - Pièce 17	Toutes	Absence de clef
1 - wc 2	Toutes	Absence de clef
1 - Bâtiments Collines	Toutes	Absence de clef
1 - Jardin	Une partie n'est pas visible (en friche et ronceraies)	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maison château	La trémis du monte charge n'est pas visible	Impossibilité d'entrer

Maisons et dépendances	Les zones situées derrière les derrières ou doublages des murs, plafonds, plénums, poteaux, plinthes, faux-plafonds, revêtements des sols "linoléum collé, parquet flottant, moquette collée" n'ont pas été visitées par défaut d'accès	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maisons et dépendances	Certaines charpentes ne sont pas visible	Absence de trappe de visite ou mansardée ou impossiblité d'accés
Vide sanitaire	des parties ne sont pas visibles, non accessible	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Maisons	Certains éléments des lambourdage n'est pas visibles	Calfeutrés par la laine de verre

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Vrillettes : Traces (indice d'infestation) dans certains éléments des planchers bois et charpentes. Capricornes : Traces (indice d'infestation) dans certains éléments des charpentes. Trace d'humidité sur certains murs et plafonds des maisons et dépendances. Pourriture dans certains éléments des planchers bois et charpentes.

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, …) :

Les zones situées derrière les derrières ou doublages des murs, plafonds, plénums, poteaux, plinthes, faux-plafonds, revêtements des sols «linoléum collé, parquet flottant, moquette collée» n'ont pas été visitées par défaut d'accès
Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessibles
Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Visite effectuée le **23/01/2018.**
Fait à **LA VERGNE**, le **23/01/2018**

Par : Laurent MINEUR

Signature du représentant :

Annexe – Plans – croquis

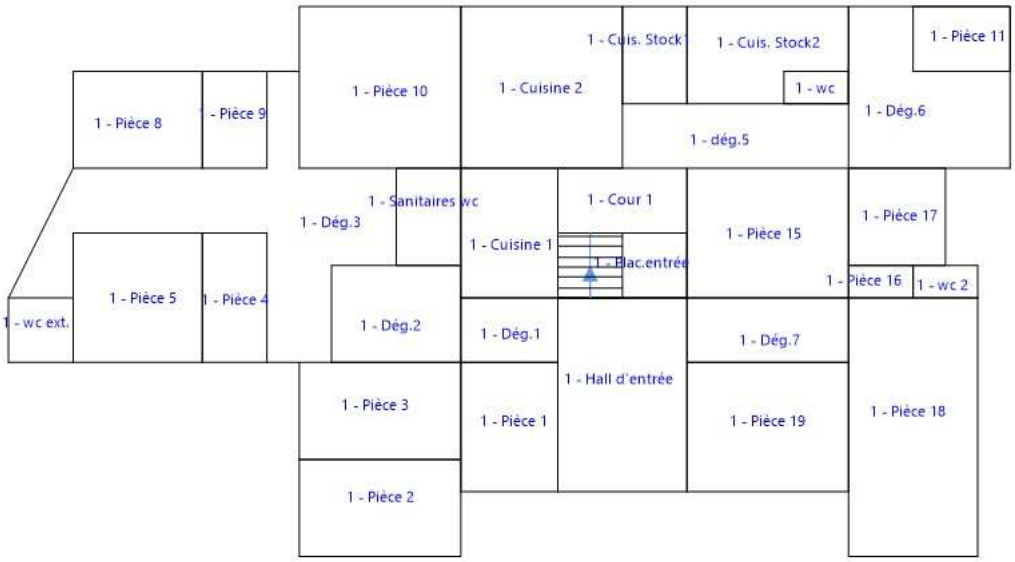
1 - Pièce 10
1 - Cuisine 2
1 - Cuis. Stock1
1 - Cuis. Stock2
1 - Pièce 11
1 - wc
1 - Pièce 8
1 - Pièce 9
1 - Dég.6
1 - dég.5
1 - Sanitaires wc
1 - Cour 1
1 - Dég.3
1 - Pièce 15
1 - Pièce 17
1 - Cuisine 1
1 - Plac.entrée
1 - Pièce 16
1 - wc 2
1 - Pièce 5
1 - Pièce 4
1 - wc ext.
1 - Dég.2
1 - Dég.1
1 - Dég.7
1 - Hall d'entrée
1 - Pièce 3
1 - Pièce 1
1 - Pièce 19
1 - Pièce 18
1 - Pièce 2

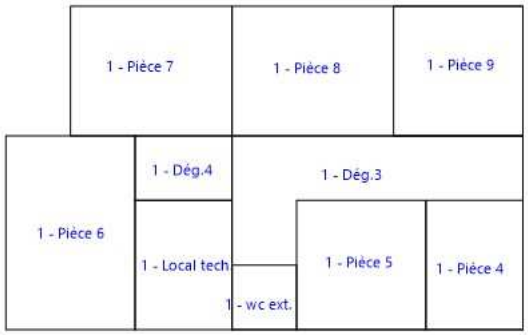
1 - Pièce 7
1 - Pièce 8
1 - Pièce 9
1 - Dég.4
1 - Dég.3
1 - Pièce 6
1 - Local tech
1 - Pièce 5
1 - Pièce 4
1 - wc ext.

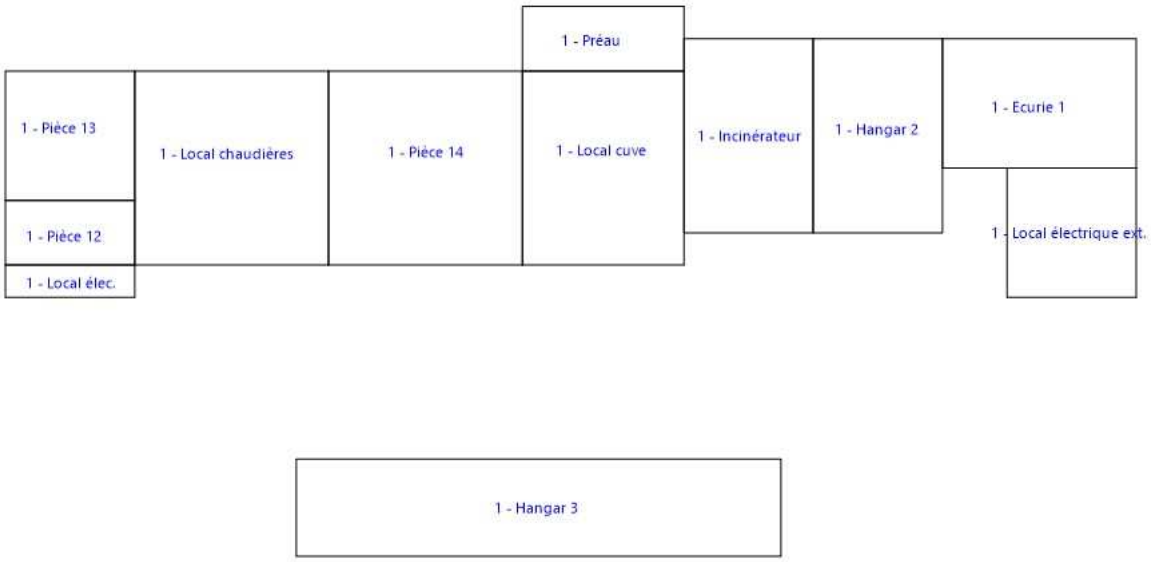
1 - Préau
1 - Pièce 13
1 - Local chaudières
1 - Pièce 14
1 - Local cuve
1 - Incinérateur
1 - Hangar 2
1 - Ecurie 1
1 - Pièce 12
1 - Local électrique ext.
1 - Local élec.
1 - Hangar 3

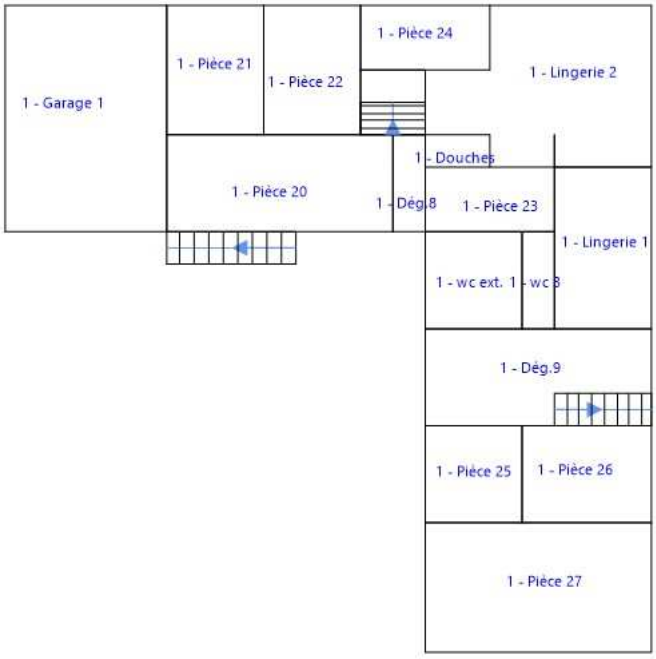
1 - Pièce 24
1 - Pièce 21
1 - Pièce 22
1 - Lingerie 2
1 - Garage 1
1 - Douches
1 - Pièce 20
1 - Dég.8
1 - Pièce 23
1 - Lingerie 1
1 - wc ext. 1
1 - wc 8
1 - Dég.9
1 - Pièce 25
1 - Pièce 26
1 - Pièce 27

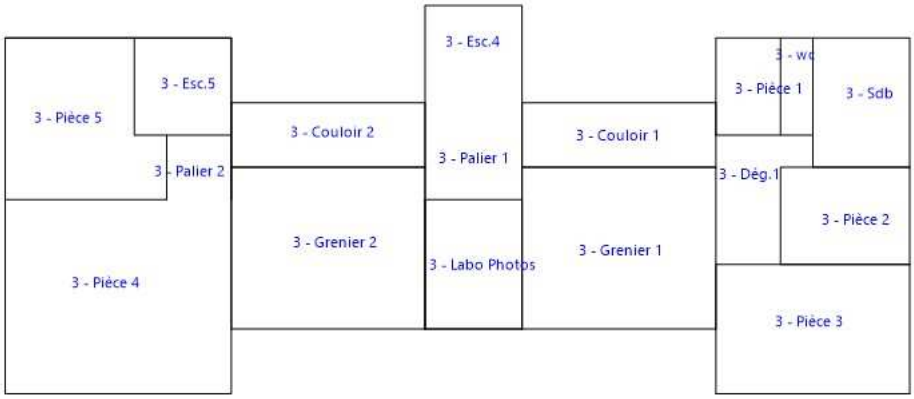
3 - Esc.4
3 - Esc.5
3 - Pièce 5
3 - Couloir 2
3 - Palier 2
3 - Palier 1
3 - Couloir 1
3 - Pièce 1
3 - Sdb
3 - Dég.1
3 - Pièce 2
3 - Grenier 2
3 - Labo Photos
3 - Grenier 1
3 - Pièce 4
3 - Pièce 3

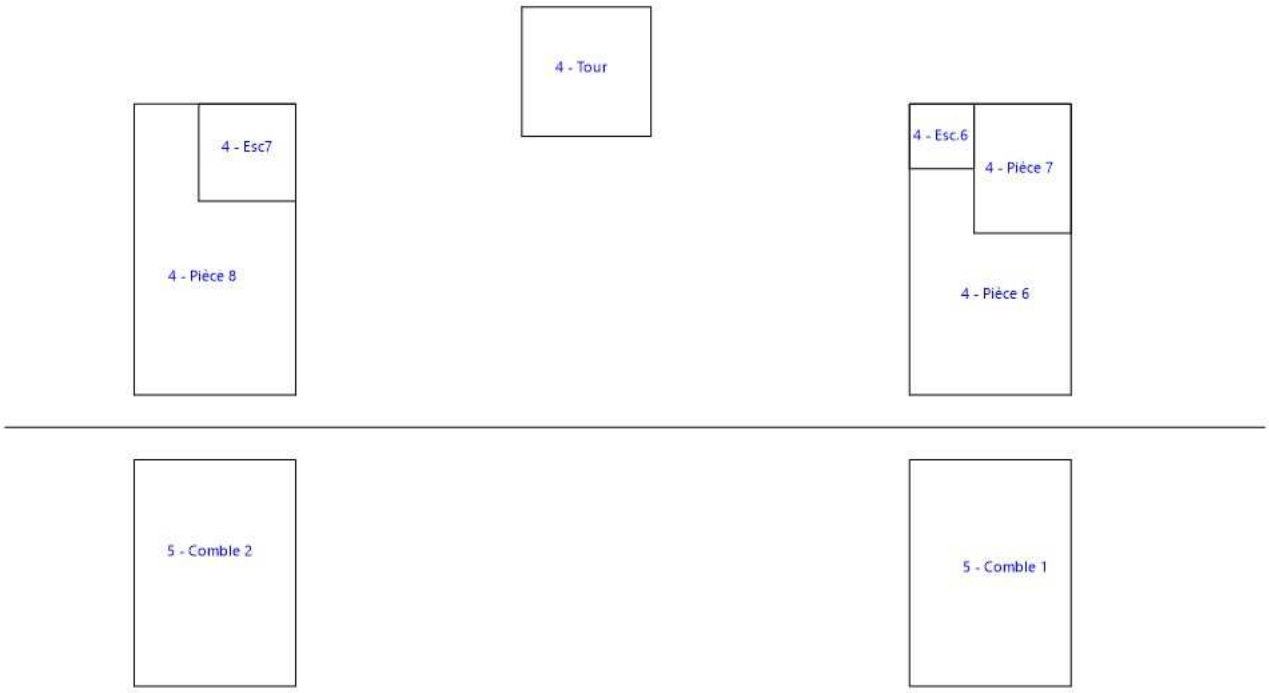
4 - Tour
4 - Esc7
4 - Esc.6
4 - Pièce 7
4 - Pièce 8
4 - Pièce 6
5 - Comble 2
5 - Comble 1

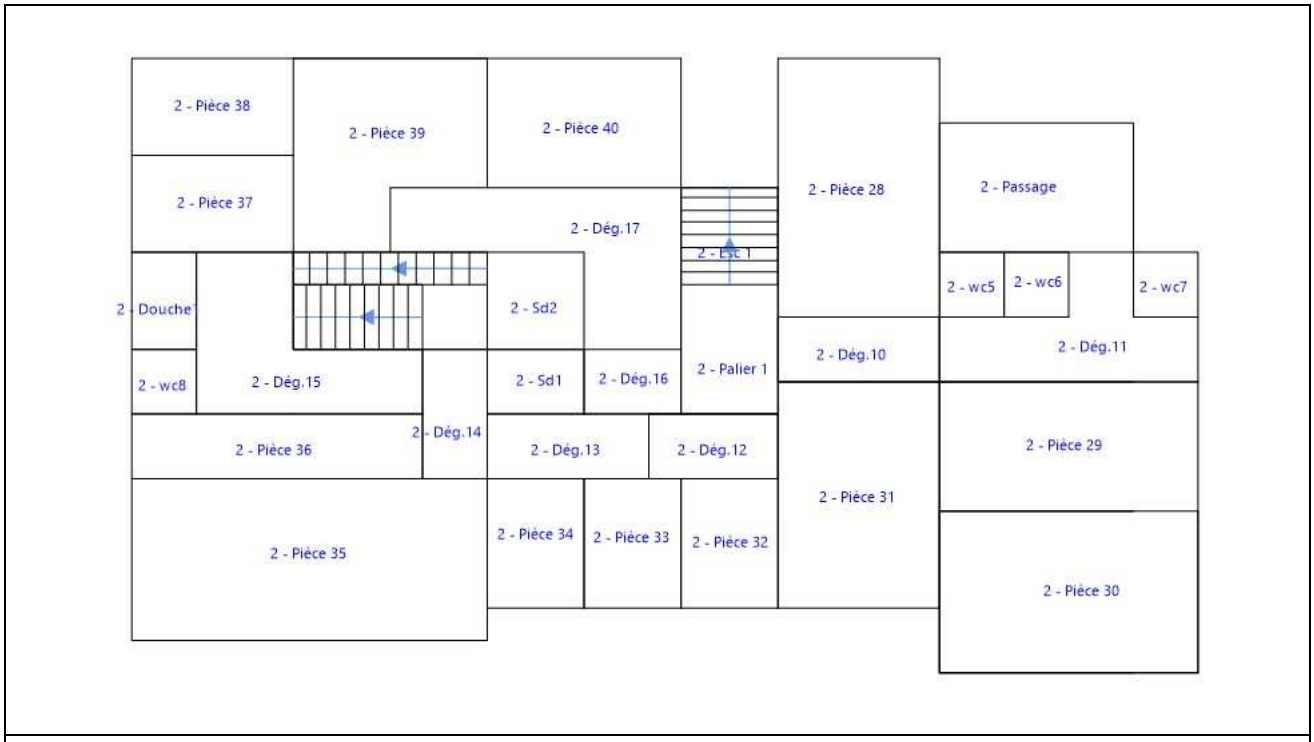
2 - Pièce 38
2 - Pièce 39
2 - Pièce 40
2 - Pièce 37
2 - Dég.17
2 - Esc 1
2 - Pièce 28
2 - Passage
2 - Douche
2 - Sd2
2 - wc5
2 - wc6
2 - wc7
2 - wc8
2 - Dég.15
2 - Sd1
2 - Dég.16
2 - Palier 1
2 - Dég.10
2 - Dég.11
2 - Dég.14
2 - Pièce 36
2 - Dég.13
2 - Dég.12
2 - Pièce 29
2 - Pièce 31
2 - Pièce 35
2 - Pièce 34
2 - Pièce 33
2 - Pièce 32
2 - Pièce 30

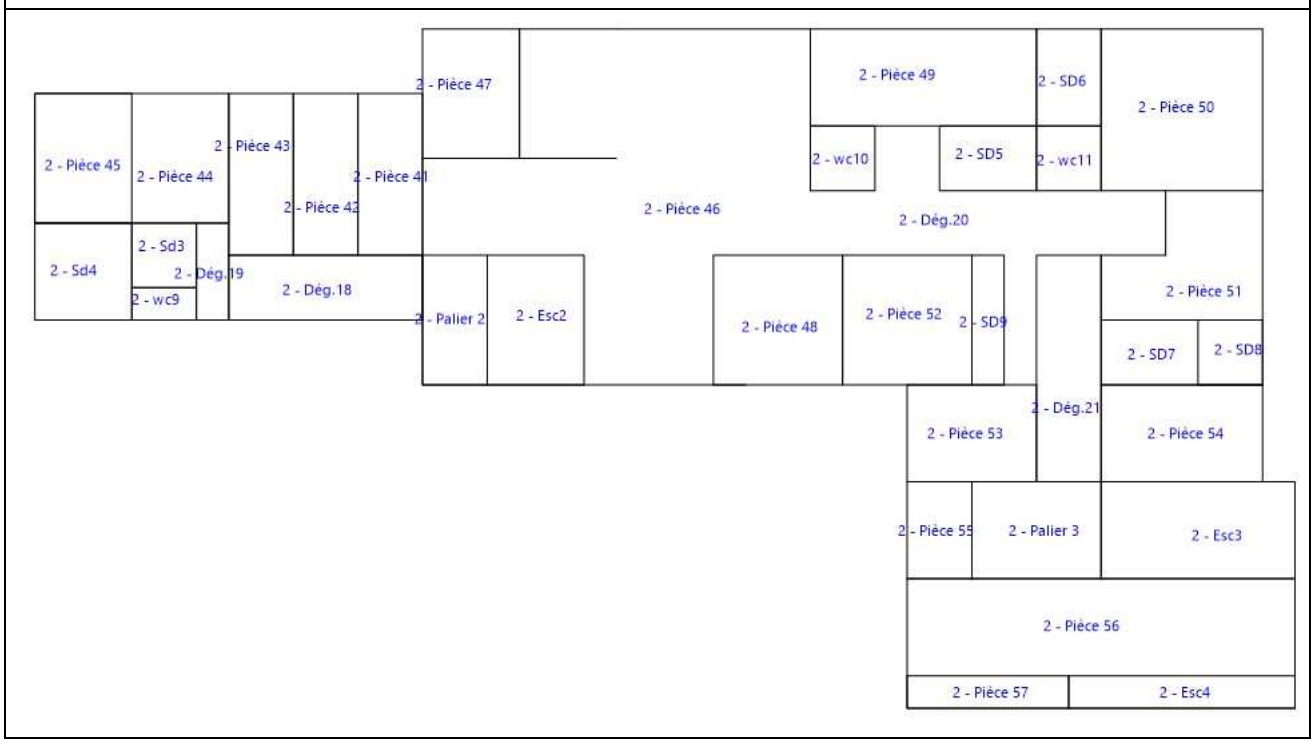
2 - Pièce 47
2 - Pièce 49
2 - SD6
2 - Pièce 50
2 - Pièce 45
2 - Pièce 43
2 - Pièce 44
2 - Pièce 41
2 - wc10
2 - SD5
2 - wc11
2 - Pièce 42
2 - Pièce 46
2 - Dég.20
2 - Sd3
2 - Sd4
2 - Dég.19
2 - wc9
2 - Dég.18
2 - Palier 2
2 - Esc2
2 - Pièce 48
2 - Pièce 52
2 - SD9
2 - Pièce 51
2 - SD7
2 - SD8
2 - Dég.21
2 - Pièce 53
2 - Pièce 54
2 - Pièce 55
2 - Palier 3
2 - Esc3
2 - Pièce 56
2 - Pièce 57
2 - Esc4

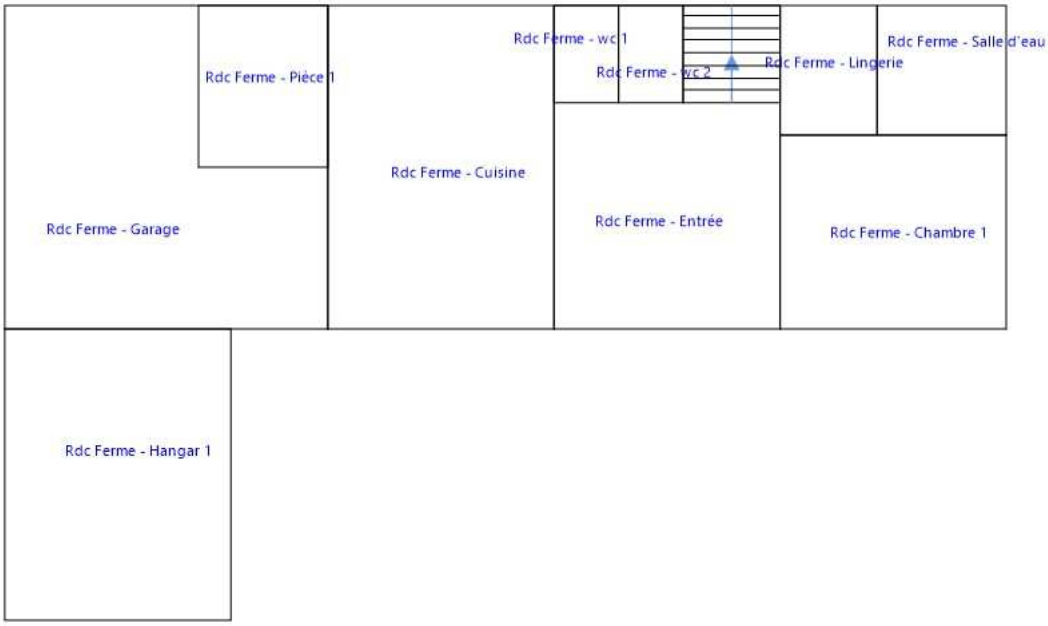
Rdc Ferme - Pièce 1
Rdc Ferme - wc 1
Rdc Ferme - wc 2
Rdc Ferme - Lingerie
Rdc Ferme - Salle d'eau
Rdc Ferme - Cuisine
Rdc Ferme - Garage
Rdc Ferme - Entrée
Rdc Ferme - Chambre 1
Rdc Ferme - Hangar 1

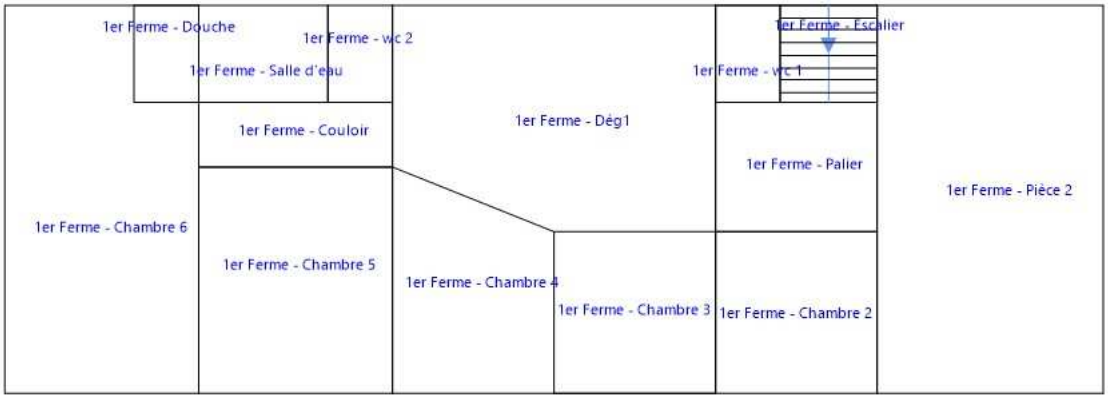
1er Ferme - Douche
1er Ferme - wc 2
1er Ferme - Salle d'eau
1er Ferme - Escalier
1er Ferme - wc 1
1er Ferme - Couloir
1er Ferme - Dég1
1er Ferme - Palier
1er Ferme - Pièce 2
1er Ferme - Chambre 6
1er Ferme - Chambre 5
1er Ferme - Chambre 4
1er Ferme - Chambre 3
1er Ferme - Chambre 2

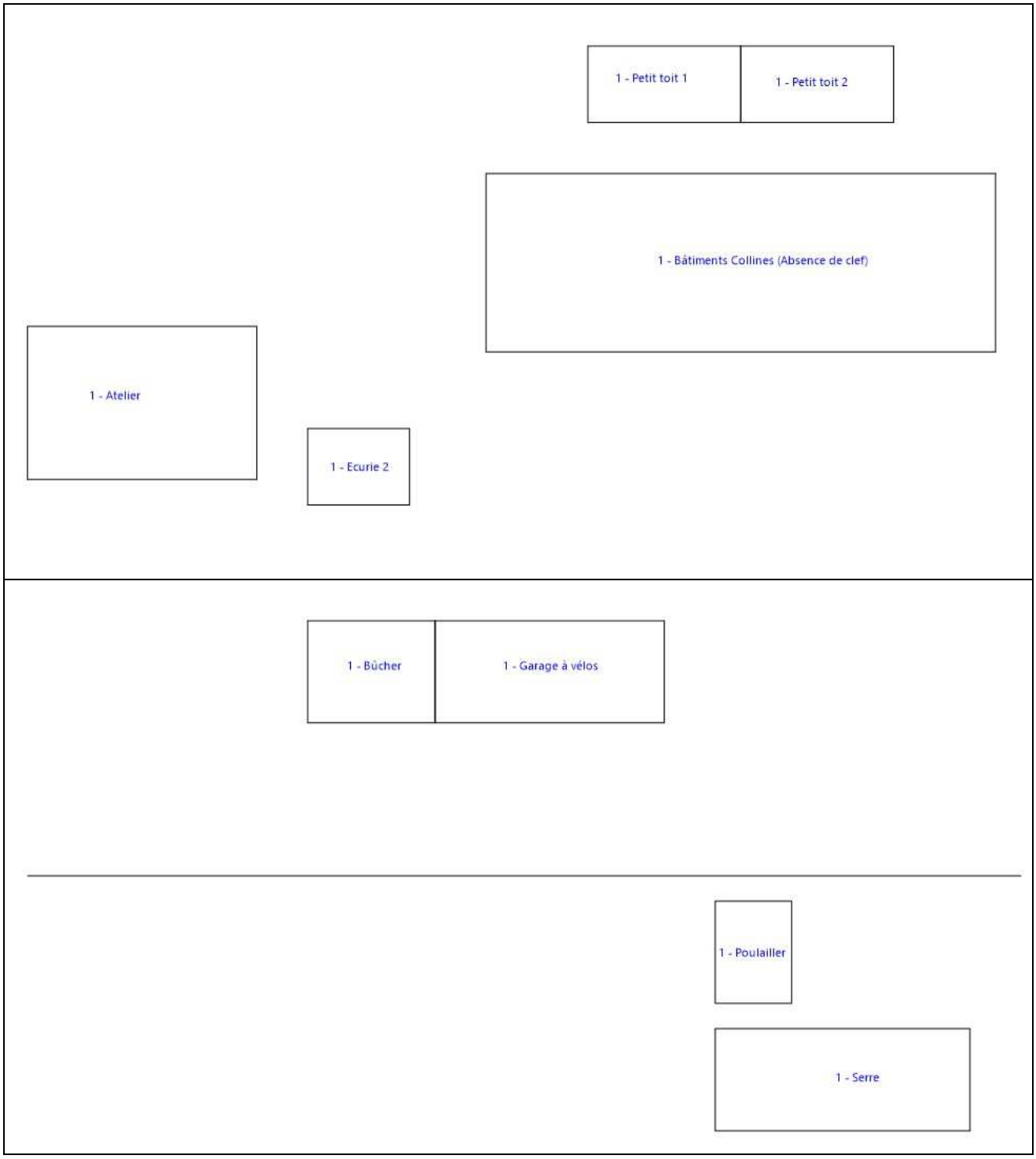
1 - Petit toit 1
1 - Petit toit 2
1 - Bâtiments Collines (Absence de clef)
1 - Atelier
1 - Ecurie 2
1 - Bûcher
1 - Garage à vélos
1 - Poulailler
1 - Serre

1 - Grange

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier :	0118/12 LAM
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application :	Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage :	23/01/2018

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Charente-Maritime**
Adresse : ..... **CHANCELEE**
Commune : ..... **17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
MAIRIE SAINT JEAN D'ANGELY
place de l'hôtel de ville
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Propriétaire :
MAIRIE SAINT JEAN D'ANGELY
place de l'hôtel de ville
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*
L'occupant est :		**Sans objet, le bien est vacant**	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total **: 0**
			Nombre d'enfants de moins de 6 ans : **0**

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**MINEUR LAURENT**
N° de certificat de certification	**8053573 le 17/10/2017**
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	**BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE**
Organisme d'assurance professionnelle	**GAN ASSURANCE**
N° de contrat d'assurance	**171.483.21**
Date de validité :	**30/06/2018**

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	**PROTEC**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**LPA1 / 2117**
Nature du radionucléide	**Cobalt 57**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**28/12/2011** **444 MBq**

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	942	108	651	79	81	23
%	100	11,5 %	69,1 %	8,4 %	8,6 %	2,4 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par MINEUR LAURENT le 23/01/2018 conformément à la norme NF X46-030 « Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références règlementaires 3

2. Renseignements complémentaires concernant la mission 3

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel 4
2.3 Le bien objet de la mission 4

3. Méthodologie employée 6

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X 7
3.2 Stratégie de mesurage 7
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire 7

4. Présentation des résultats 7

5. Résultats des mesures 8

6. Conclusion 33

6.1 Classement des unités de diagnostic 33
6.2 Recommandations au propriétaire 33
6.3 Commentaires 34
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti 34
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé 34

7 Obligations d'informations pour les propriétaires 35

8 Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb 35

8.1 Textes de référence 35
8.2 Ressources documentaires 36

9 Annexes : 36

9.1 Notice d'Information 36
9.2 Illustrations 37
9.3 Analyses chimiques du laboratoire 37

Nombre de pages de rapport : 37

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références règlementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, …)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**PROTEC**	
Modèle de l'appareil	**LPA1**	
N° de série de l'appareil	**2117**	
Nature du radionucléide	**Cobalt 57**	
Date du dernier chargement de la source	**28/12/2011**	Activité à cette date et durée de vie : **444 MBq**
Autorisation ASN (DGSNR)	**N° T1 70268**	Date d'autorisation **22/09/2016**
	Date de fin de validité de l'autorisation **22/09/2021**	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**MINEUR**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**MINEUR L**	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Mesure entrée	1	28/01/2018	1 (+/- 0,1)
Mesure sortie	1490	28/01/2018	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	**CHANCELEE 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Description de l'ensemble immobilier	**Habitation (maisons individuelles)**
Année de construction	**< 1949**
Localisation du bien objet de la mission	**Lot numéro Non communiqué,**
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	**MAIRIE SAINT JEAN D'ANGELY place de l'hôtel de ville 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
L'occupant est :	**Sans objet, le bien est vacant**
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	**23/01/2018**
Croquis du bien immobilier objet de la mission	**Voir partie « 5 Résultats des mesures »**

Liste des locaux visités

Rez de chaussée 1 - Hall d'entrée,
1er étage - cage escalier,
1 - Pièce 1,
1 - Pièce 2,
1 - Pièce 3,
1 - Dégagement 1,
1 - Dégagement 2,
1 - Dégagement 3,
1 - Pièce 4,
1 - Pièce 5,
1 - Dégagement 4,
1 - Local tech,
1 - Pièce 6,
1 - Pièce 7,
1 - Pièce 8,
1 - Pièce 9,
1 - Pièce 10,
1 - Sanitaire - wc,
1 - Cuisine 1,
1 - Cuisine 2,
1 - Placard sous esc,
1 - Dégagement 5,
1 - Cuis - stock 1,
1 - Cuis - stock 2,
1 - Wc,
1 - Dégagement 6,
1 - Pièce 11,
1 - Pièce 12,
1 - Local elect,
1er étage - Pièce 8,
1er étage - hall d'entrée,
1er étage - Dégagement 9,
1er étage - Buanderie,
1er étage - Cuisine/séjour,
1er étage - Pièce 9,
1er étage - Pièce 10,
1er étage - Sde 5,
1er étage - Pièce 11,
1er étage - Sde 3,
1er étage - Dégagement 10,
1er étage - Pièce 12,
1er étage - hall salle de jeux,
1er étage - salle de jeux,
1er étage - Pièce 13,
1er étage - Pièce 14,
1er étage - Pièce 15,
1er étage - Pièce 16,
1er étage - Dégagement 11,
1er étage - Dégagement 12,
1er étage - Pièce 17,
1er étage - Sde 4,
1er étage - Pièce 18,
1er étage - Pièce 19,
1er étage - Pièce 20,
2ème étage - cage escalier,
2ème étage - palier,
2ème étage - Dégagement,
2ème étage - SDB,

1 - Pièce 13,
1 - Local chaudière,
1 - Pièce 14,
1 - Local cuve,
1 - Pièce 15,
1 - Pièce 16,
1 - Pièce 17,
1 -Pièce 18,
1 -Pièce 19
Rez de chaussée - Pièce 16,
1 - Pièce 17,
1 - Wc 2,
1 - Pièce 18,
1 - Pièce 19,
1 - Garage 1,
1 - Pièce 20,
1 - Pièce 21,
1 - Pièce 22,
1 - Dégagement 8,
1 - douches,
1 - Pièce 23,
1 - wc ext,
1 - cour,
1 - Dégagement 9,
1 - Wc 3,
1 - lingerie 1,
1 - lingerie 2,
1 - Pièce 24,
1 - Pièce 25,
1 - Pièce 26,
1 - Pièce 27,
1er étage - palier 1,
1er étage - Dégagement 1,
1er étage - Dégagement 2,
1er étage - Pièce 1,
1er étage - Dégagement 3,
1er étage - Pièce 2,
1er étage - Cuisine 3,
1er étage - Séjour,
1er étage - Dégagement 4,
1er étage - Dégagement 5,
1er étage - Pièce 3,
1er étage - Pièce 4,
1er étage - Pièce 5,
1er étage - Dégagement 6,
1er étage - Pièce 6,
1er étage - Sde,
1er étage - Dégagement 7,
1er étage - Dégagement 8,
1er étage - Wc 1,
1er étage - Sde 2,
1er étage - Pièce 7,
2ème étage - Dégagement 2,
2ème étage - Pièce 1,
2ème étage - Pièce 2,
2ème étage - Grenier,
2ème étage - Pièce 4,
2ème étage - Dégagement 3,
2ème étage - Grenier 2,
2ème étage - Dégagement 4,
2ème étage - Pièce 5,
2ème étage - Pièce 6,
2ème étage - Pièce 7,
3ème étage - cage escalier 1,
3ème étage - Pièce 1,
3ème étage - Pièce 2,
3ème étage - cage escalier 2 Tour,
3ème étage - palier,
3ème étage - palier 2,
3ème étage - cage escalier 3,
3ème étage - Pièce 3,
maison derrière château - Entrée,
maison derrière château - Wc 3,
maison derrière château - Cuisine,
maison derrière château - Garage,
maison derrière château - Buanderie 1,
maison derrière château - Pièce 1,
maison derrière château - Sde,
maison derrière château - cage escalier 1,
maison derrière château - Wc 5,
maison derrière château - Pièce 2,
maison derrière château - Pièce 3,
maison derrière château - Dégagement 1,
maison derrière château - Pièce 4,
maison derrière château - Pièce 5,
maison derrière château - Dégagement 2,
maison derrière château - Pièce 6,
maison derrière château - Pièce 7,
maison derrière château - Sde 2,
maison derrière château - Sde 3,
maison derrière château - Wc 4,
maison derrière château - Garage 2,
maison derrière château - Wc 6,
maison derrière château - Pièce,
maison derrière château - Pièce 8,

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
1er étage - hall d'entrée (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Dégagement 9 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Buanderie (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Cuisine/séjour (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 9 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 10 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 11 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Sde 3 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Dégagement 10 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 12 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - hall salle de jeux (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - salle de jeux (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 13 (ne fait pas partie de la

réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 14 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Dégagement 11 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Dégagement 12 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Sde 4 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1er étage - Pièce 20 (ne fait pas partie de la réglementation- construction après 1949), 1 - Dégagement 3 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 4 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 5 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Dégagement 4 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Local tech (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 6 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 7 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 8 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 9 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 10 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Sanitaire - wc (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Cuisine 1 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Cuisine 2 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Dégagement 5 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Cuis - stock 1 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Cuis - stock 2 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Wc (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Dégagement 6 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 11 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 12 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Local elect (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 13 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Local chaudière (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 14 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Local cuve (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), Rez de chaussée - Pièce 16 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 17 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Wc 2 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 18 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 19 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Garage 1 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 20 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 21 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 22 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Dégagement 8 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - douches (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 23 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - cour (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Dégagement 9 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Wc 3 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - lingerie 1 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - lingerie 2 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 24 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 25 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 26 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - Pièce 27 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1 - wc ext (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1er étage - Pièce 1 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1er étage - Dégagement 3 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1er étage - Pièce 7 (Ne fais pas partie de la réglementation - construction après 1949), 1er étage - Pièce 16 (Absence de clef), 1 - Pièce 15 (Absence de clef)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrété du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,… *(ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb)*. Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée 1 - Hall d'entrée	9	-	9 (100 %)	-	-	-
1 - Pièce 1	27	1 (3,7 %)	21 (77,8 %)	4 (14,8 %)	1 (3,7 %)	-
1 - Pièce 2	17	-	10 (59 %)	5 (29 %)	2 (12 %)	-
1 - Pièce 3	12	-	8 (67 %)	3 (25 %)	1 (8 %)	-
1 - Dégagement 1	7	1 (14,3 %)	5 (71,4 %)	1 (14,3 %)	-	-
1 - Dégagement 2	14	7 (50 %)	6 (43 %)	1 (7 %)	-	-
1 - Dégagement 3	1	1 (100 %)	-	-	-	-
1 - Placard sous esc	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage - cage escalier	15	8 (53 %)	1 (7 %)	6 (40 %)	-	-
1er étage - palier 1	10	2 (20 %)	8 (80 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 1	8	-	6 (75 %)	2 (25 %)	-	-
1er étage - Dégagement 2	19	-	13 (68 %)	4 (21 %)	2 (11 %)	-
1er étage - Pièce 2	15	-	13 (87 %)	2 (13 %)	-	-
1er étage - Cuisine 3	20	1 (5 %)	13 (65 %)	1 (5 %)	3 (15 %)	2 (10 %)
1er étage - Séjour	20	-	13 (65 %)	5 (25 %)	2 (10 %)	-
1er étage - Dégagement 4	7	-	7 (100 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 5	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage - Pièce 3	15	-	10 (67 %)	3 (20 %)	2 (13 %)	-
1er étage - Pièce 4	14	-	11 (79 %)	2 (14 %)	1 (7 %)	-
1er étage - Pièce 5	15	-	12 (80 %)	-	3 (20 %)	-
1er étage - Dégagement 6	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage - Pièce 6	20	-	8 (40 %)	4 (20 %)	8 (40 %)	-
1er étage - Sde	11	-	11 (100 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 7	7	-	7 (100 %)	-	-	-
1er étage - Wc 1	7	-	7 (100 %)	-	-	-
1er étage - Sde 2	11	1 (9 %)	6 (55 %)	2 (18 %)	-	2 (18 %)
1er étage - Pièce 7	13	-	13 (100 %)	-	-	-
1er étage - Pièce 8	10	-	10 (100 %)	-	-	-
1er étage - Sde 5	7	-	7 (100 %)	-	-	-
2ème étage - cage escalier	17	6 (35,3 %)	5 (29,4 %)	1 (5,9 %)	5 (29,4 %)	-
2ème étage - palier	6	-	6 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Dégagement	7	-	7 (100 %)	-	-	-
2ème étage - SDB	22	2 (9 %)	7 (32 %)	-	8 (36 %)	5 (23 %)
2ème étage - Dégagement 2	7	-	6 (86 %)	1 (14 %)	-	-
2ème étage - Pièce 1	13	-	8 (61,5 %)	1 (7,7 %)	3 (23,1 %)	1 (7,7 %)
2ème étage - Pièce 2	21	1 (4,8 %)	6 (28,7 %)	1 (4,8 %)	8 (38,1 %)	5 (23,8 %)
2ème étage - Grenier	11	5 (45,5 %)	1 (9,2 %)	-	5 (45,5 %)	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
2ème étage - Pièce 4	10	1 (10 %)	5 (50 %)	-	4 (40 %)	-
2ème étage - Dégagement 3	9	1 (11 %)	6 (67 %)	2 (22 %)	-	-
2ème étage - Grenier 2	8	5 (62,5 %)	1 (12,5 %)	-	2 (25 %)	-
2ème étage - Dégagement 4	6	-	6 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Pièce 5	19	1 (5,3 %)	7 (36,8 %)	2 (10,5 %)	6 (31,6 %)	3 (15,8 %)
2ème étage - Pièce 6	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
3ème étage - cage escalier 1	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
3ème étage - Pièce 1	31	-	31 (100 %)	-	-	-
3ème étage - cage escalier 2 Tour	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
3ème étage - palier	9	-	9 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Pièce 2	7	-	7 (100 %)	-	-	-
3ème étage - palier 2	2	-	2 (100 %)	-	-	-
3ème étage - cage escalier 3	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
3ème étage - Pièce 3	12	-	9 (75 %)	1 (8 %)	2 (17 %)	-
maison derrière château - Entrée	8	4 (50 %)	4 (50 %)	-	-	-
maison derrière château - Wc 3	12	1 (8 %)	11 (92 %)	-	-	-
maison derrière château - Cuisine	22	-	20 (91 %)	2 (9 %)	-	-
maison derrière château - Garage	12	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-	-
maison derrière château - Buanderie 1	6	-	6 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Pièce 1	17	-	16 (94 %)	1 (6 %)	-	-
maison derrière château - Sde	9	4 (44 %)	5 (56 %)	-	-	-
maison derrière château - cage escalier 1	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
maison derrière château - Wc 5	7	7 (100 %)	-	-	-	-
maison derrière château - Pièce 2	12	3 (25 %)	8 (67 %)	-	1 (8 %)	-
maison derrière château - Pièce 3	20	-	19 (95 %)	1 (5 %)	-	-
maison derrière château - Dégagement 1	13	-	12 (92 %)	1 (8 %)	-	-
maison derrière château - Pièce 4	14	-	14 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Pièce 5	14	-	14 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Dégagement 2	7	-	7 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Pièce 6	10	-	10 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Pièce 7	14	-	14 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Sde 2	6	4 (67 %)	2 (33 %)	-	-	-
maison derrière château - Sde 3	6	4 (67 %)	2 (33 %)	-	-	-
maison derrière château - Wc 4	12	4 (33 %)	8 (67 %)	-	-	-
maison derrière château - Pièce 8	11	-	11 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Garage 2	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-
Pièce 19	10	-	5 (50 %)	4 (40 %)	1 (10 %)	-
1er étage - Pièce 19	20	-	6 (30 %)	7 (35 %)	5 (25 %)	2 (10 %)
1er étage - Pièce 18	25	-	12 (48 %)	8 (32 %)	2 (8 %)	3 (12 %)
1er étage - Pièce 17	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Pièce 15	7	1 (14,3 %)	5 (71,4 %)	1 (14,3 %)	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Dégagement 8	5	-	5 (100 %)	-	-	-
maison derrière château - Wc 6	5	-	5 (100 %)	-	-	-
TOTAL	942	108 (11,5 %)	651 (69,1 %)	79 (8,4 %)	81 (8,6 %)	23 (2,4 %)

Rez de chaussée 1 - Hall d'entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,47		0	
3					mesure 2	0,32			
4	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
5					partie haute (> 1m)	0,23			
6	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
7					partie haute (> 1m)	0,42			
8	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
9					partie haute (> 1m)	0,09			
10	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
11					partie haute (> 1m)	0,64			
12		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38		0	
13					mesure 2	0,23			
14		Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,32		0	
15					Huisserie	0,48			
16		Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,22		0	
17					Huisserie	0,68			
18		Embrasure	plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0,38		0	
19					mesure 2	0,67			

1 - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 27 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
20		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,66		0	
21					mesure 2	0,16			
22	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
23					partie haute (> 1m)	0,6			
24	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
25					partie haute (> 1m)	0,01			
26	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
27					partie haute (> 1m)	0,49			
28	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
29					partie haute (> 1m)	0,08			
30		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,12		0	
31					mesure 2	0,13			
32		Poutres	Bois	peinture	mesure 1	0,48		0	
33					mesure 2	0,02			
34		Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,7		0	
35					Huisserie	0,09			
36		Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
37					Huisserie	0,42			
38		Embrasure	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,56		0	
39					mesure 2	0,42			
40					mesure 3	0,04			
41		Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
42					partie haute (> 1m)	0,18			
43					mesure 3 (> 1m)	0,46			
44		Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,3	Non dégradé	1	
45		Allège	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,45		0	
46					mesure 2	0,11			
47		Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,12		0	
48					Huisserie	0,28			
49		Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,21		0	
50					Huisserie	0,67			
51		Embrasure	plâtre	tapisserie	mesure 1	0,62		0	
52					mesure 2	0,25			
53					mesure 3	0,64			
54		Allège	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,42		0	
55					mesure 2	0,34			
56		Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2	Non dégradé	1	
57		Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,1	Non dégradé	1	
-	C	Cheminée	briques		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
58	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,55		0	
59					partie haute (> 1m)	0,21			
60	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,65		0	
61					partie haute (> 1m)	0,52			
62	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,25		0	
63					partie haute (> 1m)	0,14			
64	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,01		0	
65					partie haute (> 1m)	0,09			
66	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	8,3	Non dégradé	1	
67	A	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	6,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
68	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,33		0	
69					Huisserie	0,3			
70					mesure 3	0,37			

1 - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
71		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,16		0	
72					mesure 2	0,53			

73	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,19		0	
74					partie haute (> 1m)	0,56			
75	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,39		0	
76					partie haute (> 1m)	0,18			
77	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,25		0	
78					partie haute (> 1m)	0,35			
79	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,66		0	
80					partie haute (> 1m)	0,12			
81		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,56		0	
82					mesure 2	0,19			
83	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,53		0	
84					Huisserie	0,69			
85					mesure 3	0,51			
86	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	5,3	Non dégradé	1	
87	A	Embrasure	Bois	Tapisserie	mesure 1	0,53		0	
88					mesure 2	0,66			
89	B	Embrasure	Bois	peinture	mesure 1	0,49		0	
90					mesure 1	0,43			
91	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,3	Non dégradé	1	
92	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1	
93	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
94	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
95	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,18		0	
96					mesure 2	0,59			
97	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	4,1	Non dégradé	1	
98	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,9	Non dégradé	1	

1 - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
99		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,34		0	
100					mesure 2	0,04			
101	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,09		0	
102					partie haute (> 1m)	0,05			
103	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,35		0	
104					partie haute (> 1m)	0,08			
105	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,01		0	
106					partie haute (> 1m)	0,2			
107	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,28		0	
108					partie haute (> 1m)	0,04			
109		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,26		0	
110					mesure 2	0,05			
111	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	5	Non dégradé	1	
112	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	4,3	Non dégradé	1	
113	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	2,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
114	D	Embrasure	bois	Peinture	mesure 1	0,12		0	
115					mesure 1	0,37			
116	D	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,26		0	
117					mesure 1	0,14			
118	D	Volet	bois	Peinture	mesure 2	1,9	Non dégradé	1	

1 - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
119	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,38		0	
120					partie haute (> 1m)	0,37			
121	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,05		0	
122					partie haute (> 1m)	0,16			
123	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,06		0	
124					partie haute (> 1m)	0,03			
125	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,53		0	
126					partie haute (> 1m)	0,52			
127		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,67		0	
128					mesure 2	0,05			
129	B	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	6,9	Non dégradé	1	

1 - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
130	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,47		0	
131					partie haute (> 1m)	0,6			
132	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,39		0	
133					partie haute (> 1m)	0,19			
134	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,28		0	
135					partie haute (> 1m)	0,21			
136	D	Mur	bois	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,1		0	
137					partie basse (< 1m)	0,39			
138	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie haute (> 1m)	0,69		0	
139					partie haute (> 1m)	0,65			
140		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,42		0	
141					mesure 2	0,25			
-		Plinthes	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
142	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	6,4	Non dégradé	1	

1 - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

1 - Placard sous esc

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
143	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
144					partie haute (> 1m)	0,5			
145	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
146					partie haute (> 1m)	0,14			
147	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,63		0	
148					partie haute (> 1m)	0,17			
149	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
150					partie haute (> 1m)	0,17			
151		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,25		0	
152					mesure 2	0,02			
153	A	Porte (P1)	bois	Vernis	partie mobile	0,4		0	
154					Huisserie	0,62			

1er étage - cage escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
155	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	3	Non Visible	1	
156		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,64		0	
157					mesure 2	0,51			
-		Marches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
158	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	peinture	partie mobile	4,9	Non dégradé	1	
159	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	peinture	partie mobile	4	Non dégradé	1	
160	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non dégradé	1	
1466	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	1,7	Non Visible	1	
1467	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	2,3	Non Visible	1	

1er étage - palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
161	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
162					partie haute (> 1m)	0,31			
163	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
164					partie haute (> 1m)	0,09			
165	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
166					partie haute (> 1m)	0,03			
167	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
168					partie haute (> 1m)	0,65			
169		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,57		0	
170					mesure 2	0,45			
-		Balustre	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
171	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,47		0	
172					Huisserie	0,64			
173	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,49		0	
174					Huisserie	0,36			
175	C	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0,48		0	
176					Huisserie	0,41			

1er étage - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
177		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
178					mesure 2	0,11			
179		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
180					mesure 2	0,68			
181	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,11		0	
182					partie haute (> 1m)	0,61			
183	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,11		0	
184					partie haute (> 1m)	0,38			
185	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,13		0	
186					partie haute (> 1m)	0,67			
187	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,09		0	
188					partie haute (> 1m)	0,25			
189	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	2,3	Non dégradé	1	
1468	B	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	3	Non dégradé	1	

1er étage - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
190		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,66		0	
191					mesure 2	0,46			
192	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,28		0	
193					partie haute (> 1m)	0,53			
194	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,54		0	
195					partie haute (> 1m)	0,38			
196	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,11		0	
197					partie haute (> 1m)	0,41			
198	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,03		0	
199					partie haute (> 1m)	0,09			
200	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,3		0	
201					partie haute (> 1m)	0,63			

202	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,57		0	
203					partie haute (> 1m)	0,66			
204	G	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
205					partie haute (> 1m)	0,69			
206		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,09		0	
207					mesure 2	0,59			
208	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	3,2	Non dégradé	1	
209	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	3	Non dégradé	1	
210	A	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	3	Non dégradé	1	
211	E	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	peinture	partie mobile	0,49		0	
212					Huisserie	0,25			
213	E	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	peinture	partie mobile	0,44		0	
214					Huisserie	0,65			
215	E	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
216	E	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
217	F	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
218					mesure 2	0			
219	E	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,48		0	
220					mesure 2	0,04			
221	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	2,9	Non dégradé	1	

1er étage - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
222		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,02		0	
223					mesure 2	0,42			
224	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,36		0	
225					partie haute (> 1m)	0,09			
226	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,17		0	
227					partie haute (> 1m)	0,09			
228	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,34		0	
229					partie haute (> 1m)	0,1			
230	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,66		0	
231					partie haute (> 1m)	0,44			
232	A	Cimaise	Bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
233					mesure 2	0,35			
234	B	Cimaise	Bois	Peinture	mesure 1	0,24		0	
235					mesure 2	0,16			
236		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,68		0	
237					mesure 2	0,39			
238	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,07		0	
239					Huisserie	0,37			
240	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,28		0	
241					Huisserie	0,47			
242	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	4,7	Non dégradé	1	
243	B	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	5	Non dégradé	1	
244	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,58		0	
245					partie haute (> 1m)	0,23			
246	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
247					partie haute (> 1m)	0,38			
250	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,42		0	
251					Huisserie	0,65			

1er étage - Cuisine 3

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 10 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
248	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,35		0	
249					Huisserie	0,57			
252		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,09		0	
253					mesure 2	0,17			
254	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,18		0	
255					partie haute (> 1m)	0,16			
256	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,51		0	
257					partie haute (> 1m)	0,51			
258	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,16		0	
259					partie haute (> 1m)	0,35			
260	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,49		0	
261					partie haute (> 1m)	0,18			
-	B	Mur supérieur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
262		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
263					mesure 2	0,44			
264	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,54		0	
265					Huisserie	0,58			
266	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,29		0	
267					Huisserie	0,14			
268	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,36		0	
269					Huisserie	0,08			
270	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,14		0	
271					Huisserie	0,62			
272	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
273	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,07		0	
274					mesure 2	0,36			
275					mesure 3	0,11			
276	B	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
277	C	Allège	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
278					mesure 2	0,51			
279					mesure 3	0,16			
280	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,2	Dégradé (Ecaillage)	3	
281	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
282	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	
283	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1er étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
284		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,62		0	
285					mesure 2	0,16			
286	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,32	Non Visible	1	
287					partie haute (> 1m)	2,8			
288	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,21		0	
289					partie haute (> 1m)	0,09			
290					mesure 3 (> 1m)	0,21			
291	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,6		0	
292					partie haute (> 1m)	0,7			
293					mesure 3 (> 1m)	0,27			
294	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,49		0	
295					partie haute (> 1m)	0,6			
296					mesure 3 (> 1m)	0,68			
297	A	Cimaise	bois	peinture	mesure 1	0,61		0	
298					mesure 2	0,23			
299	B	Cimaise	bois	peinture	mesure 1	0,09		0	
300					mesure 2	0,63			
301		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,68		0	
302					mesure 2	0,44			
303	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,16		0	
304					Huisserie	0,38			
305	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,61		0	
306					Huisserie	0,46			
307	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,68		0	
308					Huisserie	0,39			
309	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,25		0	
310					Huisserie	0,42			
311	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non dégradé	1	
312	B	Allège	bois	Peinture	mesure 1	0,48		0	
313					mesure 2	0,62			
314	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
315	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
316	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,2	Non dégradé	1	
317	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,1	Non dégradé	1	
318		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,16		0	
319					mesure 2	0,4			
320	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	2,5	Non dégradé	1	

1er étage - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
321		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,16		0	
322					mesure 2	0,25			
323	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,21		0	
324					partie haute (> 1m)	0,38			
325	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,21		0	
326					partie haute (> 1m)	0,23			
327	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,36		0	
328					partie haute (> 1m)	0,06			
329	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,04		0	
330					partie haute (> 1m)	0,46			
331		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
332					mesure 2	0,14			
333	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,61		0	
334					Huisserie	0,65			

1er étage - Dégagement 5

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
335	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,07		0	
336					partie haute (> 1m)	0,11			
337	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,53		0	
338					partie haute (> 1m)	0,21			
339	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,42		0	
340					partie haute (> 1m)	0,3			
341	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,3		0	
342					partie haute (> 1m)	0,39			
343		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,67		0	
344					mesure 2	0,65			
345		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
346					mesure 2	0,53			

1er étage - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
347		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,35		0	
348					mesure 2	0,44			
349	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,37		0	
350					partie haute (> 1m)	0,57			
351	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,16		0	
352					partie haute (> 1m)	0,19			
353	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,45		0	
354					partie haute (> 1m)	0,32			
355	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,04		0	
356					partie haute (> 1m)	0,63			
357		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,43		0	
358					mesure 2	0,51			
359	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,43		0	
360					Huisserie	0,38			
361	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,53		0	
362					Huisserie	0,35			
363	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non Visible	1	
364	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	2	Non Visible	1	
365	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	

366	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
367		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
368					mesure 2	0,65			
369	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,6		0	
370					Huisserie	0,47			
371	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1er étage - Pièce 4

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
372		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,69		0	
373					mesure 2	0,23			
374	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,1		0	
375					partie haute (> 1m)	0,65			
376	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,47		0	
377					partie haute (> 1m)	0,49			
378	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,62		0	
379					partie haute (> 1m)	0,14			
380	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,26		0	
381					partie haute (> 1m)	0,35			
382		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,14		0	
383					mesure 2	0,2			
384	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,05		0	
385					Huisserie	0,09			
386	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,68		0	
387					Huisserie	0,35			
388	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,24		0	
389					mesure 2	0,52			
390	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	0,67		0	
391					mesure 1	0,14			
392	C	garde corps	métal	Peinture	mesure 2	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
393	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	
394	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,3	Non dégradé	1	
395	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,46		0	
396					Huisserie	0,23			

1er étage - Pièce 5

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
397		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,56		0	
398					mesure 2	0,59			
399	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,69		0	
400					partie haute (> 1m)	0,13			
401	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,62		0	
402					partie haute (> 1m)	0,27			
403	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,21		0	
404					partie haute (> 1m)	0,58			
405	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
406					partie haute (> 1m)	0,04			
407		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,66		0	
408					mesure 2	0,08			
409	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,21		0	
410					Huisserie	0,14			
411	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,08		0	
412					Huisserie	0,52			
413	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,42		0	
414					Huisserie	0,48			
415	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,18		0	
416					mesure 2	0,35			
417	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	0,16		0	
418					mesure 1	0,28			
419	C	garde corps	métal	Peinture	mesure 2	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
420	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
421	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
422	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0,67		0	
423					Huisserie	0,39			

1er étage - Dégagement 6

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
424		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,21		0	
425					mesure 2	0,57			
426	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,38		0	
427					partie haute (> 1m)	0,65			
428	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,09		0	
429					partie haute (> 1m)	0,51			
430	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,46		0	
431					partie haute (> 1m)	0,21			
432	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,13		0	
433					partie haute (> 1m)	0,12			
434		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
435					mesure 2	0,01			

1er étage - Pièce 6

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
436		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,65		0	
437					mesure 2	0,04			
438	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,56		0	
439					partie haute (> 1m)	0,21			
440	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,35		0	

441					partie haute (> 1m)	0,39			
442	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,65		0	
443					partie haute (> 1m)	0,56			
444	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,06		0	
445					partie haute (> 1m)	0,17			
446		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,21		0	
447					mesure 2	0,29			
448	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,7		0	
449					Huisserie	0,42			
450	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
451	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	2,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
452	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
453	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
454	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3,2	Non Visible	1	
455	D	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,6	Non Visible	1	
456	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	2	Non Visible	1	
457	D	Allège	bois	Peinture	mesure 1	3	Non Visible	1	
458		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,64		0	
459					mesure 2	0,18			
460	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
461	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	2,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
462	D	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
463	D	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1er étage - Sde

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
464		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,32		0	
465					mesure 2	0,37			
466	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,61		0	
467					partie haute (> 1m)	0,11			
468	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,4		0	
469					partie haute (> 1m)	0,07			
470	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,18		0	
471					partie haute (> 1m)	0,23			
472	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,48		0	
473					partie haute (> 1m)	0,36			
474		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,55		0	
475					mesure 2	0,68			
476	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,04		0	
477					Huisserie	0,65			
478	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,21		0	
479					Huisserie	0,53			
480	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,58		0	
481					Huisserie	0,42			
482	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,37		0	
483					mesure 2	0,38			
484	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	0,49		0	
485					mesure 2	0,26			

1er étage - Dégagement 7

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
486		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,61		0	
487					mesure 2	0,12			
488	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,6		0	
489					partie haute (> 1m)	0,68			
490	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,65		0	
491					partie haute (> 1m)	0,67			
492	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,61		0	
493					partie haute (> 1m)	0,39			
494	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
495					partie haute (> 1m)	0,44			
496		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,42		0	
497					mesure 2	0,12			
498		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,22		0	
499					mesure 2	0,69			

1er étage - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
500		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,51		0	
501					mesure 2	0,58			
502	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,6		0	
503					partie haute (> 1m)	0,63			
504	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
505					partie haute (> 1m)	0,67			
506	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,27		0	
507					partie haute (> 1m)	0,48			
508	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,56		0	
509					partie haute (> 1m)	0,2			
510		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,45		0	
511					mesure 2	0,37			
512	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,62		0	
513					Huisserie	0			

1er étage - Sde 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 18 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation

-		Plinthes	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
514	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,36		0	
515					partie haute (> 1m)	0,32			
516	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,39		0	
517					partie haute (> 1m)	0,1			
518	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,41		0	
519					partie haute (> 1m)	0,35			
520	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,11		0	
521					partie haute (> 1m)	0,51			
522		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,67		0	
523					mesure 2	0,36			
524	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,34		0	
525					Huisserie	0,53			
526	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3	Dégradé (Ecaillage)	3	
527	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Dégradé (Ecaillage)	3	
528	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,6	Non Visible	1	
529	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	2	Non Visible	1	

1er étage - Pièce 7

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
530		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,57		0	
531					mesure 2	0,18			
532	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,54		0	
533					partie haute (> 1m)	0,16			
534	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,58		0	
535					partie haute (> 1m)	0,26			
536	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
537					partie haute (> 1m)	0,02			
538	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,4		0	
539					partie haute (> 1m)	0,25			
540		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,37		0	
541					mesure 2	0,22			
542	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,04		0	
543					Huisserie	0,65			
544	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,63		0	
545					Huisserie	0,56			
546	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
547					partie haute (> 1m)	0			
548	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,61		0	
549					partie haute (> 1m)	0,58			
550	D	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
551					partie haute (> 1m)	0,61			
552	D	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
553					partie haute (> 1m)	0,36			
554		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,37		0	
555					mesure 2	0,49			

1er étage - Pièce 8

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
556	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,33		0	
557					partie haute (> 1m)	0,23			
558	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,16		0	
559					partie haute (> 1m)	0,11			
560	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,63		0	
561					partie haute (> 1m)	0,14			
562	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,44		0	
563					partie haute (> 1m)	0,44			
564		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,56		0	
565					mesure 2	0,28			
566	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,18		0	
567					Huisserie	0,09			
568	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,21		0	
569					Huisserie	0,11			
570	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,12		0	
571					Huisserie	0,15			
572	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
573					partie haute (> 1m)	0,3			
574	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
575					partie haute (> 1m)	0			

1er étage - Sde 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
576		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
577					mesure 2	0,02			
578	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,5		0	
579					partie haute (> 1m)	0,68			
580	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,6		0	
581					partie haute (> 1m)	0,35			
582	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,43		0	
583					partie haute (> 1m)	0,13			
584	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,35		0	
585					partie haute (> 1m)	0,51			
586		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,49		0	
587					mesure 2	0,32			
588	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,1		0	
589					Huisserie	0,25			

2ème étage - cage escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
590	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,36		0	
591					partie haute (> 1m)	0,24			
592	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,39		0	
593					partie haute (> 1m)	0,21			
594	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,16		0	
595					partie haute (> 1m)	0,08			
596	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,01		0	
597					partie haute (> 1m)	0,04			
598		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,35		0	
599					mesure 2	0,23			
600	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
601	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
602	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3,2	Non dégradé	1	
603	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
604	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
605	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - palier

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
606		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,13		0	
607					mesure 2	0,1			
608		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,29		0	
609					mesure 2	0,08			
610	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,55		0	
611					partie haute (> 1m)	0,07			
612	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,24		0	
613					partie haute (> 1m)	0,3			
614	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,16		0	
615					partie haute (> 1m)	0,42			
616		Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,29		0	
617					mesure 2	0,68			

2ème étage - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
618		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,47		0	
619					mesure 2	0,13			
620	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,23		0	
621					partie haute (> 1m)	0,13			
622	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0		0	
623					partie haute (> 1m)	0,56			
624	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,06		0	
625					partie haute (> 1m)	0,28			
626	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,03		0	
627					partie haute (> 1m)	0,61			
628		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,13		0	
629					mesure 2	0,17			
630	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,37		0	
631					Huisserie	0,07			

2ème étage - SDB

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 5 soit 23 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
632		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,34		0	
633					mesure 2	0,39			
634	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
635					partie haute (> 1m)	0,23			
636	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,62		0	
637					partie haute (> 1m)	0,48			
638	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,68		0	
639					partie haute (> 1m)	0,29			
640	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,46		0	
641					partie haute (> 1m)	0,35			
-	C	Mur supérieur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur supérieur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
642		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,65		0	
643					mesure 2	0,18			
644	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	1,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
645	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3	Dégradé (Ecaillage)	3	
646	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	2,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
647	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
648	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
649	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
650	B	Allège	bois	Peinture	mesure 1	2,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
651	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	6	Dégradé (Ecaillage)	3	
652	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,9	Dégradé (Ecaillage)	3	
653	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
654	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
655	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
656	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	5,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
657		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,56		0	
658					mesure 2	0,69			

2ème étage - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
659		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,32		0	
660					mesure 2	0,35			
661	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
662					partie haute (> 1m)	0,58			
663	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
664					partie haute (> 1m)	0,42			
665	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,61		0	
666					partie haute (> 1m)	0,49			
667	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
668					partie haute (> 1m)	0,48			
669		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,46		0	
670					mesure 2	0,57			
671	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	3	Non dégradé	1	

2ème étage - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 7,7 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
672		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,44		0	
673					mesure 2	0,62			
674	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,23		0	
675					partie haute (> 1m)	0,39			
676	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
677					partie haute (> 1m)	0,67			
678	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,07		0	
679					partie haute (> 1m)	0,45			
680	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,12		0	
681					partie haute (> 1m)	0,08			
682		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,62		0	
683					mesure 2	0,11			
684	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	6	Non dégradé	1	
685	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
686	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
687	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
688					mesure 2	0,15			
689	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	0,15		0	
690					mesure 2	0,04			
691	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
692	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6	Dégradé (Ecaillage)	3	

2ème étage - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 5 soit 23,8 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
693		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
694					mesure 2	0,44			
695	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,58		0	
696					partie haute (> 1m)	0,56			
697	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,65		0	
698					partie haute (> 1m)	0,65			
699	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,57		0	
700					partie haute (> 1m)	0,17			
701	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0,08		0	
702					partie haute (> 1m)	0,62			
703		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,58		0	
704					mesure 2	0,45			
705	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	4,8	Non dégradé	1	
706	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
707	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
708	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
709	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
710	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	6,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
711	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
712	C	Allège	bois	Peinture	mesure 1	4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
713	B	Allège	bois	Peinture	mesure 1	5,5	Dégradé (Ecaillage)	3	
714	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
715	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
716	B	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	5,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
717	B	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	D	Cheminée	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
718	D	Cheminée	revetement intérieur platre		Non mesurée	9	Dégradé (Ecaillage)	3	Absence de revêtement

2ème étage - Grenier

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
719	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
720					partie haute (> 1m)	0,34			
-	B	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
721	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

722	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
723	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	4,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
724	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	B	Embrasure	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
725	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
726					Huisserie	5,9			

2ème étage - Pièce 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
727		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
728					mesure 2	0,65			
729	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
730					partie haute (> 1m)	0,37			
731	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
732					partie haute (> 1m)	0,45			
733	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
734					partie haute (> 1m)	0,06			
735	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
736					partie haute (> 1m)	0,28			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
737	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
738	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
739	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
740	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
741		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
742					mesure 2	0,15			
743	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,69		0	
744					partie haute (> 1m)	0,32			
745	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
746					partie haute (> 1m)	0,4			
747	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
748					partie haute (> 1m)	0,16			
749	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
750					partie haute (> 1m)	0,46			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
751	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	2,3	Non dégradé	1	
752		embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	5,3	Non Visible	1	
753		Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,16		0	
754					mesure 2	0,26			

2ème étage - Grenier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
755	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,64		0	
756					Huisserie	0,33			
1479	A	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1480	A	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
757		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,67		0	
758					mesure 2	0,04			
759	A	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,32		0	
760					partie haute (> 1m)	0,42			
761	B	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,13		0	
762					partie haute (> 1m)	0,24			
763	C	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,64		0	
764					partie haute (> 1m)	0,25			
765	D	Mur	Plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,44		0	
766					partie haute (> 1m)	0,08			
767		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,05		0	
768					mesure 2	0,09			

2ème étage - Pièce 5

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 15,8 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
769		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,11		0	
770					mesure 2	0,38			
771	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,21		0	
772					partie haute (> 1m)	0,35			
773	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,02		0	
774					partie haute (> 1m)	0,36			
775	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,53		0	
776					partie haute (> 1m)	0,18			

777	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,33		0	
778					partie haute (> 1m)	0,2			
779	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	2,3	Non dégradé	1	
780	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
781	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
782	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
783	D	Fenêtre intérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
784	D	Fenêtre extérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
785	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	2,8	Dégradé (Ecaillage)	3	
786	D	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
787	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	3,6	Dégradé (Ecaillage)	3	
788	D	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
789		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21		0	
790					mesure 2	0			
791	A	Porte (P1)	Métal	peinture	partie mobile	0,25		0	
792					Huisserie	0,39			
793	D	Cheminée	pierres	peinture	mesure 1	5,6	Non dégradé	1	
-	D	Cheminée	marbre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Pièce 6

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
794		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,29		0	
795					mesure 2	0,07			
796	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,18		0	
797					partie haute (> 1m)	0,34			
798	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,7		0	
799					partie haute (> 1m)	0,16			
800	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,5		0	
801					partie haute (> 1m)	0,18			
802	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,12		0	
803					partie haute (> 1m)	0,14			
804		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,44		0	
805					mesure 2	0,66			
806	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3,	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
807	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
808	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,35		0	
809					mesure 2	0,18			
810	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,46		0	
811					mesure 2	0,28			
812	C	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
813					partie haute (> 1m)	0,04			
814	C	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1m)	3,	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
815	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

3ème étage - cage escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
816	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,03		0	
817					partie haute (> 1m)	0,49			
818	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,61		0	
819					partie haute (> 1m)	0,38			
820	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,67		0	
821					partie haute (> 1m)	0,51			
822		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,37		0	
823					mesure 2	0,03			
824		Garde corps	Bois	peinture	mesure 1	0,16		0	
825					mesure 2	0,42			

3ème étage - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
826		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,65		0	
827					mesure 2	0,56			
828	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,58		0	
829					partie haute (> 1m)	0,37			
830	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,39		0	
831					partie haute (> 1m)	0,37			
832	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,2		0	
833					partie haute (> 1m)	0,2			
834	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,52		0	
835					partie haute (> 1m)	0,21			
836	E	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,51		0	
837					partie haute (> 1m)	0,23			
838	F	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,69		0	
839					partie haute (> 1m)	0,42			
840		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
841					mesure 2	0,33			
842	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,47		0	
843					Huisserie	0,44			
844	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,11		0	
845					Huisserie	0,56			

846	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,46		0	
847					Huisserie	0,49			
848	E	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,59		0	
849					Huisserie	0,22			
850	E	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,37		0	
851					Huisserie	0,51			
852	E	Fenêtre intérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	0,6		0	
853					Huisserie	0,17			
854	E	Fenêtre extérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	0,58		0	
855					Huisserie	0,45			
856	D	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,02		0	
857					mesure 2	0,53			
858	E	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,09		0	
859					mesure 2	0,39			
860	F	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
861					mesure 2	0,13			
890		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,24		0	
891					mesure 2	0,39			
892	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54		0	
893					partie haute (> 1m)	0,57			
894	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
895					partie haute (> 1m)	0,68			
896	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
897					partie haute (> 1m)	0,29			
898	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
899					partie haute (> 1m)	0,08			
900	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
901					partie haute (> 1m)	0,38			
902	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
903					partie haute (> 1m)	0,17			
904		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,49		0	
905					mesure 2	0,17			
906	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,64		0	
907					Huisserie	0,11			
908	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,53		0	
909					Huisserie	0,21			
910	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,7		0	
911					Huisserie	0,25			
912	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,34		0	
913					Huisserie	0,36			
914	F	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,03		0	
915					mesure 2	0,54			

3ème étage - cage escalier 2 Tour

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
862	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,3		0	
863					partie haute (> 1m)	0,68			
864	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,31		0	
865					partie haute (> 1m)	0,27			
866	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,14		0	
867					partie haute (> 1m)	0,04			
868	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1m)	0,15		0	
869					partie haute (> 1m)	0,14			
870		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
871					mesure 2	0,13			
-		Marches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - palier

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
872	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
873					partie haute (> 1m)	0,27			
874	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
875					partie haute (> 1m)	0,06			
876	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
877					partie haute (> 1m)	0,37			
878	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
879					partie haute (> 1m)	0,16			
880		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,09		0	
881					mesure 2	0,35			
882	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,34		0	
883					Huisserie	0,02			
884	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,7		0	
885					Huisserie	0,59			
886	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,46		0	
887					Huisserie	0,41			
888	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,26		0	
889					Huisserie	0,44			

3ème étage - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
916		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,42		0	
917					mesure 2	0,6			
918	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,16		0	
919					partie haute (> 1m)	0,36			
920	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,46		0	
921					partie haute (> 1m)	0,44			
922	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,08		0	
923					partie haute (> 1m)	0,32			
924	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,39		0	
925					partie haute (> 1m)	0,21			

926		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,41		0	
927					mesure 2	0,66			
928	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,27		0	
929					Huisserie	0,49			

3ème étage - palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
930	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
931					partie haute (> 1m)	0,46			
932		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,18		0	
933					mesure 2	0,48			

3ème étage - cage escalier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
934	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
935					partie haute (> 1m)	0,03			
936	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
937					partie haute (> 1m)	0,57			
938	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
939					partie haute (> 1m)	0,58			
940	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
941					partie haute (> 1m)	0,42			
942		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,31		0	
943					mesure 2	0,58			
-		Balustre	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
944		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,45		0	
945					mesure 2	0,08			
946	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
947					partie haute (> 1m)	0,42			
948	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
949					partie haute (> 1m)	0,47			
950	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
951					partie haute (> 1m)	0,52			
952	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
953					partie haute (> 1m)	0,58			
954	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
955					partie haute (> 1m)	0,26			
956	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
957					partie haute (> 1m)	0,13			
958	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,09		0	
959					Huisserie	0,14			
960					mesure 3	0,67			
961	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	3,2	Non dégradé	1	
962	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	3,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
963	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
964	F	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,53		0	
965					mesure 1	0,02			

maison derrière château - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
966	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	
967					partie haute (> 1m)	0,27			
968	A	Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,7		0	
969					Huisserie	0,09			
970	A	Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,09		0	
971					Huisserie	0,62			
972		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,52		0	
973					mesure 2	0,28			

maison derrière château - Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
974		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,18		0	
975					mesure 2	0,24			
-	A	Mur supérieur	Plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
976		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,58		0	
977					mesure 2	0,7			
978		Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,38		0	
979					Huisserie	0,62			
980	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,69		0	
981					partie haute (> 1m)	0,7			
982	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
983					partie haute (> 1m)	0,11			
984	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
985					partie haute (> 1m)	0,14			
986	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
987					partie haute (> 1m)	0,08			

988		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,21		0	
989					mesure 2	0,11			
990		Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,06		0	
991					Huisserie	0,38			
992	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,51		0	
993					Huisserie	0,25			
994	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,03		0	
995					Huisserie	0,33			

maison derrière château - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
996		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,35		0	
997					mesure 2	0,39			
998	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
999					partie haute (> 1m)	0,04			
1000	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1001					partie haute (> 1m)	0,33			
1002	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,61		0	
1003					partie haute (> 1m)	0			
1004	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
1005					partie haute (> 1m)	0,48			
1006		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,38		0	
1007					mesure 2	0,62			
1008	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	32	Non dégradé	1	
1009	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	3	Non dégradé	1	
1010	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,27		0	
1011					Huisserie	0,41			
1012	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,42		0	
1013					Huisserie	0,37			
1014	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,15		0	
1015					mesure 2	0,39			
1016	B	Allège	lambris bois	Peinture	mesure 1	0,12		0	
1017					mesure 2	0,09			
1018	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,11		0	
1019					Huisserie	0,13			
1020	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,22		0	
1021					Huisserie	0,07			
1022	B	Porte intérieure (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0,35		0	
1023					Huisserie	0,44			
1024	B	Porte extérieure (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0,09		0	
1025					Huisserie	0,35			
1026	B	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,31		0	
1027					mesure 2	0,5			
1028	B	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
1029					partie haute (> 1m)	0,23			
1030	B	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1031					partie haute (> 1m)	0,34			
1032	B	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
1033					partie haute (> 1m)	0,26			
1034	B	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
1035					partie haute (> 1m)	0,55			
1036		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,55		0	
1037					mesure 2	0,11			

maison derrière château - Garage

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1038		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,53		0	
1039					mesure 2	0,57			
1040	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,08		0	
1041					Huisserie	0,46			
1042	B	Porte intérieure (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,04		0	
1043					Huisserie	0,59			
1044	B	Porte extérieure (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,65		0	
1045					Huisserie	0,39			
1046	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,28		0	
1047					Huisserie	0,24			
1048	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,23		0	
1049					Huisserie	0,7			

maison derrière château - Buanderie 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1050	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1051					partie haute (> 1m)	0,3			
1052	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
1053					partie haute (> 1m)	0,02			
1054	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
1055					partie haute (> 1m)	0,38			
1056	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1057					partie haute (> 1m)	0,19			
1058		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
1059					mesure 2	0,61			
1060	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,64		0	
1061					Huisserie	0,52			

maison derrière château - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation

1062		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,05		0	
1063					mesure 2	0,02			
1064	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,58		0	
1065					partie haute (> 1m)	0,24			
1066	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,63		0	
1067					partie haute (> 1m)	0,05			
1068	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,59		0	
1069					partie haute (> 1m)	0,65			
1070	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,64		0	
1071					partie haute (> 1m)	0,46			
1072		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,41		0	
1073					mesure 2	0,62			
1074	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	2,9	Non dégradé	1	
1075	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
1076					partie mobile	0,26			
1077	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,21		0	
1078					Huisserie	0,49			
1079	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,28		0	
1080					Huisserie	0,02			
1081	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,11		0	
1082					Huisserie	0,14			
1083	D	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
1084					mesure 2	0,31			
1085	D	Allège	Bois	Peinture	mesure 1	0,35		0	
1086					mesure 2	0,49			
1087	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
1088					partie haute (> 1m)	0,45			
1089	D	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
1090					partie haute (> 1m)	0,24			
1091	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
1092					partie haute (> 1m)	0,6			
1093	D	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1094					partie haute (> 1m)	0,5			

maison derrière château - Sde

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1095		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,06		0	
1096					mesure 2	0,67			
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
1097		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,56		0	
1098					mesure 2	0,65			
1099	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,21		0	
1100					Huisserie	0			
1101	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,58		0	
1102					Huisserie	0,18			
1103	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,37		0	
1104					Huisserie	0,04			

maison derrière château - cage escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1105		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,05		0	
1106					mesure 2	0,24			
1107	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,66		0	
1108					partie haute (> 1m)	0,48			
1109	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1110					partie haute (> 1m)	0,42			
1111	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,59		0	
1112					partie haute (> 1m)	0,45			
1113	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
1114					partie haute (> 1m)	0,56			
1115		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,33		0	
1116					mesure 2	0,2			
1117	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,45		0	
1118					Huisserie	0,66			
-	A	Mur supérieur	plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur supérieur	plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur supérieur	plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur supérieur	plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation

maison derrière château - Wc 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustre	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

maison derrière château - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1119	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
1120					partie haute (> 1m)	0,27			
1121		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,25		0	
1122					mesure 2	0,49			
-		Garde corps	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1491	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,41		0	

1492					Huisserie	0,44			
1493	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,67		0	
1494					Huisserie	0,52			
1495	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,49		0	
1496					mesure 2	0,67			
1497	C	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,66		0	
1498					partie haute (> 1m)	0,62			
1499	C	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1500					partie haute (> 1m)	0,48			
1501	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,15		0	
1502					mesure 2	0,53			
1503	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	3,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

maison derrière château - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1123		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,67		0	
1124					mesure 2	0,18			
1125	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
1126					partie haute (> 1m)	0,28			
1127	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
1128					partie haute (> 1m)	0,67			
1129	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
1130					partie haute (> 1m)	0,28			
1131	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
1132					partie haute (> 1m)	0,16			
1133		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,35		0	
1134					mesure 2	0,6			
1135	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,14		0	
1136					Huisserie	0,26			
1137	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,28		0	
1138					Huisserie	0,42			
1139	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
1140					Huisserie	0,28			
1141	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,06		0	
1142					Huisserie	0,54			
1143	D	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,58		0	
1144					mesure 2	0,12			
1145	D	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,51		0	
1146					mesure 2	0,09			
1147	D	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1148					partie haute (> 1m)	0,67			
1149	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1150					partie haute (> 1m)	0,35			
1151	D	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57		0	
1152					partie haute (> 1m)	0,01			
1153	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
1154					partie haute (> 1m)	0,41			
1155	B	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	0,46		0	
1156					Huisserie	0,07			
1157	B	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	0,16		0	
1158					Huisserie	0,42			
1159		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,02		0	
1160					mesure 2	0,62			
1161	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	3,1	Non dégradé	1	

maison derrière château - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1162		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,32		0	
1163					mesure 2	0,22			
1164	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
1165					partie haute (> 1m)	0,3			
1166	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
1167					partie haute (> 1m)	0,49			
1168	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1169					partie haute (> 1m)	0,58			
1170	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1171					partie haute (> 1m)	0,58			
1172	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,61		0	
1173					partie haute (> 1m)	0,67			
1174	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1175					partie haute (> 1m)	0,58			
1176	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1177					partie haute (> 1m)	0,58			
1178		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,39		0	
1179					mesure 2	0,42			
1180	G	Porte intérieure (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,08		0	
1181					Huisserie	0,27			
1182	G	Porte extérieure (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,09		0	
1183					Huisserie	0,41			
1184	A	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	3,2	Non dégradé	1	
1185		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,53		0	
1186					mesure 2	0,32			

maison derrière château - Pièce 4

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1187		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,06		0	
1188					mesure 2	0,61			
1189	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1190					partie haute (> 1m)	0,22			
1191	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,58		0	
1192					partie haute (> 1m)	0,46			
1193	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,63		0	
1194					partie haute (> 1m)	0,28			
1195	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	

1196					partie haute (> 1m)	0,34			
1197		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,11		0	
1198					mesure 2	0,49			
1199	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,52		0	
1200					Huisserie	0,33			
1201	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,34		0	
1202					Huisserie	0,07			
1203	C	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,08		0	
1204					mesure 2	0,52			
1205	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
1206					mesure 2	0,38			
1207	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,35		0	
1208					Huisserie	0,56			
1209	C	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
1210					partie haute (> 1m)	0,09			
1211	C	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1212					partie haute (> 1m)	0,41			
1213	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,67		0	
1214					mesure 2	0,41			

maison derrière château - Pièce 5

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1215		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
1216					mesure 2	0,53			
1217	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1218					partie haute (> 1m)	0,49			
1219	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1220					partie haute (> 1m)	0,58			
1221	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1222					partie haute (> 1m)	0,58			
1223	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
1224					partie haute (> 1m)	0,49			
1225		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,31		0	
1226					mesure 2	0,09			
1227	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,24		0	
1228					Huisserie	0,49			
1229	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,23		0	
1230					Huisserie	0,55			
1231	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
1232					Huisserie	0,25			
1233	C	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,57		0	
1234					mesure 2	0,38			
1235	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,22		0	
1236					mesure 2	0,57			
1237	C	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
1238					partie haute (> 1m)	0,31			
1239	C	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
1240					partie haute (> 1m)	0,05			
1241	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,28		0	
1242					mesure 2	0,21			

maison derrière château - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1243		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,67		0	
1244					mesure 2	0,58			
1245	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
1246					partie haute (> 1m)	0,24			
1247	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
1248					partie haute (> 1m)	0,58			
1249	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1250					partie haute (> 1m)	0,33			
1251	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1252					partie haute (> 1m)	0,16			
1253		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,09		0	
1254					mesure 2	0,44			
1255	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,67		0	
1256					Huisserie	0,64			

maison derrière château - Pièce 6

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1257		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,49		0	
1258					mesure 2	0,33			
1259	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1260					partie haute (> 1m)	0,18			
1261	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1262					partie haute (> 1m)	0,27			
1263	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
1264					partie haute (> 1m)	0,27			
1265	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
1266					partie haute (> 1m)	0,36			
1267		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,07		0	
1268					mesure 2	0,4			
1269	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,32		0	
1270					Huisserie	0,49			
1271	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,7		0	
1272					Huisserie	0,14			
1273	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,64		0	
1274					Huisserie	0,18			
1275	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,46		0	
1276					mesure 2	0,69			

maison derrière château - Pièce 7

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1277		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,38		0	
1278					mesure 2	0,49			
1279	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1280					partie haute (> 1m)	0,61			
1281	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
1282					partie haute (> 1m)	0,44			
1283	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1284					partie haute (> 1m)	0,44			
1285	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1286					partie haute (> 1m)	0,5			
1287	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1288					partie haute (> 1m)	0,28			
1289		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
1290					mesure 2	0,16			
1291	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,05		0	
1292					Huisserie	0,58			
1293	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,62		0	
1294					Huisserie	0,09			
1295	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1296					Huisserie	0,48			
1297	C	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1298					partie haute (> 1m)	0,07			
1299	C	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1300					partie haute (> 1m)	0,3			
1301	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,05		0	
1302					mesure 2	0,5			
1303	D	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,16		0	
1304					Huisserie	0,56			

maison derrière château - Sde 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
1305		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,07		0	
1306					mesure 2	0,01			
1307	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,18		0	
1308					Huisserie	0,7			

maison derrière château - Sde 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur	plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
1309		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,59		0	
1310					mesure 2	0,5			
1311	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,11		0	
1312					Huisserie	0,09			

maison derrière château - Wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1313	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1314					partie haute (> 1m)	0,7			
1315	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1316					partie haute (> 1m)	0,43			
1317	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
1318					partie haute (> 1m)	0,06			
1319	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1320					partie haute (> 1m)	0,49			
-	A	Mur inférieur	-	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur inférieur	-	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur inférieur	-	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur inférieur	-	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
1321		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,09		0	
1322					mesure 2	0,51			
1323	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,14		0	
1324					Huisserie	0,07			
1325	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,46		0	
1326					Huisserie	0,56			
1327	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,42		0	
1328					Huisserie	0,4			

maison derrière château - Pièce 8

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1329		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,28		0	
1330					mesure 2	0,67			
1331	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1332					partie haute (> 1m)	0,18			
1333		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,04		0	
1334					mesure 2	0,21			
1335	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,32		0	
1336					Huisserie	0,62			
1337	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,42		0	
1338					Huisserie	0,1			
1339	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,58		0	
1340					Huisserie	0,42			
1341	C	Embrasure	plâtre	Peinture	mesure 1	0,53		0	
1342					mesure 2	0,26			

1343	C	Allège	plâtre	Peinture	mesure 1	0,53		0	
1344					mesure 2	0,23			
1345	C	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1346					partie haute (> 1m)	0,56			
1347	C	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,68		0	
1348					partie haute (> 1m)	0,23			
1349	C	Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0,24		0	
1350					mesure 2	0,39			

maison derrière château - Garage 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1351	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,51		0	
1352					Huisserie	0,62			
1353	A	Porte intérieure (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,18		0	
1354					Huisserie	0,13			
1355	A	Porte extérieure (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,31		0	
1356					Huisserie	0,35			

Pièce 19

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1357		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,59		0	
1358					mesure 2	0,19			
1359	E	Mur	Plâtre	moquette	partie basse (< 1m)	0,47		0	
1360					partie haute (> 1m)	0,57			
1361		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,59		0	
1362					mesure 2	0,45			
1363	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	7,5	Non dégradé	1	
1364	A	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	9,8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1365	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,56		0	
1366					Huisserie	0,58			
1367	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,17		0	
1368					Huisserie	0,51			
1369	D	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	6	Non dégradé	1	
1370	D	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,3	Non dégradé	1	
1371	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2	Non dégradé	1	

1er étage - Pièce 19

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 10 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1372		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	1,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1373	A	Mur	Plâtre	moquette	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1374					partie haute (> 1m)	0,1			
1375	B	Mur	Plâtre	moquette	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1376					partie haute (> 1m)	0,08			
1377	C	Mur	Plâtre	moquette	partie basse (< 1m)	0,63		0	
1378					partie haute (> 1m)	0,67			
1379	D	Mur	Plâtre	moquette	partie basse (< 1m)	0,57		0	
1380					partie haute (> 1m)	0,37			
1381	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1382	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1383	D	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1384	D	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	4,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
1385		Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	4,4	Non dégradé	1	
1386	D	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,44	Non dégradé	1	
1387					mesure 2	6			
1388	D	Allège	Bois	Peinture	mesure 1	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
1389	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	
1390	D	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2	Non dégradé	1	
1391	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	
1392	D	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,9	Non dégradé	1	
1393	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1394	A	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	6	Non dégradé	1	
1395	B	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,64		0	
1396					mesure 2	0,5			
1397					mesure 1	0,14			
1398					mesure 2	0,09			
1399		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,56		0	
1400					mesure 2	0,3			

1er étage - Pièce 18

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 3 soit 12 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1401		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1402					mesure 2	0,67			
1403	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1404					partie haute (> 1m)	0,07			
1405	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1406					partie haute (> 1m)	0,37			
1407	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
1408					partie haute (> 1m)	0,32			
1409	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
1410					partie haute (> 1m)	0,11			
1411	A	Mur inférieur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
1412					partie haute (> 1m)	0,56			
1413	B	Mur inférieur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	

1414					partie haute (> 1m)	0,4			
1415	C	Mur inférieur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
1416					partie haute (> 1m)	0,43			
1417	D	Mur inférieur	lambris bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1418					partie haute (> 1m)	0,46			
1419	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	2,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1420	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	2	Dégradé (Ecaillage)	3	
1421	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	2,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1422	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	2	Dégradé (Ecaillage)	3	
1423	B	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
1424					mesure 2	0,25			
1425					mesure 3	0,16			
1426	B	Allège	Bois	Peinture	mesure 1	0,42		0	
1427					mesure 2	0,17			
1428		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1429					mesure 2	0,48			
1430	B	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,9	Non dégradé	1	
1431	B	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	
1432	B	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2	Non dégradé	1	
1433	B	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	1,9	Non dégradé	1	
1434	C	Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	2,9	Non dégradé	1	
1435	C	Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	4	Dégradé (Ecaillage)	3	
1436	C	Embrasure	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Non dégradé	1	
1437	C	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,2	Non dégradé	1	
1438	C	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1	

1er étage - Pièce 17

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1439	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
1440					partie haute (> 1m)	0,62			
1441	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
1442					partie haute (> 1m)	0,41			
1443	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
1444					partie haute (> 1m)	0,36			
1445	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1446					partie haute (> 1m)	0,15			
1447		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,13		0	
1448					mesure 2	0,65			
1449	A	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,62		0	
1450					Huisserie	0,47			
1451	A	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,14		0	
1452					Huisserie	0,5			
1453	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,22		0	
1454					Huisserie	0,05			

1er étage - Pièce 15

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
1455	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1456					partie haute (> 1m)	0,08			
1457	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
1458					partie haute (> 1m)	0,06			
1459	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,57		0	
1460					partie haute (> 1m)	0,55			
1461	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1462					partie haute (> 1m)	0,5			
1463		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,36		0	
1464					mesure 2	0,35			
1465	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	3,2	Non dégradé	1	

1er étage - Dégagement 8

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1469	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1470					partie haute (> 1m)	0,31			
1471	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1472					partie haute (> 1m)	0,34			
1473	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1474					partie haute (> 1m)	0,56			
1475	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1476					partie haute (> 1m)	0,58			
1477		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,17		0	
1478					mesure 2	0,29			

maison derrière château - Wc 6

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1481	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1482					partie haute (> 1m)	0,5			
1483		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,68		0	
1484					mesure 2	0,04			
1485		Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,23		0	
1486					Huisserie	0,26			
1487	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,7		0	
1488					Huisserie	0,13			
1489	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,17		0	
1490					Huisserie	0,35			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.
* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

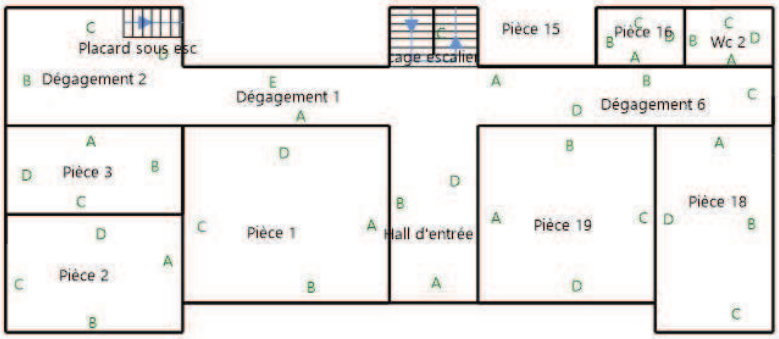

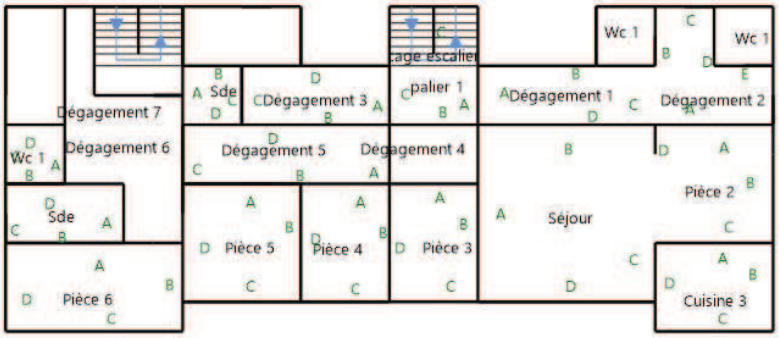

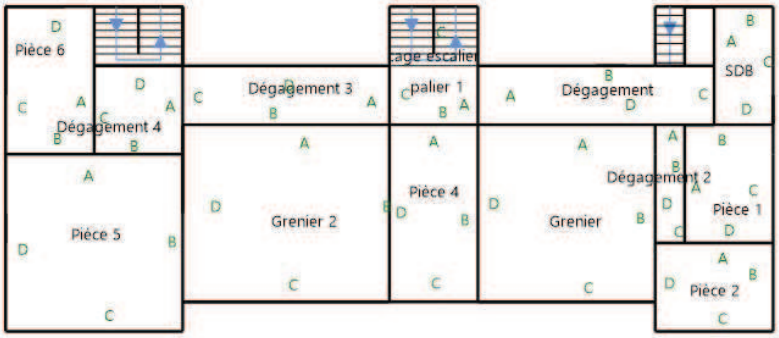
Pièce 6
Dégagement 4
Dégagement 3
palier 1
Dégagement
SDB
Pièce 5
Grenier 2
Pièce 4
Grenier
Dégagement 2
Pièce 1
Pièce 2

cage escalier 3
Pièce 3
cage escalier 2 Tour
palier
palier 2

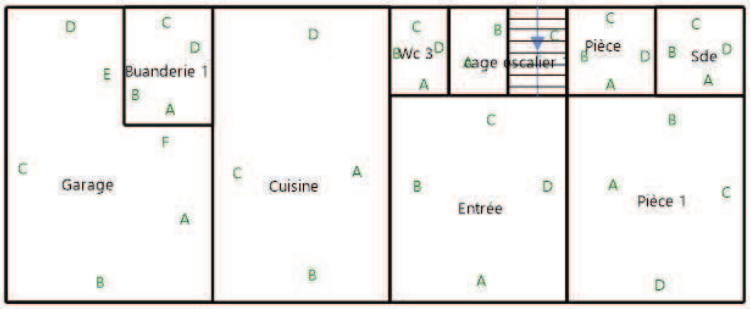

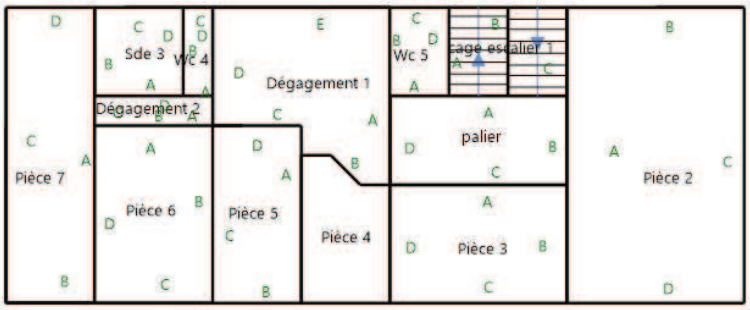

6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	942	108	651	79	81	23
%	100	11,5 %	69,1 %	8,4 %	8,6 %	2,4 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture

d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :
Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 22/01/2019).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Aucun accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
OUI	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

OUI	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Le constat fait apparaître la présence de facteurs de dégradation (au sens de l'article 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb. Nous avons donc, conformément à l'article L 1334-10 du Code de la Santé Publique, transmis immédiatement une copie du rapport au représentant de l'état dans le département d'implantation du bien expertisé.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***BUREAU VERITAS***

Fait à **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**, le **23/01/2018**

Par : MINEUR

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;

- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :
- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :
- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :
- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement,* OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :
- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, …) :
  http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
  http://www.logement.gouv.fr
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
  http://www.anah.fr/ (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
  http://www.inrs.fr/ (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est

stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyer souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

N° :.....0118/12 LAM Valable jusqu'au : .....22/01/2028 Type de bâtiment :.....Habitation (Immeuble d'habitation) Année de construction :..Avant 1948 Surface habitable :.....2020 m² Adresse : .....**CHANCELEE** **17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**	Date (visite) : .....23/01/2018 Diagnostiqueur : .MINEUR KARINE Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France n°8069859 obtenue le 29/11/2017 Signature :
Propriétaire : Nom :.....MAIRIE SAINT JEAN D'ANGELY Adresse : .....place de l'hôtel de ville 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	**Propriétaire des installations communes** (s'il y a lieu) : Nom :..... Adresse : .....

Consommations annuelles par énergie

Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation réelle : - $kWh_{EP}/m^2.an$	Estimation des émissions : - $kg_{éqCO2}/m^2.an$

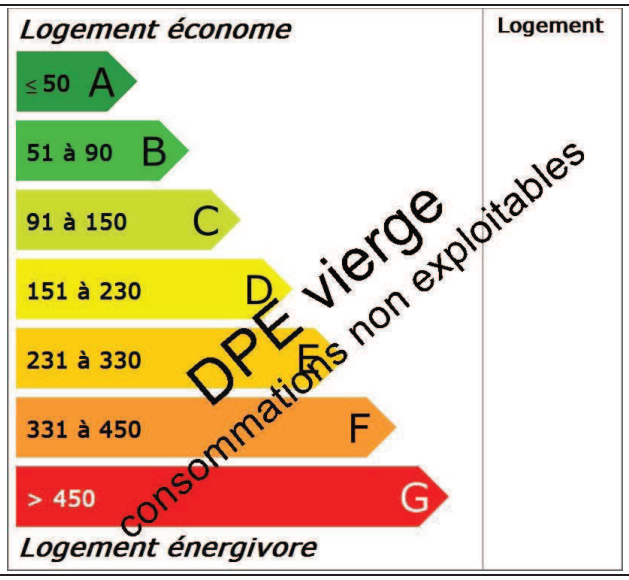

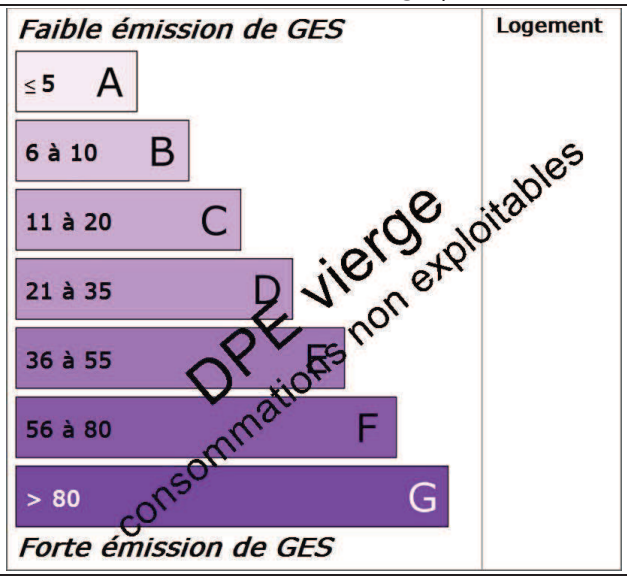

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 50 cm ou moins non isolé donnant sur l'extérieur Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 55 cm non isolé donnant sur l'extérieur Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur l'extérieur Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins non isolé donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé	**Système de chauffage :** Chaudière collective fioul Emetteurs: Radiateurs fonte Genérateur d'air chaud (système individuel)	**Système de production d'ECS :** Combiné au système: Chaudière collective fioul Chauffe-eau
Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur Plafond en plaque de plâtre non isolé donnant sur l'extérieur		
Menuiseries : Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Porte(s) pvc avec double vitrage Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois simple vitrage avec volets battants avec ajours fixes Fenêtres battantes bois simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes Fenêtres battantes bois simple vitrage Brique de verre pleine Fenêtres coulissantes PVC double vitrage avec lame d'air 12 mm Fenêtres battantes - - Fenêtres fixes métal sans rupture de ponts thermiques -	**Système de refroidissement :** Néant	**Système de ventilation :** Naturelle par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un terre-plein Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un vide-sanitaire	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** Néant	

Énergies renouvelables — Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 $kWh_{EP}/m^2.an$

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,…), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,…) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,..) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,…). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,…) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,…).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.
Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'intérieur	Recommandation : Envisager une isolation des murs par l'intérieur. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	30%
Isolation des murs par l'extérieur	Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	30%
Isolation de la toiture par l'intérieur	Recommandation : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue. Détail : Pour une charpente ancienne, il faut impérativement avant d'entreprendre des travaux d'isolation procéder à un examen minutieux de l'état des bois. (remplacement des bois attaqués ou affaiblis, traitement curatif ou préventif en contrant les insectes xylophages et les moisissures. Pour les toitures anciennes il importe de ne pas aboutir à un confinement des bois de charpente. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 6 m².K/W.	30%
Isolation du plancher bas en sous face	Recommandation : Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher. Détail : Pour un bâtiment ancien, il faut impérativement avant d'entreprendre des travaux d'isolation procéder à un examen minutieux de l'état des bois (remplacement des bois attaqués ou affaiblis ; traitement curatif ou préventif contre les insectes xylophages et les moisissures). Pour bénéficier du crédit d'impôt, choisir un isolant avec R= 3 m².K/W.	30%
Remplacement fenêtres par du double-vitrage VIR	Recommandation : Il faut remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres double-vitrage peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	30%
Installer des protections solaires (volets ou stores)	Recommandation : Installer des protections solaires (stores ou volets) de préférence extérieure sur les fenêtres de toit afin de limiter les surchauffes en été. Détail : Pour occulter les ouvertures, les volets : les volets roulants sont particulièrement bien adaptés aux exigences du confort d'été, mais les volets battants, les persiennes, etc., sont eux aussi efficaces.	30%
Remplacement de la porte	Recommandation : Il faut remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries ayant une meilleure performance thermique. Détail : L'amélioration de la performance thermique des portes et baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée.	30%
Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau	Recommandation : Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau. Détail : La pompe à chaleur air/eau prélève la chaleur présente dans l'air extérieur pour chauffer de l'eau, afin d'assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de votre logement. En remplacement ou en complément de votre chaudière fioul ou gaz, les pompes à chaleur air/eau constituent une alternative économique et écologique aux chaudières classiques, tout en assurant votre confort.	30%
Envisager un ECS solaire	Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.	30%

Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique	Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.	
Installation d'une VMC hygroréglable	Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver	
Envisager un Chauffage solaire	Recommandation : Envisager une installation de chauffage solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.	30%

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017décret 2012-1342 du 3 décembre 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Madame Karine MINEUR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	**29/11/2017**	**28/11/2022**

Date : 05/12/2017 Numéro de certificat : 8069859

Jacques MATILLON - Directeur Général

RECYCLE
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC FSC® C124913

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier :	01180553
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)
Date du repérage :	23/01/2018
Heure d'arrivée :	09 h 30
Durée du repérage :	01 h 30

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :..... **Charente-Maritime**
Adresse :..... **Chancelée**
Commune :..... **17400 LA VERGNE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,
Type de bâtiment :..... **Habitation (maison individuelle)**
Nature du gaz distribué : ..... **Gaz Propane**
Distributeur de gaz : ..... **Engie**
Installation alimentée en gaz :..... **NON**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse :..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Autre
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse :..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Titulaire du contrat de fourniture de gaz :
Nom et prénom : .....
Adresse :.....
N° de téléphone : .....
Références :.....

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **GAUTREAU Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAG IMMO**
Adresse :..... **4A Avenue de l'Ecole Militaire**
..... **79400 ST MAIXENT L'ECOLE**
Numéro SIRET : **494 141 351 00010**
Désignation de la compagnie d'assurance :..... **GAN ASSURANCES**
Numéro de police et date de validité :..... **A03385161208035 / 31/12/2017**

Certification de compétence **8053565** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**, le **01/11/2017**
Norme méthodologique employée : .....**NF P 45-500 (Janvier 2013)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre(1), marque, modèle)	Type(2)	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Table de cuisson	Non raccordé	Non Visible	cuisine 2 RDC	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt
Table de cuisson SAUTER	Non raccordé	Non Visible	cuisine 3 - 1er étage	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt
Table de cuisson	Non raccordé	Non Visible	cuisine 4 - 1er étage	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ….
(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

L'installation comporte plusieurs robinets en attente situés dans les pièces "cuisine, lingerie RDC".

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle(3) (selon la norme)	Anomalies observées (A1(4), A2(5), DGI(6) , 32c(7))	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée

☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Observations complémentaires :
Néant

Conclusion :

☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.

☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

H. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :

- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :
Visite effectuée le **23/01/2018.**
Fait à **LA VERGNE**, le **23/01/2018**

Par : GAUTREAU Cédric

DIAG IMMO sarl Gautreau
79400 ST MAIXENT L'ECOLE
SIRET 49414135100010
sarl.gautreau@gmail.com 0676682702

Signature du représentant :

Annexe - Plans

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.
Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier :	01180553
Date du repérage :	23/01/2018
Heure d'arrivée :	09 h 30
Durée du repérage :	01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :
Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**
Adresse : ..... **Chancelée**
Commune : ..... **17400 LA VERGNE**
Département :..... **Charente-Maritime**
Référence cadastrale :..... , identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,
Périmètre de repérage :..... **Ensemble de la propriété**
Année de construction :..... **< 1949**
Année de l'installation : ..... **Inconnue**
Distributeur d'électricité :..... **Engie**
Parties du bien non visitées :..... **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse : ..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse : ..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

3. – Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **GAUTREAU Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **DIAG IMMO**
Adresse : ..... **4A Avenue de l'Ecole Militaire**
..... **79400 ST MAIXENT L'ECOLE**
Numéro SIRET :..... **494 141 351 00010**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCES**
Numéro de police et date de validité : ..... **A03385161208035 / 31/12/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** le **20/11/2013** jusqu'au **19/11/2018**. (Certification de compétence **C1204**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- **les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;**
- **les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;**
- **inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;**

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

☐ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.

☒ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

☒ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

☒ La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

☒ Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

☐ Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières

☐ Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

☒ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.
Les bâtiments à usage tertiaire, professionnelles, administratifs... sont hors cadre du champ d'application du diagnostic (non à usage d'habitation).

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants. Remarques : Présence de protections contre les surintensités inadaptées à la section des conducteurs (disjoncteur 32 A)
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliqués aux locaux contenant une baignoire ou une douche (présence de conducteur (présence de conducteurs dans certaines salles d'eau)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur
	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle	Photo
Néant		

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **23/01/2018**
Etat rédigé à **LA VERGNE**, le **23/01/2018**

Par : GAUTREAU Cédric

DIAG IMMO sarl Gautreau
79400 ST MAIXENT L'ECOLE
SIRET 49414135100010
sarl.gautreau@gmail.com 0676682702

Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Plans

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier :	01180554
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)
Date du repérage :	31/01/2018
Heure d'arrivée :	09H00
Durée du repérage :	01 h 30

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :..... **Charente-Maritime**
Adresse :..... **Chancelée ("la Ferme")**
Commune :..... **17400 LA VERGNE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,
Type de bâtiment :..... **Habitation (maison individuelle)**
Nature du gaz distribué : ..... **Gaz Propane**
Distributeur de gaz : ..... **Engie**
Installation alimentée en gaz :..... **NON**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse :..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Autre
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse :..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Titulaire du contrat de fourniture de gaz :
Nom et prénom : .....
Adresse :.....
N° de téléphone : .....
Références :.....

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **GAUTREAU Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAG IMMO**
Adresse :..... **4A Avenue de l'Ecole Militaire**
..... **79400 ST MAIXENT L'ECOLE**
Numéro SIRET : **494 141 351 00010**
Désignation de la compagnie d'assurance :..... **GAN ASSURANCES**
Numéro de police et date de validité :..... **A03385161208035 / 31/12/2017**

Certification de compétence **8053565** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**, le **01/11/2017**
Norme méthodologique employée : .....**NF P 45-500 (Janvier 2013)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre(1), marque, modèle)	Type(2)	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Table de cuisson NC	Non raccordé	Non Visible	cuisine	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ….
(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle(3) (selon la norme)	Anomalies observées (A1(4), A2(5), DGI(6) , 32c(7))	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 01180554

GAZ

Conclusion :

☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.

☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

H. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

ou

☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation

☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :

- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **31/01/2018.**

Fait à **LA VERGNE**, le **31/01/2018**

Par : GAUTREAU Cédric

DIAG IMMO sarl Gautreau
79400 ST MAIXENT L'ECOLE
SIRET 49414135100010
sarl.gautreau@gmail.com 0676682702

Signature du représentant :

Annexe - Plans

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.
Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier :	01180554
Date du repérage :	31/01/2018
Heure d'arrivée :	09H00
Durée du repérage :	01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :
Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**
Adresse : ..... **Chancelée ("la Ferme")**
Commune : ..... **17400 LA VERGNE**
Département :..... **Charente-Maritime**
Référence cadastrale :..... , identifiant fiscal : **NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,
Périmètre de repérage :..... **Ensemble de la propriété**
Année de construction :..... **< 1949**
Année de l'installation : ..... **Inconnue**
Distributeur d'électricité :..... **Engie**
Parties du bien non visitées :..... **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse : ..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:
Nom et prénom : ..... **MAIRIE DE ST JEAN D'ANGELY**
Adresse : ..... **Place de l'Hotêl de Ville**
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

3. – Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **GAUTREAU Cédric**
Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **DIAG IMMO**
Adresse : ..... **4A Avenue de l'Ecole Militaire**
..... **79400 ST MAIXENT L'ECOLE**
Numéro SIRET :..... **494 141 351 00010**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCES**
Numéro de police et date de validité : ..... **A03385161208035 / 31/12/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** le **20/11/2013** jusqu'au **19/11/2018**. (Certification de compétence **C1204**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

☐ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.

☒ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

☐ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

☒ La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

☒ Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

☐ Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières

☐ Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

☒ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre	Une canalisation métallique de liquide ou de gaz est utilisée comme prise de terre.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Remarques : Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliqués aux locaux contenant une baignoire ou une douche (présence de conducteur (présence de conducteurs dans certaines salles d'eau)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations (interrupteur)
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Coupure de l'ensemble de l'installation électrique Point à vérifier : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre	Emplacement Point à vérifier : Protection de l'ensemble de l'installation Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Emplacement Point à vérifier : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase. Motifs : L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Motifs : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible
	Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses Motifs : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **31/01/2018**
Etat rédigé à **LA VERGNE**, le **31/01/2018**

Par : GAUTREAU Cédric

DIAG IMMO sarl Gautreau
79400 ST MAIXENT L'ECOLE
SIRET 49414135100010
sarl.gautreau@gmail.com 0676682702

Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Plans

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Réalisé en ligne* par	DIAG IMMO
Numéro de dossier	0118.33 LM
Date de réalisation	23/01/2018
Fin de validité	23/07/2018

Localisation du bien	Chancelée 17400 LA VERGNE
Section cadastrale	
Données GPS	Latitude 45.97537 - Longitude -0.55158

Désignation du vendeur	Mairie de Saint Jean d'Angély
Désignation de l'acquereur	

* Document réalisé en ligne par **DIAG IMMO** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES		
Zonage règlementaire sur la sismicité : ***Zone 3 - Modérée***	**EXPOSE**	-

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **R**isques **N**aturels, **M**iniers et **T**echnologiques	p.1
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)	p.2
Liste des Catastrophes Naturelles et Déclaration de sinistres indemnisés	p.3
Cartographies des risques dont l'immeuble est Exposé	p.4
Annexes : Arrêté	p.5

Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 11-1072 du 14/04/2011 mis à jour le

Adresse de l'immeuble
Chancelée
17400 LA VERGNE

Cadastre

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **N** — [1] **oui** ☐ **non** ☑

prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date

[1] si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : **autres**

inondation ☐ **crue torentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐ **sécheresse / argile** ☐
cyclone ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐ **séisme** ☐ **volcan** ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — [2] **oui** ☐ **non** ☑

[2] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** — [3] **oui** ☐ **non** ☑

prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date

[3] si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain ☐ **autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — [4] **oui** ☐ **non** ☑

[4] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et **non encore approuvé** — [5] **oui** ☐ **non** ☑

[5] si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐ **projection** ☐ **risque industriel** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR **T approuvé** — **oui** ☐ **non** ☑

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — **oui** ☐ **non** ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription — [6] **oui** ☐ **non** ☐

[6] **Si la transaction concerne un logement,** les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

[6] **Si la transaction ne concerne pas un logement,** l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte
☐	☐	☑	☐	☐

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (**SIS**) — **NC*** ☑ **oui** ☐ **non** ☐

*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T **

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — **oui** ☑ **non** ☐

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité

Vendeur - Acquereur

Vendeur	Mairie de Saint Jean d'Angély		
Acquereur			
Date	23/01/2018	**Fin de validité**	23/07/2018

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.naturalsrisks.com
© 2018 Media Immo. Siége social : 16 rue Jacques Tati 91080 COURCOURONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Liste des arrêtés de Catastrophes Naturelles
en date du 23/01/2018
Déclaration de sinistres indemnisés
en application des articles L 125-5 et R 125-6 du Code de l'environnement

Préfecture : **Charente-Maritime**
Adresse de l'immeuble : **Chancelée 17400 LA VERGNE**

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	OUI	NON
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐	☐
Inondations et coulées de boue	17/07/1983	26/07/1983	15/11/1983	18/11/1983	☐	☐
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐	☐
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	☐	☐
					☐	☐

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements

Etabli le : __ / __ / ____

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Mairie de Saint Jean d'Angély

Acquereur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

Zonage règlementaire sur la sismicité

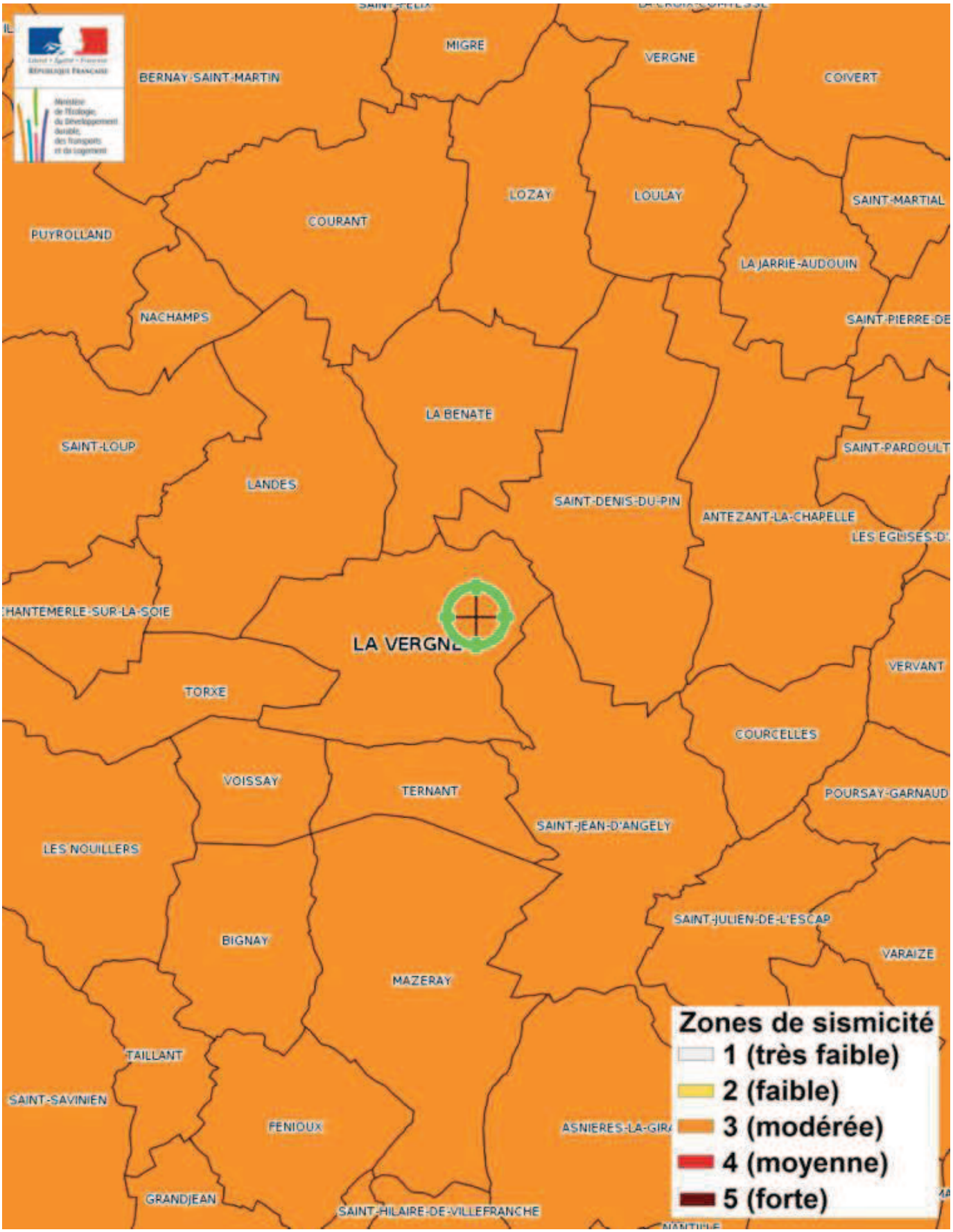

Annexes : Arrêté

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
de la protection des populations

Service de prévention et
d'éducation aux risques

ARRÊTÉ N° 11-1072

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de

La Vergne

Le préfet du département de la Charente-Maritime
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié listant les communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

38, rue Réaumur 17017 La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05 46 27 43 00 – Fax : 05 46 41 10 30
www.charente-maritime.pref.gouv.fr

Annexes : Arrêté

Article 1 : le dossier d'information concernant la commune de La Vergne est créé.

Article 2 : l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de La Vergne, prévue aux paragraphes I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, porte sur les risques de sismicité.

Article 3 : les éléments nécessaires à cette information sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté qui comprend :
- une fiche synthétique listant les risques auxquels la commune est exposée

Ce dossier communal d'information est librement consultable en préfecture et en mairie de La Vergne et est accessible sur internet à partir des sites :
- http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr,
- http://www.charente-maritime.developpement-durable.gouv.fr,

Article 4 : ces informations sont mises à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de La Vergne au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 5 : homis les risques cités à l'article 1 et dans la fiche synthétique mentionnée à l'article 2 et annexée au présent arrêté, tout autre type de risques est exclu du champ de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 6 : le présent arrêté sera :
- notifié au maire de la commune de La Vergne qui assurera son affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal *Sud-Ouest*.

Il sera accessible sur internet à partir des sites :
- http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr,
- http://www.charente-maritime.developpement-durable.gouv.fr,
- http://www.prim.net.

Article 7 : le présent arrêté s'applique à compter du 1er mai 2011.

Article 8 :
- le secrétaire général de la préfecture,
- le sous-préfet de l' arrondissement de Saint-Jean d'Angély ,
- le maire de la commune de La Vergne ,
- le directeur départemental de la protection des populations,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 14 avril 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Julien CHARLES

38, rue Réaumur 17017 La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05 46 27 43 00 – Fax : 05 46 41 10 30
www.charente-maritime.pref.gouv.fr

Annexes : Arrêté

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement, des Risques et du Développement Durable

Unité Prévention des Risques

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ N° 3271

portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011

La préfète du département de la Charente-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié par les arrêtés n° 08-4193 du 27 octobre 2008, n° 09-528 du 9 février 2009, n° 09-1712 du 24 avril 2009, n° 09-3503 du 28 septembre 2009, n° 1541ter du 30 juin 2010, n° 10-2441 du 13 septembre 2010 et n° 11-854 du 8 avril 2011 donnant la liste des 472 communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'ensemble des communes du département de la Charente-Maritime est soumis à la procédure de l'information des acquéreurs et des locataires.

Article 2 : Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de la Charente-Maritime faisant l'objet d'un dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

38, rue Réaumur – CS 70000 - 17017 La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05 46 27 43 00 – Fax : 05 46 41 10 30
www.charente-maritime.gouv.fr

Annexes : Arrêté

Article 3 : les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : http://www.charente-maritime.gouv.fr.

Article 4 : la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe I de l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

Article 5 : l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1er juin 2006, sur toutes les communes du département de la Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site internet http://www.prim.net.

Article 6 : le présent arrêté sera :
- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir du site : http://www.charente-maritime.gouv.fr.

Article 7 :
- le secrétaire général de la préfecture,
- les maires des communes de Charente-Maritime,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- le directeur départemental des protections de la population,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 22 DEC. 2014

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 8 ci-dessus, soit à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.
Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, la contribution pour l'aide juridique de 35 Euros prévue par l'article 1635 Q du Code général des impôts devra être acquittée, sauf justification du dépôt d'une demande juridictionnelle.

2/2

Annexes : Arrêté

Code Insee	COMMUNES	Risque sismique	PPRN/PPRT prescrits ou approuvés
17422	Seigné	3 (modéré)	
17423	Semillac	2 (faible)	
17424	Semoussac	2 (faible)	
17425	Semussac	2 (faible)	
17426	Le Seure	3 (modéré)	
17427	Siecq	3 (modéré)	
17428	Sonnac	3 (modéré)	
17429	Soubise	3 (modéré)	SM
17430	Soubran	2 (faible)	
17431	Soulignonne	2 (faible)	
17432	Souméras	2 (faible)	
17433	Sousmoulins	2 (faible)	
17434	Surgères	3 (modéré)	
17435	Taillant	3 (modéré)	
17436	Taillebourg	3 (modéré)	In
17437	Talmont-sur-Gironde	2 (faible)	RL
17438	Tanzac	2 (faible)	
17439	Taugon	3 (modéré)	
17440	Ternant	3 (modéré)	
17441	Tesson	2 (faible)	
17442	Thaims	2 (faible)	
17443	Thairé	3 (modéré)	
17444	Thénac	2 (faible)	
17445	Thézac	2 (faible)	
17446	Thors	3 (modéré)	
17447	Le Thou	3 (modéré)	
17448	Tonnay-Boutonne	3 (modéré)	In
17449	Tonnay-Charente	3 (modéré)	SM
17450	Torxé	3 (modéré)	In
17451	Les Touches-de-Périgny	3 (modéré)	
17452	La Tremblade	3 (modéré)	RL/FF
17453	Trizay	3 (modéré)	
17454	Tugéras-Saint-Maurice	2 (faible)	
17455	La Vallée	3 (modéré)	In
17457	Vandré	3 (modéré)	
17458	Vanzac	2 (faible)	
17459	Varaize	3 (modéré)	
17460	Varzay	2 (faible)	
17461	Vaux-sur-Mer	2 (faible)	RL/FF
17462	Vénérand	3 (modéré)	
17463	Vergeroux	3 (modéré)	SM
17464	Vergné	3 (modéré)	
17465	La Vergne	3 (modéré)	
17466	Vérines	3 (modéré)	
17467	Vervant	3 (modéré)	In
17468	Vibrac	2 (faible)	
17469	Villars-en-Pons	2 (faible)	
17470	Villars-les-Bois	3 (modéré)	
17471	La Villedieu	3 (modéré)	
17472	Villedoux	3 (modéré)	SM
17473	Villemorin	3 (modéré)	
17474	Villeneuve-la-Comtesse	3 (modéré)	
17476	Villexavier	2 (faible)	

Etat des risques de pollution des sols (ERPS)*

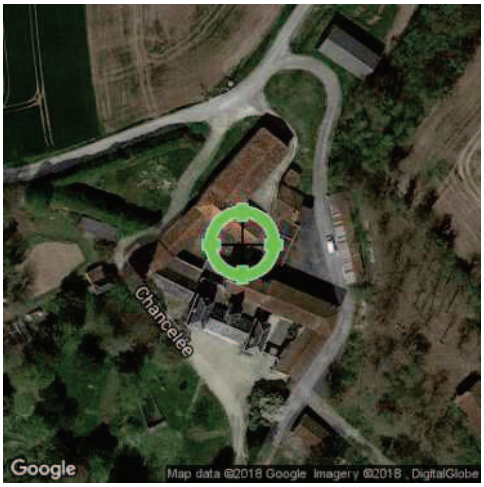

Réalisé en ligne par**	Media Immo
Pour le compte de	DIAG IMMO
Numéro de dossier	0118.33 LM
Date de réalisation	23/01/2018

Localisation du bien	Chancelée 17400 LA VERGNE
Section cadastrale	
Données GPS	Latitude 45.97537 - Longitude -0.55158

Désignation du vendeur	Mairie de Saint Jean d'Angély
Désignation de l'acquereur	

ERPS au : Chancelée 17400 LA VERGNE

Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
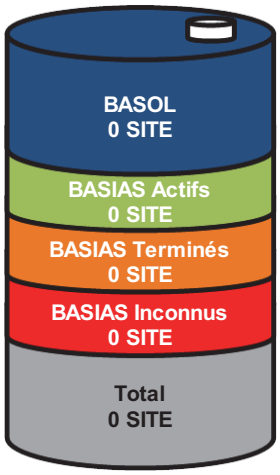	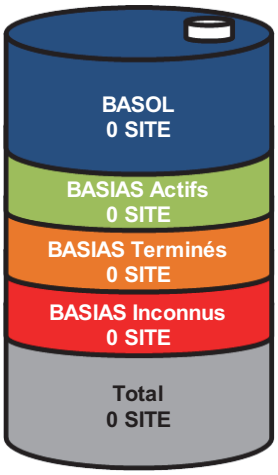	A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'a moins de 500m du bien : - **Aucun** site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par **BASOL**. - **Aucun** site industriel et activité de service n'est répertoriés par **BASIAS**. - **Aucun** site n'est répertorié. MÉDIA IMMO 16, rue Jacques Tati 91080 COURCOURONNES Tél. 01 60 90 [illegible] 35 SIRET 750 675 613 RCS EVRY *Fait à Courcouronnes, le 23/01/2018*

BASOL
0 SITE
BASIAS Actifs
0 SITE
BASIAS Terminés
0 SITE
BASIAS Inconnus
0 SITE
Total
0 SITE

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

*** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.*

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérée par le **BRGM** - **B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières et le **EDDE** - **M**inistère de l'**E**cologie, du **D**éveloppement **D**urable et de l'**E**nergie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **R**isques de **P**ollution des **S**ols	p.1
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?	p.2
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien	p.3
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés	p.4

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Oui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **S**ecteurs d'**I**nformation sur les **S**ols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose ERNMT-PRO durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **ERNMT-PRO** vous transmet, **à titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

- **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- **BASIAS** : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (**B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, **à l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

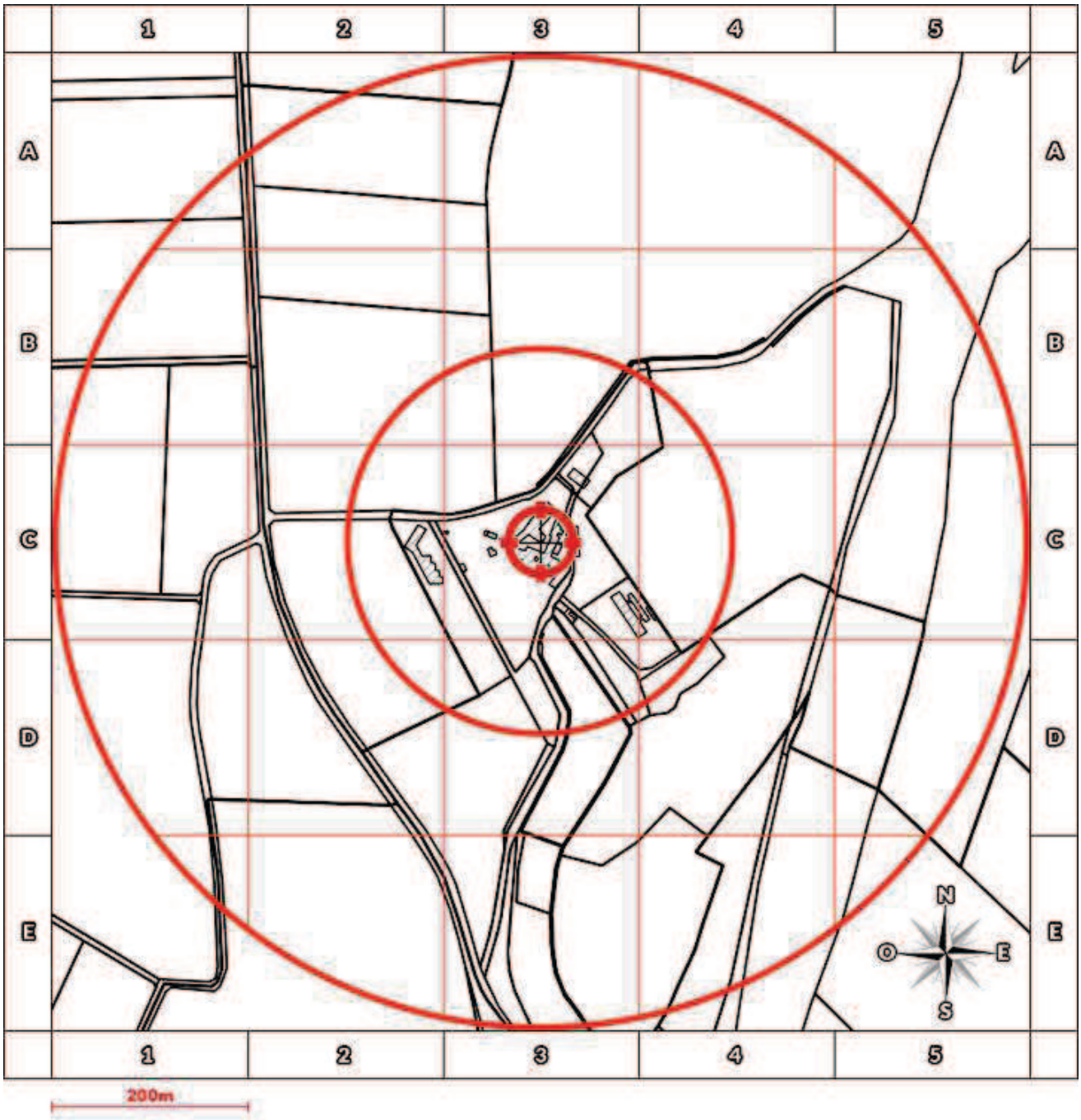

- BASOL : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- BASIAS dont l'activité est terminée : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- BASIAS dont l'activité est inconnue : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- Emplacement du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , , et .
Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance *(Environ)*
Aucun résultat à moins de 200 m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance *(Environ)*
Aucun résultat de 200m à 500m				

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société d'exploitation des Ets PLISSON et FROT dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Lieu dit La Fayolle LA VERGNE

Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	DIAG IMMO
Numéro de dossier	0118.33 LM
Date de réalisation	23/01/2018

Localisation du bien	Chancelée 17400 LA VERGNE
Section cadastrale	
Données GPS	Latitude 45.97537 - Longitude -0.55158

Désignation du vendeur	Mairie de Saint Jean d'Angély
Désignation de l'acquereur	

**** Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.***

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'Etat.

SOMMAIRE

Synthèse de la localisation des **I**nstallations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement	p.1
Cartographie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	p.2
Inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien	p.3

Cartographie des ICPE
Commune de LA VERGNE

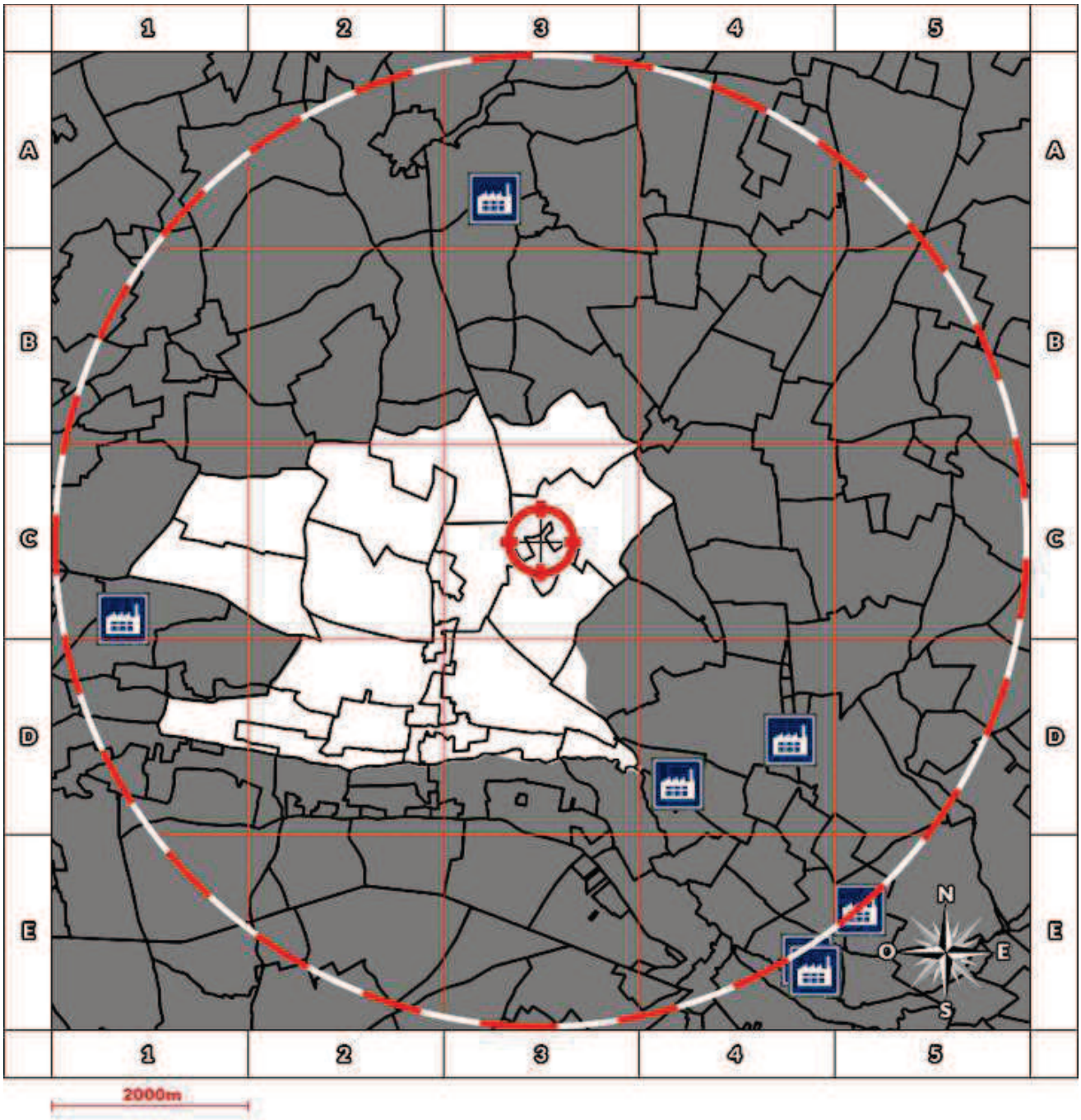

Légende

- Usine Seveso
- Usine non Seveso
- Carrière
- Elevage de porc
- Elevage de bovin
- Elevage de volaille
- Emplacement du bien

Situation

AP	Adresse Postale
CC	Centre de la commune
CP	Coordonnées Précises
VI	Valeur Initiale

Etat Seveso

NS	Non Seveso
SSH	Seveso Seuil Haut
SSB	Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , , , et .
Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE situées à moins de 5000m du bien

Commune de LA VERGNE

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
D4	CP	SNATI-SARP-SUD-OUEST SAS	zone artisanale de Moulinveau 6 rue de la pierre creuse 17400 LA VERGNE	En fonctionnement Autorisation	NS NON

Situation	Nom	Adresse Autres Sites	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
Aucun autre site sur la commune				

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Laurent MINEUR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	**12/10/2017**	**11/10/2022**
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	**16/01/2018**	**15/01/2023**
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	**29/11/2017**	**28/11/2022**
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	**17/10/2017**	**16/10/2022**
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	**12/10/2017**	**11/10/2022**

Date : 16/01/2018 Numéro de certificat : 8053573

Jacques MATILLON - Directeur Général

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC C12 913

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier relatif à l'immeuble bâti visité.

Je soussigné, **Laurent MINEUR**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAG IMMO Sarl ETB** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Laurent MINEUR	BUREAU VERITAS	8053573	11/10/2022
Termites	Laurent MINEUR	BUREAU VERITAS	8053573	11/10/2022
Plomb	Laurent MINEUR	BUREAU VERITAS	8053573	16/10/2022
DPE	Laurent MINEUR	BUREAU VERITAS	8053573	15/01/2023
Gaz	Laurent MINEUR	BUREAU VERITAS	8053573	28/11/2022
Electricité	Laurent MINEUR	QUALIXPERT	C1211	19/11/2018

- Avoir souscrit à une assurance (**GAN ASSURANCE n°171.483.231 valable jusqu'au 30/06/2018**) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à LA VERGNE

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation
« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »
Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES, dont le Siège Social est situé au 8-10 RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDES 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ETB
Adresse ou Siège Social : 4, rue de la Boutonne – 17400 VERGNE

Est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.483.231, à effet du 01/07/2017, par l'intermédiaire de AGENCE SAINT JEAN D'ANGELY SQUARE, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre des ses activités de Diagnostiqueurs Immobiliers.

L'assuré déclare effectuer les diagnostics suivants :

- Amiante (hors activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante) dont Parties Privatives (DAPP)
- Installation intérieur de gaz
- Installation intérieur d'électricité
- DPE (Performance énergétique)
- ERNT (Risque naturels et Technologiques)
- CREP (exposition au plomb)
- Présence de termites
- Etat parasitaire (autre que termites)
- Etat des lieux (loi SRU)
- Diagnostic technique SRU de copropriété
- Métrage des bâtiments (CARREZ)
- Métrage de la surface habitacle (Boutin)
- Sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
- Etat avant prêts bancaires réglementés

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- A l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- Et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physique certifiées.

La présente attestation est valable du 01/07/2017 au 30/06/2018 à 24 heures.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garanties. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à ST JEAN D'ANEGLY, le 19/07/2017

POUR GAN ASSURANCES

Vincent MICHELANGELI
26 Rue Gambetta
17400 ST JEAN D'ANGELY
Tél. 05 46 32 08 74 - Fax 05 46 32 14 01
saint-jean-angely@gan.fr
N°ORIAS 07016185

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C1211
Monsieur Laurent MINEUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et/ou du processus de recertification PR11 consultables sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0094
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Etat des installations intérieures d'électricité	certificat valide du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement 15/10/2013

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018